

CHARLOTTE FOREST

La mauvaise personne



Belle Feuille

La mauvaise personne

Charlotte Forest

La mauvaise personne

Cas vécu

Belle Feuille

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et Bibliothèque et Archives Canada

Forest, Charlotte

La mauvaise personne : Cas vécu

Monographie électronique.

ISBN 978-2-924530-28-3 (ePub)

ISBN 978-2-924530-38-2 (PDF)

1. Forest, Charlotte. 2. Femmes victimes de violence - Québec
(Province) - Biographies. I. Titre.

HV6626.23.C3F68 2015 362.82'92092 C2015-941524-1

Révision et correction : Josyane Doucet

Mise en page : Yvon Beaudin

Infographie des pages couvertures et intérieures : Yvon Beaudin

Illustration de la couverture : Yvon Beaudin

Imprimeur : Marquis

La maison d'édition remercie tous les collaborateurs à cette publication.

Les Éditions Belle Feuille

68, chemin Saint-André

Saint-Jean-sur-Richelieu, QC J2W 2H6

Téléphone : 450 348-1681

Courriel : marceldebel@videotron.ca

Web : www.livresdebel.com

Distribution:

BND Distribution

4475, rue Frontenac, Montréal, Québec, Canada H2H 2S2

Tél. : 514 844-2111 poste 206 Téléc. : 514 278-3087

Courriel : libraires@bayardcanada.com

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec — 2015

Bibliothèque et Archives Canada — 2015

Tous droits de traduction et d'adaptation réservés

© Les Éditions Belle Feuille 2015

Les droits d'auteur et les droits de reproduction sont gérés par Copibec

Toutes les demandes de reproduction doivent être acheminées à :

Copibec (reproduction papier) - 514 288-1664 - 800 717-2022

Courriel : licences@copibec.qc.ca

Imprimé au Québec

« L'important n'est pas ce qu'on fait de nous,
mais ce que nous faisons nous-mêmes
de ce que l'on fait de nous. »

Sartre

À mes enfants
pour qu'ils sachent.

Préambule

Ce récit est celui de l'emprise qu'un homme a eue sur ma vie. Pour des raisons que le lecteur pourra saisir aisément, les noms et les lieux ont été modifiés. Mais les propos retranscrits sont ceux qui ont été tenus et la description des comportements et attitudes est conforme à la réalité que j'ai vécue.

Si j'ai pu mettre la distance nécessaire pour écrire l'histoire de ces vingt années de détresse, je le dois à ma rencontre avec la psychanalyse en 2002, année qui a marqué le début d'un processus de prise de conscience. J'avais la confirmation que j'étais victime de maltraitance; je l'ignorais, car je croyais qu'on ne parlait de maltraitance que lorsqu'il s'agissait d'atteintes physiques répétées.

Ai-je été, malgré moi, une cible idéale ? Plus prompte à obéir qu'à me rebeller, je me sentais, depuis l'enfance, une petite chose pas très capable. Il ne fut pas difficile à mon bourreau d'exploiter mes failles. Face à ses manipulations, je finissais par douter de tout, de ma perception, de la justesse de mes craintes et de ma colère. Écartelée entre l'intuition que j'avais de la dangerosité de cet homme et mes schémas inconscients personnels, je me laissai enfermer dans le piège, j'acceptais ma situation comme inexorable. La violence verbale et psychologique ne laisse pas de trace matérielle, mais elle effondre tous vos systèmes de défense.

Grâce à ces dernières années d'introspection, pourtant, aidée en cela par deux analystes successifs particulièrement compétents, j'ai pu enfin comprendre ce qui m'avait amenée à subir si longtemps cette vie-là, avec cet homme-là. Non, la victime n'est pas consentante, mais quand plus rien d'autre ne règne que la peur, elle est juste fatiguée, si fatiguée de lutter toujours, tout le temps, qu'elle finit par céder. Jusqu'au jour où elle trouve du secours et la force qui

lui manquait pour se libérer de l'emprise à laquelle elle se croyait condamnée. Cette délivrance eut un prix impensable, imprévisible.

1

À mes enfants

Ce livre est un cri. Vers eux. Pour eux, mes enfants.
Parce que je ne sais plus quoi faire pour qu'ils m'entendent.
Parce que je voudrais qu'ils sachent que je les aime.

Il y a douze ans, je les ai perdus tous les trois.

Comment en suis-je arrivée là ? Est-ce que j'existe encore à leurs yeux ? Il n'est pas une seconde qui s'écoule sans qu'ils vivent au fond de moi, sans que j'éprouve la souffrance abyssale de ne pas pouvoir les entendre, les voir, les toucher. Même de loin. Jamais. Mon amour est sans écho. Mes appels, mes larmes. Jour après jour, mes interrogations sur leur devenir comme mes inquiétudes sur leur santé me dévorent.

Toutes ces années durant, j'ai cherché à comprendre. J'étais assistante sociale, je savais vers quelles structures publiques me tourner pour obtenir une aide psychologique. Comme ce n'était pas suffisant, plus tard, j'ai suivi une analyse pour ne pas sombrer dans le néant. J'ai écrit, aussi, des nuits entières pour laisser couler ma peine, j'ai écrit pour survivre parce que je ne voulais plus vivre. J'ai écrit pour laisser une trace de ma douleur. Une force sans nom me détruisait, mais j'ai écrit encore et encore. En 2012, après avoir cru voir la mort arriver alors que j'étais hospitalisée d'urgence pour mon cœur, j'ai dit à mon analyste :

– C'est fini, je n'ai plus le choix, plus le temps; puisque l'espoir de revoir mes enfants est perdu, je vais reprendre toutes mes notes, leur expliquer ce que j'ai vécu et joindre ce récit à mon testament.

– Un testament ? a demandé mon analyste. Êtes-vous donc déjà morte ?

– Morte, oui, c'est comme si je l'étais.

Mes sens ont une mémoire qui me dépasse. Odeur, musique, tout peut me renvoyer au passé avec la violence débordante de mes sensations. Cette saleté de peine me prend par surprise à n'importe quel moment. Au détour, par exemple, de l'ourlet d'un pantalon que je couds. Là, dans ma boîte de couture, tout à coup, intact, ce bouton de manteau. Ce manteau, je m'en souviens comme si c'était hier, je l'avais acheté avec ma petite Aline. Elle voulait celui-là, le vert, en velours, avec des boutons ronds de style militaire. Faire plaisir à ma fille, c'était ça, seulement ça, mon bonheur simple.

Que dire encore des lieux qui me parlent d'eux ? Partout, tout le temps. Ce jour-là à la banque avec Natacha, boulevard Beaumarchais. Elle a deux ans. Elle se tient à côté de moi, sagement, nous attendons au guichet. C'est un peu long, alors elle s'assoit; sa tête repose contre le dossier du fauteuil, elle est perdue dans ses pensées, son regard flotte. Un photographe me demande la permission d'immortaliser ce regard-là. Cette magnifique photo, l'un de mes trésors, je viens de la retrouver en triant mes affaires. C'est inhumain. Comment imaginer que je ne reverrai plus jamais ma fille aînée ?

Et Louis-Yoshiki, mon grand fils. Je découvre sur Internet qu'il est devenu un sportif professionnel au Japon. Peut-on demander à une mère de calmer son angoisse lorsqu'elle lit que son garçon s'est blessé, sans autre détail, alors qu'il pratique l'un des sports de combat les plus violents qui existent ? Je n'ai aucune possibilité de le joindre, d'être là pour le soutenir au besoin.

Un criminel a droit aux visites de sa famille. La mère la plus indigne conserve le droit de voir son enfant accompagnée par des professionnels dans un lieu protégé. Comment faire abstraction de mon besoin vital de savoir ce que mes enfants deviennent ? Je ne le

sais pas et ce manque me détruit au quotidien. Il m'est impossible de discuter dans la vie sociale sans que tôt ou tard le sujet des enfants soit abordé. Que dire ? Je me sens honteuse, lépreuse : moi, la mère rejetée qui aurait failli. Le sentiment de culpabilité m'étouffe : je n'ai pas su, pas pu quitter à temps l'homme qui était mon mari et qui a réussi si bien à m'enlever mes enfants. Faut-il que je mente pour me sentir socialement admissible ? Non, tout mensonge me répugne. Mais à cause de l'homme que j'ai eu la malchance de rencontrer et d'épouser, j'ai perdu mes enfants. À cause des mensonges habiles qu'il a répandus non seulement auprès d'eux, mais aussi auprès de ma famille, des amis, des relations, de la justice, de la police, avec pour seule visée de me détruire. Psychiquement, juridiquement, financièrement.

J'ai bien conscience que ma version des faits abîmera forcément son image, mais mon intention n'est pas de faire le procès de celui qu'il m'arrive par dérision de surnommer Polpot. Tout ce qui m'importe ce sont mes enfants, Natacha, Louis-Yoshiki, Aline : qu'ils comprennent, qu'ils sachent, et qu'à travers mon histoire, d'autres victimes comme moi se reconnaissent et puissent déceler plus tôt les pièges tendus par leur tortionnaire.

Le mur qui se dresse devant moi monte jusqu'au ciel. Il est lisse, infranchissable. En moi s'est ouvert un gouffre que personne ne voit. L'abîme est grand, mais je m'accroche désormais à ces pages, à l'unique lueur que me fait entrevoir la perspective de ce livre.

2

La rencontre, le mariage

J'avais 31 ans. Je vivais seule depuis quatre ans avec mes deux enfants, Natacha et Louis-Yoshiki. Par une nuit de décembre, leur père s'était accidentellement noyé au volant de sa voiture dans les eaux noires du canal d'Aubervilliers. Natacha avait 4 ans. Louis-Yoshiki venait d'avoir trois mois. Après la mort de leur père, durant les quatre années qui ont suivi, mes enfants furent ma seule raison de vivre.

Ma vie se résumait alors pour l'essentiel à travailler et à m'occuper d'eux. Je gagnais ma vie correctement, j'étais propriétaire de mon logement. Suite au décès de leur fils, mes ex-beaux-parents m'aidaient financièrement. Un jour, des proches me conseillèrent de m'inscrire à un cours de danse. C'est en sortant d'un de ces cours que celui qui allait devenir «MONMARI» m'adressa la parole la première fois. Il prenait un verre avec des connaissances communes. Sur leur invitation, je me joignis donc tout naturellement à eux.

Il avait 34 ans, il était célibataire. Sa voix forte, aux accents graves un rien forcés, contrastait étrangement avec sa petite taille, son corps fluide et son visage juvénile. Très vite, il m'invita à dîner. Je ne le trouvais pas particulièrement séduisant, mais j'ai accepté. Le lendemain de ce premier tête-à-tête, il me téléphonait. Insistait lourdement pour me revoir. Et, de nouveau, j'ai accepté. Est-ce parce que l'homme semblait avoir de l'humour ? Ou était-ce à cause de son origine asiatique ? Ces yeux en amande, ces cheveux noirs... Comment ne pas être troublée ? Le père de mes enfants

était japonais. Puis-je nier qu'il me rappelait, de manière lointaine, mon amour défunt ? La passion, je n'étais plus en état de la vivre. Elle avait sombré dans le canal avec l'homme que j'aimais. Je ne voulais plus souffrir, je me sentais encore si désespérée, meurtrie. Pourtant, en cinq jours, il s'installa chez moi. Ma petite voix intérieure protestait, refusait, mais nul son ne sortait; je la fis taire, comme tant d'autres fois, et il s'imposa. Au bout de quatre semaines, il me parlait déjà mariage. Les événements s'enchaînèrent à une vitesse vertigineuse : je ne réalisai même pas la brutalité de son arrivée auprès de mes enfants habitués à notre vie à trois.

Amoureuse, je ne l'étais pas *vraiment*. Et, par honnêteté, je le lui dis.

– Mais qui te parle d'amour ? s'exclama-t-il. Qu'est-ce que le mariage ? L'amour n'est ni nécessaire ni obligatoire !

Dans le temps, les gens se mariaient sans amour et c'était très bien comme ça !

Le jour où il décida de transférer ses affaires chez moi, aurais-je dû considérer le malaise qui m'avait saisie en pénétrant chez lui comme un mauvais pressentiment ? Ce logement sans vie, cette froideur, ce vide. Aucun décor, aucune trace de souvenirs, aucune photo. Ni objets personnels ni bibelots. Au plafond, juste une ampoule nue et, en guise de bureau, une simple planche sur des tréteaux. Seules quelques bouteilles d'alcool attestaient de la présence d'un être vivant en ce lieu. Avec son salaire confortable d'ingénieur, le choix d'un tel intérieur n'avait pas pu être dicté par le manque de moyen. Quelque chose m'indisposait, profondément, mais je ne savais quoi.

Le mariage. Monsieur était obnubilé par le mariage. Nous devons nous marier ! C'était impératif. Cette insistance me

paraissait surprenante, nous nous connaissions à peine. Comment aurais-je pu en comprendre la finalité ?

Il ne serait pas mon énième amant, affirmait-il. Pas question. Il ne serait pas que de passage dans ma vie. Il ne voulait pas du concubinage. Il serait « MONMARI », seul statut recevable à ses yeux si l'on devait tenir compte de mes enfants.

Entre deux arguments, il ne cessait de sous-entendre que j'avais eu un nombre incalculable d'amants depuis le décès du père de mes enfants. J'avais vécu quelques aventures, c'est vrai, mais loin d'être flattée, ces allusions sur mon soi-disant passé me heurtaient, je me sentais quelque peu dégradée, réprouvée, comme s'il me reprochait d'avoir eu jusque-là des mœurs dissolues. Le fait qu'il invoque mes enfants pour justifier la nécessité du mariage, néanmoins, occulta illico mon amour-propre. Natacha, Louis-Yoshiki. Le mariage, oui. Pourquoi pas, après tout. Si ce n'était pas au nom de l'amour, c'était mieux – pour mes enfants.

Six semaines plus tard, nous étions mariés. Un simple mariage civil. La fête, mon nouvel époux la voulait grandiose et nous l'organiserions pour le printemps suivant. Ma mère choisit la destination de notre voyage de noces et régla la note. Ce fut Venise. Un mois glacial de décembre où la neige bloqua notre avion de retour.

Les trois mois suivants, « MONMARI » employa son temps à lancer les invitations pour célébrer comme il se doit notre mariage. Il y aurait trois cents invités, pas moins. Lorsqu'il m'a demandé de régler entièrement les frais de la fête, je n'ai pas songé à m'en offusquer. Il était si vif, si enthousiaste, organisé, prévoyant ! Monsieur m'expliquait avec volubilité qu'il avait donné toutes ses économies à son frère pour financer l'achat d'une maison. Son dynamisme m'épatait, ses valeurs d'entraide familiale me plaisaient, je ne me posais pas plus de questions. Je ne devais pas oublier non plus que mon mari venait d'un pays qui avait connu la guerre. Seul, dans la difficulté, il s'était construit et avait fait de brillantes études françaises. J'étais mariée à un homme sûr de lui,

respectable, qui, par sa générosité, son courage, méritait toute mon admiration.

Le 23 janvier 1987, quarante jours après notre mariage, nous nous rendons à une soirée à caractère professionnel pour «MONMARI» organisée par Monsieur V., alors ingénieur dans une société américaine. Première sortie officielle en couple. Je m'y prépare avec appréhension, tout à la fois excitée et très intimidée de faire la connaissance de ses collègues. Le choix de ma tenue vestimentaire me plonge dans la plus grande perplexité. Il me faut à la fois m'y sentir bien, chercher à y dissimuler ma timidité, mon peu de confiance en moi et, ce jour-là, être en phase avec cette occasion exceptionnelle. Ce dernier point me paraît particulièrement difficile à résoudre. En fait, je ne me sentais bien dans rien quand il me fallait affronter le monde.

Serais-je à la hauteur ? Tous ces ingénieurs tout droit sortis de Grandes Écoles, tous ces esprits réunis... Leur statut, leur intelligence. Qui étais-je, moi ? Oserais-je seulement me présenter ? Qu'aurais-je à dire si l'on m'adressait la parole ?

Ces messieurs discutèrent travail, échangèrent des banalités, firent des plaisanteries d'hommes, burent. Beaucoup. Ne firent plus que ça jusque tard dans la nuit. Au milieu de toute cette agitation, je ne savais que faire de moi. Je ne me sentais pas à ma place. Très vite, je m'ennuyai. Au fur et à mesure que la soirée se déroulait, j'ai bien tenté de glisser parfois à l'oreille de «MONMARI» que d'«un peu» à «très», «assez» et «franchement trop», il était devenu complètement saoul. Je commençai à m'assombrir, car nous devions rentrer en voiture; dans son état d'ébriété, mon mari ne serait certainement pas en état de conduire même si j'appris ce soir-là par ses collègues qu'en raison de sa maîtrise, ils le surnommaient «l'ordinateur». Un ordinateur est rationnel, fiable, rapide, programmé pour traiter les problèmes les plus complexes. Avec un ordinateur, on se sort de toutes les situations. Avais-je

raison de me faire du souci ? Aurais-je dû comprendre qu'en réalité, un ordinateur n'est qu'une machine implacable, sans émotion ni sentiment ?

Libérés par l'ivresse, les esprits s'échauffaient; mon inquiétude augmentait en même temps que le volume sonore des voix. « MONMARI » ignora avec superbe mon sourire forcé comme mes regards implorants. Voyant qu'il n'était pas dans son intention de ralentir sa consommation d'alcool, je songeai qu'il nous faudrait sans doute nous résoudre à rentrer en taxi pour ne pas risquer l'accident.

L'heure fut venue de se séparer. Tous s'égaillèrent sur le trottoir avenue d'ITALIE, nous laissant seuls tous les deux, « MONMARI » et moi. Il titubait, il n'avait pas dessaoulé d'un iota. Devant cette évidence, je formulai donc ma proposition de faire appeler un taxi par le restaurant.

– Je peux conduire, m'affirma-t-il. Monte !

Un ordre qui, je le percevais, ne souffrait aucune contradiction. J'ai protesté pourtant, trop consciente du risque qu'il nous faisait courir en s'obstinant à prendre le volant.

– Monte ! gronda-t-il cette fois d'une voix menaçante.

Sa fureur m'effraya. Renonçant à lui faire entendre raison, je commençai à tourner les talons pour me diriger vers la station de taxis la plus proche. C'est alors qu'il se rua sur moi, m'agrippa et m'asséna une volée de coups de poing au visage. Il cogna, encore et encore. Sidérée, faiblissant, je tentai de lever un bras pour parer l'assaut, mais il fonça sur ma joue droite, la mordit, s'accrocha comme un enragé. Lorsqu'enfin il lâcha prise, je m'enfuis.

Où aller ? Que faire ? L'idée de rentrer à la maison et de le retrouver me terrorisait. Et s'il recommençait à être violent ? Et s'il me battait de nouveau ? Le monde s'écroulait. Ce mariage récent, trop précipité. Et cet homme, d'une violence brute, inouïe, que je

découvrais ce soir-là. Non, ça n'existait pas, je ne voulais pas que cela existe.

J'avais cru à un bonheur tout neuf, inespéré.

J'avais cru que la vie allait me sourire de nouveau après le drame de la noyade du père de mes deux aînés.

Ce soir-là, dans mon lit, ma tête a explosé : l'inadmissible avait eu lieu. L'inconcevable. Je vivais en fait un cauchemar. La vie n'avait plus d'horizon. J'allais divorcer, je ne voyais pas d'autres possibilités.

J'ai fait faire un constat médical. La croûte sur ma joue a mis longtemps à se résorber. J'ai dû mentir sur son origine tout autour de moi. Pour protéger mes enfants, je ne les ai jamais tenus au courant de la violence de leur beau-père ce soir-là. Suite à cet épisode, la honte et le sentiment d'être piégée allaient m'accompagner de longues années durant. Le silence.

Les jours qui suivirent cette soirée funeste, « MONMARI » quémанда mon pardon, implora, rampa.

« Laisse-moi une deuxième chance, suppliait-il. Au nom de la famille, au nom des enfants, jurait-il, pour l'amour de Natacha et de Louis-Yoshiki ! »

L'homme qui se trouvait devant moi se montrait si contrit, repentant, si visiblement malheureux. Sa demande de rachat me bouleversait. Je n'étais plus si sûre de vouloir divorcer. Et il était « MONMARI », un statut gravé comme une loi dans le marbre, un statut dont semblait dépendre son honneur, la preuve ultime de son amour pour moi. À ce moment-là, je n'ai pas su déceler que cette revendication faisait de ma personne et de mes enfants sa propriété. Au lieu de cela, je me laissai adoucir, sa grandiloquence m'émut, je trouvais presque enfantin, touchant, qu'il tienne tant que cela à rester « MONMARI » à tout prix, envers et contre tout. Au fond, il ne devait pas avoir tort. Notre mariage signifiait une compréhension

mutuelle, un partenariat tendre avec des objectifs communs : une vie de famille tranquille sinon heureuse, un confort affectif pour mes enfants et une certaine harmonie avec un beau-père qui leur ressemblait physiquement. Je me laissai bercer par ses « Je t'aime » roboratifs, et porter par sa belle assurance, l'espoir revenait. Nous ferions de belles promenades à PALAISEAU le dimanche. Il y aurait des pique-niques où Louis-Yoshiki et Natacha vivraient leur vie d'enfants.

La violence incroyable dont j'avais été la victime n'était due qu'à un malheureux concours de circonstances.

Personne n'était responsable.

Je voulais croire à l'accident.

3

La gifle

Début du printemps 1987, un dimanche ordinaire. En revenant d'une journée chez la mère de mon mari, je propose que nous en profitions pour faire une halte chez mes parents et les saluer. Nous sommes dans le jardin quand tout à coup, pour une peccadille, pour une moue d'enfant qui lui a déplu, monsieur gifle Natacha. Personne, ni mes parents, ni moi-même n'avons réagi. J'étais choquée, mais j'ai à peine osé tressaillir. Je craignais, en intervenant sur le coup, que les choses s'enveniment. Si mes parents n'avaient pas cillé, pensai-je aussi, peut-être avais-je mal vu, cette gifle n'était peut-être pas si cinglante et déplacée que je le croyais. Le peu d'estime de moi l'emportait. Je redoutais d'exposer mes parents à une scène peu glorieuse de notre vie conjugale et que ma mère, surtout, comme elle ne manquait jamais de le faire, me juge ou me culpabilise.

De la même façon que cette nuit-là, après les coups et la morsure que j'avais reçus, j'ai voulu me persuader que ce geste n'était qu'un dérapage. Je ne le savais pas encore, mais les gifles feraient bientôt partie de notre ordinaire, tout comme d'autres principes éducatifs encore plus discutables.

L'interdiction était fréquemment faite à mes enfants de voir leurs grands-parents, mes parents. La famille, c'est ici que ça se passe, disait-il. Dans le règlement intérieur aléatoire de son cerveau, tout était fixé, chronométré. Les coups d'éponge pour essuyer la table devaient s'élever à un nombre précis. Un de moins, et il éructait. Une conversation téléphonique durait deux secondes et demie de trop ? Le combiné nous était arraché des mains sans prévenir. Lorsqu'il était en déplacement, il appelait pour vérifier que les

programmes qu'il avait assignés étaient tenus ou, tout à coup, pour édicter d'autres décrets. Il avait pour habitude de punir Natacha et Louis-Yoshiki en leur faisant copier des centaines de lignes. À défaut de pouvoir leur éviter la punition, je les aidais parfois à copier la sentence. La mécanique était déjà rodée à mon insu : en espérant que ça se passe, pour retrouver le calme, je préférais me courber, ramasser les miettes, plutôt que d'essuyer ses foudres. Comme il souffrait d'insomnies, il lui arrivait d'exiger en pleine nuit que mes enfants descendent la poubelle ou, parce qu'il avait par inattention aspergé le sol de son urine, de les tirer du lit pour prendre la serpillière et nettoyer les toilettes. Je m'offusquais, je tentais de prendre leur défense et, de nouveau, des scènes éclataient. Même notre vie sexuelle semblait n'obéir qu'à son bon vouloir. Au demeurant, il n'apparaissait que peu porté sur la chose. Son inexpérience ainsi que sa gaucherie pendant l'acte au début de notre mariage m'attendrissaient. Plus tard, je n'arrivais pas à refuser qu'il me fasse l'amour, mais au vu de la tyrannie qu'il exerçait, progressivement, je n'eus plus de désir pour lui. Je me demande même s'il éprouvait un intérêt quelconque pour les femmes. De fait, quand il avait des besoins, il préférait les satisfaire en se masturbant, comme pour se targuer de son autosuffisance.

Avec le temps, je croyais que nous arriverions à accorder nos violons sur nos principes d'éducation. Les brimades incessantes qui ne laissaient aucun répit aux enfants, ces accès de rage où, pour un regard, une fourchette tombée, il leur tirait violemment les oreilles ou bien pleuvaient les gifles intempestives. Les humiliations infligées en guise de punition. Je me convainquais qu'avec un peu de patience et de tact, en discutant lors de moments plus propices, « MONMARI » finirait par admettre que ce n'était pas la bonne manière; je parviendrais à le rallier à des méthodes plus douces envers les petits. Le soir, une fois les enfants couchés, je tentais encore de le raisonner. Cela se passait mal, toujours, il arrivait à déformer, à détourner mes arguments : c'était moi « la mauvaise, la méchante », celle qui lui cherchait des histoires. Pour s'assurer

que je ne récidive pas, il ouvrait la porte de la chambre des enfants à toute volée, les réveillait, leur hurlait aux oreilles les propos offensants que j'avais soi-disant proférés à son endroit. À nous tous, il nous démontrait qu'il était la victime, le souffre-douleur. Vaincue, je m'emmurais.

J'ai profondément honte, pendant toute cette période, d'avoir été ce que j'étais : soumise.

Parfois, nous en arrivions aux mains. La première fois se produisit ce jour où il s'aperçut que Louis-Yoshiki, alors âgé de 5 ans, avait fait des gribouillis sur un dictionnaire. Comme s'il allait l'assassiner, il se rua sur le petit et faillit le projeter contre le mur. Affolée, je me précipitai, le tirai par le bras, le suppliai d'arrêter, je tentai de ceinturer son torse de toutes mes forces afin de retenir, en vain, le déferlement de coups qui s'abattait sur mon fils. Comme à chaque fois qu'il s'attaquait physiquement aux enfants, mue par l'instinct, j'oubliais ma crainte de lui, je m'interposais, j'évitais le pire, mais ne faisais pas le poids. Les lendemains de crise, comme toujours, lorsqu'il sentait venir le point de non-retour, mon mari adoptait une sorte de profil bas, se repentait, me servait son numéro de joli cœur avec toujours la même emphase. Ce lyrisme dont il userait plus tard pour endormir son monde et comme toujours, ma soumission associée à mon inaptitude à distinguer le vrai du faux, annihilaient ma capacité à agir en conséquence. Tel un métronome, détonnant d'une curieuse façon avec les discours chevaleresques dont il était capable, il reprenait alors ses « Je t'aime » qu'il m'adressait d'une voix atone et distribuait en passant, comme on donne, l'air blasé, la petite pièce au miséreux. Le bouillonnement noir des disputes se diluait dans les activités de la journée, le travail, les courses, les dehors de la vie active. L'apaisement revenait pendant les périodes de répit favorisées par ses déplacements professionnels en banlieue ou en province. Lors de ses absences en semaine, seule au calme avec mes enfants, les violences s'étiolaient sur un fond de souvenir lointain, irréel, s'effaçaient. Je retrouvais

un semblant de stabilité et de vie tranquille à laquelle j'aspirais. N'attendant que l'affection et le soutien d'une relation adulte, je me répétais, à la manière d'un mantra, qu'il ne fallait voir que le bon côté des choses : « MONMARI » m'aimait, son désir de perfection nous pousserait à sans cesse vouloir le meilleur, tout irait bien. Les moments de communion étaient rares, mais le week-end, il nous arrivait de vivre des heures d'enchantement. Nous nous rendions au parc. Nous apportions les vélos, les skates et nous allions admirer les fleurs, les plantes épanouies dans les serres. Les enfants jouaient, on fabriquait des bateaux en papier que nous lancions du haut d'un petit pont et nous les regardions avec ravissement flotter, filer à qui mieux mieux sur le cours d'eau.

Désormais les rôles étaient bien assignés : il y avait un chef et un seul. Nous étions fin 1987, monsieur voulait un enfant; il était lassé, vraiment, d'attendre depuis un an.

– C'est un contrat, tu dois le respecter. J'en élève deux. Tu m'en dois deux.

Je n'ai pas eu l'intelligence de relever la brutalité inepte de la formulation. Dans ma naïveté, je pensais qu'en devenant le père d'un enfant biologique, mon mari découvrirait le sentiment viscéral qui nous attache à un enfant, qu'apaisé par sa paternité, il deviendrait un meilleur père de substitution pour les miens. N'avait-il pas exigé, lors de son arrivée dans notre vie, que mes enfants l'appellent « papa » ?

Je gardais encore en mémoire le bonheur de mes deux aînés quand ils étaient nourrissons et je continuais à aimer les mater. Je n'étais pas hostile, malgré le climat ambiant, à l'idée d'être mère une troisième fois.

Fin novembre 1988, j'accouchai de notre fille à l'hôpital Hôtel-Dieu. Oubliés les ordres, les propos à caractère insultant, la peur des orages : j'étais la maman d'une petite princesse, ma petite princesse Aline. J'étais de nouveau fondue d'amour pour mon enfant. On me faisait remarquer son regard déjà grave, profond,

sérieux, cette façon qu'elle avait d'observer avec intensité le monde et ceux qui l'entouraient. Les quelques semaines qui ont suivi sa naissance étaient porteuses d'un nouvel espoir : nous réussirions à vivre une vie enfin douce dans une famille recomposée, avec de beaux enfants tous eurasien.

4

Un ventre

L'euphorie, après la naissance d'Aline, allait être de courte durée.

– Votre père a fait des enfants partout et ne les élève pas ! criait-il dans ses accès soudains de mauvaise humeur à Natacha et Louis-Yoshiki. Votre père allait voir les putes et a fait élever ses enfants par les autres !

Ce genre de diatribes à l'emporte-pièce me sidérait. Mais que savait-il de ma vie d'avant ? Pourquoi s'en prenait-il ainsi à mes enfants orphelins de leur papa et insultait-il la mémoire de leur père ?

« Tu ne sais pas vivre en couple », m'assénait-il à la moindre de mes protestations. « Tu ne sais que pondre des enfants ! Va faire ta crise d'adolescence chez ta mère » ou, version différente : « Va te faire aimer par ta mère ! »

Pour moi qui avais tant couru après un regard maternel bienveillant, ce genre de paroles m'anéantissait. Enfant, à la fois, j'aimais ma mère d'une manière inconditionnelle et je la craignais. Elle ne m'avait pas câlinée, gâtée, mais je n'avais manqué de rien ; je l'écoutais juste placidement me raconter que bébé, je ne pleurais jamais en sa compagnie ou me répéter à l'envi que ce que je ressentais n'était pas ce que je croyais ressentir. Toute ma prime enfance, jusqu'à la fin de l'école primaire, mes parents, à tour de rôle, faisaient ma toilette intime devant mon grand frère sur son lit ; même en présence de mes copines, le rituel de mon corps nu d'enfant offert au regard de mon frère et des autres se poursuivait.

À cet âge, sans autres repères que ceux que ma famille m'imposait, comment aurais-je pu comprendre l'anormalité de cette pratique ?

La bonté de ma mère, sa générosité à mon égard, ne se manifestaient jamais autant que lorsque j'étais à terre. Tout échec était de ma faute et elle ne m'humiliait, comme je le compris seulement des années plus tard, que pour mieux revenir et asseoir sa domination. Ma mère s'était réjouie de mon mariage avec cet homme brillant; craignant de la décevoir, je ne pouvais qu'en faire autant. Une fois de plus, il fallait que je m'en souvienne : j'étais avant tout l'épouse d'un homme qui, par sa seule ténacité, avait vaincu un funeste destin. Je ne devais retenir que l'endroit de son image, non son envers, lequel n'était que le reflet mérité de mon incapacité à moi. Cet homme plein d'humour, pour qui la seule lecture du journal *Le Monde* déclenchait des rires sonores, cet homme si altruiste qui avait pris sous son aile une veuve avec deux orphelins, ce diplômé d'une des plus grandes écoles d'ingénieurs de PARIS, cet homme charismatique épatait ses copains. Enfant, il avait connu le malheur, l'exil, la dureté. Il revenait de loin, avec sa seule volonté pour bagage. Comment lui en vouloir pour sa maladresse quand il qualifiait alors mes enfants d'égoïstes et qu'il me reprochait de les surprotéger, de les gâter, de les pourrir avec mon indulgence ? Je m'obstinais aveuglément à ne pas compromettre le sentiment de compassion que j'avais pour son histoire ni détruire la famille que nous formions. « MONMARI » avait été privé de tout dans son enfance, je devais le pardonner, tout lui donner. Ses manières de bête féroce étaient l'héritage de son passé. Je continuerais à essayer de lui apprendre l'apaisement, il ne fallait pas renoncer. Tel était le pauvre sentiment de puissance que je donnais en réponse à ma réelle impuissance.

Dès le début de notre mariage, il s'était opposé à ce que j'utilise un moyen de contraception, il insista même pour que je n'en aie aucun. Parfois, je le soupçonnais de vouloir me faire reproduire son modèle familial : sa mère avait eu sept enfants, dont deux

étaient décédés. Aline était à peine âgée de deux ans qu'il exigeait maintenant la venue du « deuxième enfant que je lui devais ». Déjà isolée, affaiblie dans cette vie invraisemblable, il était clair pour moi que je ne pouvais envisager de cesser tout moyen de contraception. Trois enfants dont je m'occupais seule pour toute l'intendance représentaient déjà beaucoup. Voyant que je résistais, il menaçait de me couper les vivres, un doux euphémisme compte tenu de son peu de participation financière aux charges du foyer.

– Cette salope me refuse un deuxième enfant ! se répandait-il auprès de ses amis.

J'étais « dégueulasse » et j'étais « tenue de respecter le programme établi ». Furieux que je ne « fabrique » pas un enfant sur le champ, il ne fit que boire davantage, quasiment tous les soirs. Une nuit, il fut pris de violents maux à l'estomac ; au fond de moi, je le soupçonnai de feindre, mais la démonstration de sa douleur devint si spectaculaire que je dus appeler S.O.S. médecin.

– C'est ta faute, disait-il, à cause de toi, il ne me reste plus qu'à mourir !

Il me harcelait constamment, avec ses mêmes obsessions, profitant de ses insomnies pour me réveiller la nuit et reprendre la litanie, me poursuivant encore aux premières lueurs de l'aube, voire au petit-déjeuner. À une ou deux reprises, j'ai tenté de fuir son pilonnage verbal en me réfugiant à l'hôtel, mais je redoutais ses représailles contre les enfants. Je me rabattais sur des bouchons d'oreilles, il approchait ses mains, vociférait encore plus fort, cherchait à me les retirer. La bulle dans laquelle je m'efforçais de m'abriter ne faisait qu'attiser sa rage et je priais, moi qui suis athée, pour qu'il finisse par s'épuiser. Comme je ne cédaï toujours pas à son désir, j'avais la sensation d'être la femme à supprimer, celle à jeter vivante dans la fosse aux lions pour ne pas avoir rempli le rôle de procréatrice auquel il semblait m'avoir destinée.

Quelques années plus tard, ce sera au tour d'Aline, toute petite, de rejouer la scène du gribouillage de livre, mais cette fois, il n'y eut pas d'explosion de rage. Rien n'était trop beau pour notre fille. Il la dorlotait, la couvrait de cadeaux, elle pouvait matériellement tout exiger. Aline était sa reine, mais il s'avéra qu'elle ne devait pas moins mériter son titre, prouver, en dépit de son très jeune âge, son ultra-intelligence, être programmée d'ores et déjà pour faire partie de l'élite de l'élite. Dans le même esprit, il décida que tous les enfants de la maison seraient polyglottes ou des génies en mathématiques. Sacrifiant le plaisir à l'utilitaire, les dessins animés devaient être vus en version anglaise non sous-titrée. Puis il entreprit de donner lui-même aux enfants des leçons particulières en maths, des séances interminables qui duraient parfois jusqu'à minuit au milieu des cris et des larmes de ma grande Natacha qui, face à son exaspération, ses menaces, pleurait de fatigue et de peur.

– Si vous ne faites pas d'études, grondait-il, vous serez assistante sociale comme votre mère ! Ou, braillait-il sur Natacha, pute, caissière.

Je ne m'indignais pas, je n'osais pas. La valeur qu'il accordait à ma personne était établie. Elle avait été intégrée le jour où, en nous apprêtant pour une soirée avec des anciens de l'école, je lui avais demandé si cela ne le gênait pas qu'avec mes talons je sois plus grande que lui : « Peu importe, m'avait-il répondu, tout le monde sait que je suis le plus intelligent des deux. »

Bonbons, surprises et cajoleries pour Aline. Brimades pour Natacha et Louis-Yoshiki. J'avais tant espéré voir mon mari en papa aimant, je n'allais pas lui reprocher d'éprouver un attachement particulier et de vouloir le meilleur pour notre dernière, mais les inégalités de traitement entre mes aînés et notre cadette devenaient de plus en plus injustes, inacceptables. Quand je prenais la défense de mes deux grands, j'étais disqualifiée, infantilisée :

– Tu es une mère abusive, toxique, possessive, déclarait-il, une mante religieuse qui me castré dans mon rôle d’homme et de père. Tu fais du mal à tes enfants par ce comportement émotionnellement pervers.

Par la suite, afin de les soustraire à la persécution pédagogique de mon époux, je décidai d’engager un professeur extérieur pour donner des cours de maths à Natacha et Louis-Yoshiki. J’en assumai les frais, mais « MONMARI » en calcula le tarif à la minute, puis à la seconde, pour mieux leur reprocher ce qu’ils coûtaient à la famille.

Comme elle était plus grande, Natacha était en permanence sur le qui-vive; elle osait parfois répondre à son beau-père. Au moment où elle s’y trouvait pour sa toilette, il faisait sciemment irruption dans la salle de bains, la narguait dans son intimité, ce qui la mettait hors d’elle. Natacha était parvenue à cet âge fragile où l’on est si peu sûr de son corps. Elle était absolument ravissante, mais pour la provoquer et soi-disant par humour, il lui faisait remarquer qu’elle avait de grosses fesses. J’essayais de minimiser ses propos pour calmer la légitime fureur de Natacha, j’excusais le père devant ma fille, parfois même pour ses comportements les plus humiliants envers elle. Cherchant à éviter à tout prix l’éclatement d’une cellule familiale qui n’était qu’illusoire, je prenais encore la défense de mon mari, je m’alliais au bourreau.

J’ai été faible, lâche, si souvent. J’ai été responsable du désastre. Je dois à mes enfants, aussi sombre soit-elle, cette vérité-là, en particulier à ma fille aînée Natacha. C’est elle qui a été le plus souvent la cible de son beau-père; à la fois la plus mature et la plus vulnérable des trois, c’est aussi elle qui a le plus souffert de ce climat familial délétère. Je ne me pardonne toujours pas, aujourd’hui, de ne pas avoir su prendre les bonnes mesures pour protéger mes petits, d’avoir cédé à cette espèce de syndrome de Stockholm.

5

La couleur de l'argent

Mon mari me demandait toujours de signer à l'avance la déclaration des revenus vierge.

Un jour, par hasard, j'appris que cosigner la déclaration d'impôts entre époux était destiné à une vraie transparence des ressources de chacun. C'est donc timidement que je lui demandai l'année suivante à la signer une fois remplie.

– C'est compliqué, m'expliqua-t-il. Avec la pension alimentaire que je verse à ma mère, ça va être long, fastidieux; il sera tard, tu seras déjà couchée. Si tu signes maintenant, je n'aurai pas à te déranger et je pourrai déposer la déclaration au Centre des Impôts dès mon réveil.

Tant de sollicitude ! Et je ne soupçonnais rien. C'est ainsi que j'ignorais totalement le montant des revenus de mon époux et qu'il put à loisir, durant toutes ces années de mariage, me répéter qu'il n'avait pas d'argent et qu'il devait, en plus, prendre en charge sa mère et ses frères.

Il s'était toujours montré très envieux de ce dont je bénéficiais d'une façon autonome : mon propre salaire et notre logement dont j'étais l'unique propriétaire, les versements que je percevais des parents de mon époux décédé pour m'aider à l'éducation de leurs petits-enfants. Nos comptes, du reste, étaient séparés. Les enfants se tournaient exclusivement vers moi pour tous leurs besoins; je payais leurs loisirs, les frais médicaux, les assurances, les vacances et même les Noël. J'avais eu beaucoup de mal à réclamer de fêter Noël comme tout le monde. C'était, persiflait monsieur avec dédain, inutile, grotesque, tout comme les vacances qu'il condamnait

également. Puisque je réclamaï, je n'avais qu'à financer. Je prenais donc à mon compte ce qu'il appelait ces demandes superflues, ces envies de bourgeoisie matérialiste. Pourtant, il ne se privait pas de faire mille photos du sapin et des cadeaux. Quant aux vacances, il ne les prenait que très rarement avec nous et comme il changeait constamment de travail, de son propre chef ou parce qu'on le remerciait, il avait peu de congés. Tout au plus consentait-il à nous conduire en voiture pour nous déposer à notre destination, ce qui nous offrait au final, loin de lui, la perspective de belles journées sereines.

Bien sûr, mon seul salaire ne suffisait pas pour boucler notre budget. J'étais parfois contrainte d'aller quémander de l'aide auprès de mes parents qui me fustigeaient d'être aussi dépensière : « Ton mari est ingénieur dans le privé quand même ! »

Ils ignoraient que je finançais la quasi-totalité des besoins familiaux. Ils commençaient par me blâmer, mais ma mère s'empressait aussitôt de me donner l'argent dont j'avais besoin. Je croyais qu'en demandant tout naturellement de l'aide à ma mère, je pouvais me soustraire à la tyrannie conjugale. Je ne comprenais pas encore que la générosité complaisante dont elle faisait preuve permettait à mon couple de continuer à officier dans sa dysfonction. C'est ainsi que, sans que je puisse en mesurer les effets, une forme de coalition d'autant plus insidieuse qu'elle n'était pas identifiée se créait. Et je la favorisais, inconsciemment, malgré moi.

6

La diagonale du fou

Un soir de dispute terrible dans l'appartement que nous occupions au douzième étage, en 1990, je laisse échapper les mots fatidiques : fin de ce mariage, divorce. En un éclair, mon mari s'empare d'Aline et bondit vers le balcon. Là, à ma stupéfaction, il soulève notre petite fille de deux ans et, la tenant en équilibre sur le garde-corps, il la penche au-dessus du vide :

– Tu veux divorcer, je la lâche.

Son visage est un masque lisse, impassible. Je crains tellement l'irréparable que je dois réfléchir, vite, surtout rester calme, ne rien provoquer, promettre, oui, promettre :

– Non, je ne divorcerai pas, c'était une mauvaise idée.

La reddition.

Faire la paix, tout de suite.

Je n'ai pas d'autre choix, c'est la condition de notre survie.

Qui pourrait imaginer qu'un père soit monstrueux au point de vouloir tuer sa propre fille ? À qui le raconter ? Qui allait me croire et penser qu'un homme qui chérissait autant son enfant pouvait être aussi capable, en privé, de lui faire du mal ou même d'attenter à sa vie plutôt que de risquer d'en être séparé ? Mais non, dirait-on sans doute, c'est du bluff ! Je serais désavouée par tout l'entourage, par ses amis qui l'admiraient tant, par mes parents, enfin, qui trouveraient peut-être là l'occasion de me rendre responsable d'avoir finalement fait le choix du mauvais homme.

Comment inviter quiconque à mon domicile dans ce climat ? Je redoutais à tout instant des propos choquants de sa part, d'être rabrouée pour rien. J'avais honte de moi-même, de ma servitude, et de laisser entr'apercevoir ma pauvre vie. Certaines de mes amies m'avaient avoué ce qu'elles pensaient réellement de cet homme. Elles étaient perspicaces, car moi je ne leur racontais rien, je n'osais pas même confirmer leurs soupçons, je n'avais rien de drôle à dire et, de plus en plus, je m'isolais. En l'occurrence, seuls les amis de mon époux avaient le privilège d'être invités au domicile. Devant eux, ils ne trouvaient à chaque fois que l'étudiant jovial devenu un homme respectable et généreux, un père en apparence solide, fiable. Bien sûr, ils jugeaient parfois leur ami étonnant, incroyable, mais ses facéties étaient impayables, il restait un génie, un original. Tout devenait alors matière à plaisanterie entre eux, l'occasion de franches rigolades.

Les menaces, les vexations, toujours. Il a failli encore en venir aux mains, ce fut terrifiant, avec Natacha cette fois, qui l'a malheureusement traité de connard. Je suis parvenue à m'interposer, mais je n'ai pu empêcher qu'il brise tout ce qu'il pouvait trouver sous la main dans sa chambre. Dormir, dormir, je n'en peux plus d'être réveillée la nuit par ses diatribes, sa hargne de tout, de tous, ses théories paranoïaques où le monde entier lui en veut. Toute cette violence, cette crainte permanente. Je suis piégée. Je ne vois pas d'issue de secours. Je voudrais mourir.

Au printemps 1993, d'autant plus à bout que mon mari se met à boire tous les soirs, je propose, après plusieurs approches prudentes, que nous nous séparions un moment, ne serait-ce que quelques jours. Soudain, il s'en prend alors au lit en laqué noir de style asiatique que j'ai acheté à l'époque où je vivais avec mon premier mari. Il arrache et déchire la tête de lit en tissu orange et or qui représente une tortue pour « mille années de bonheur ». Je suis effarée, mais je préfère qu'il s'attaque à un meuble plutôt que de revivre une scène traumatisante semblable à celle du balcon.

– Tu n’es qu’une matérialiste, hurle-t-il, et je dois payer, moi, pour le culte d’un mort ! Il n’est même pas là pour élever son fils Louis-Yoshiki et moi, ton mari, je ne paierai plus pour le passé !

Cherchant à sauver le meuble qu’il commence à détruire morceau par morceau, je m’intercale entre le lit et lui, mais se déchaînant de plus belle, il me roue de coups de poing si bien que ma tête heurte plusieurs fois le mur. J’ai vu arriver le moment où il allait m’assommer devant Aline qui hurle d’effroi. Je lui crie d’aller chercher Natacha qui est terrée dans sa chambre. Ma fille de 15 ans déboule et, malgré sa terreur, cherche à me défendre en frappant son beau-père. Lui s’empare d’un montant du lit, j’ai cru qu’il allait nous tuer toutes les trois. Je crie à Natacha d’appeler la police, mais il arrache le fil du téléphone. Je lui crie d’aller chercher Patrick, un ami qui habite à côté. Natacha se sauve en chaussettes. Sans l’arrivée de notre voisin, je ne sais pas ce que nous serions devenus. Patrick et son épouse nous hébergèrent pour le restant de la nuit, mes trois enfants et moi.

Le lendemain, je ne sais où aller. Si je partais, oserait-il tuer sa propre fille comme il l’avait déjà dit ? Il est impossible que je lui laisse Aline, que je lui laisse un seul de mes enfants. Partir, c’est partir avec Aline, aussi. Que faire ? Tant que je suis là, je peux encore les protéger. Il faut que nous restions ensemble, attendre qu’Aline grandisse et partir, enfin, loin. Cet appartement, après tout, c’est chez moi. Pourquoi devrais-je le quitter maintenant ? Mes enfants étaient scolarisés dans le quartier. Ils y avaient leurs repères, leurs amis. Si quelqu’un devait partir, c’était lui.

Comme à son habitude, monsieur se fit oublier aussi longtemps qu’il fut nécessaire pour que toute sa démence tombe et se réduise dans un coin de ma mémoire. Parallèlement à mon métier d’assistante sociale, j’avais suivi un cursus d’études de gemmologie, ce qui me permettait, deux fois par semaine, de travailler dans une joaillerie aux abords de la Place Vendôme. Couvrir son épouse de cadeaux

mirobolants n'était pas vraiment son genre. Pourtant, peu de temps après l'épisode du lit, il vint me trouver un samedi à la boutique. Il m'apporta, devant mes collègues ébahies, un somptueux sac Lancel, assorti de tous ses beaux accessoires de maroquinerie. Quel homme délicat, s'extasièrent mes collègues, quelle chance tu as ! En quelques secondes il réussissait à faire de moi une femme enviée. Prise au dépourvu, la mise en scène semait la confusion dans mon esprit. Contrainte de faire bonne figure, je ne pouvais blêmir. En stratège averti, le cavalier savait trouver ses pions, se placer au bon endroit, ravir qui bon lui semblait. Sur l'échiquier social, le désert s'étendait autour de moi.

Les périodes d'éclaircies m'aidaient à tenir, mais leur durée était variable, toujours soumise aux fluctuations d'humeur de monsieur : beau fixe ou nuages, selon son baromètre; la plus grande vigilance, dans ces conditions-là, était de mise. Pouvoir être en mesure de demander le divorce sans crainte de représailles demeurait mon vœu le plus cher. Pour m'y aider, j'entamai une première tranche de thérapie avec le Dr D., un psychiatre dans le 13^e arrondissement de Paris. Profitant d'une accalmie, je tentai également de convaincre monsieur de faire quelque chose et je réussis à lui imposer une visite pour parler de sa dépendance à l'alcool. Le Dr D. lui prescrivit de l'Equanil, à prendre en cas de pulsion. Mon mari me fit la promesse de cesser de boire; en cas d'échec, assurait-il, je serais alors en droit de vouloir divorcer. Quant à envisager une aide psychothérapeutique, il n'en était pas question. L'alcool était son seul souci. Les autres problèmes, la seule personne malade, c'était moi, puisque je consultais.

L'adoption

Dès notre mariage en 1986, Monsieur m'avait fait part de son désir de changer de nom de famille et de prénom. Après la naissance d'Aline, il met en route une double procédure pour cela. Cette décision m'est présentée rationnellement comme une facilité d'intégration pour notre fille Aline; ainsi elle ne porterait plus un nom à consonance étrangère. J'avais moi-même changé de nom en me mariant la première fois. Par la suite, j'ai fait précéder mon nom d'épouse de mon nom patronymique. Enfin, je suis revenue à mon seul nom patronymique. Le nom pouvait changer au gré des événements de la vie, je n'y voyais là rien de particulièrement étrange.

Dans ma crédulité, je perçois dans l'initiative de mon mari la volonté de nous réunir autour d'un projet commun et de repartir sur de meilleures bases. La recherche d'un nouveau nom m'apparaît même ludique et les enfants s'y associent. Monsieur écume librairies et bibliothèques pour se procurer tous les livres, dictionnaires et revues qui relatent l'histoire des noms de famille. Dans un premier temps, il tient à prendre mon patronyme. Mais la loi l'interdit. Elle autorise en revanche à le prendre en nom d'usage. Ce qu'il fait, en attendant la fin de la procédure qui l'autoriserait à changer définitivement de nom.

La transcription à l'état civil devint possible le 17 décembre 1991. Aline était âgée de quatre ans lorsqu'elle changea définitivement de nom le 7 janvier 1992. Monsieur V., le nom exotique de son père, devint Monsieur L., un nom propre qui évoquait une noblesse toute française. Quant à son nouveau prénom, mon mari

opta finalement pour celui d'un grand roi de l'époque antique, réputé, autant que redouté, pour son ambition de conquérant.

En juillet de cette même année, nous emménageons dans l'appartement de mes parents. Depuis quatre générations d'artisans, mes ancêtres y ont habité; j'y suis moi-même née. Cet appartement étant plus grand que celui que nous occupons, mes parents conviennent de nous le laisser et s'installent dans mon logement plus étroit. Cet échange me réjouit. Les modifications à apporter sur les titres de propriété, les questions d'argent, tout est réglé par ma mère. Changer de lieu, j'en suis sûre, allait changer notre vie.

Je croyais mon mari apaisé. Il avait fièrement mené à son terme la procédure de changement de nom et de prénom. Or, voilà qu'il voulut s'attaquer au nom de famille de mes deux aînés et leur faire porter son tout nouveau patronyme à lui. Pour Aline, je comprenais, mais pour Natacha et Louis-Yoshiki, pressentant qu'il y avait dans cette nouvelle résolution un motif qui m'échappait encore, je m'y opposai avec fermeté. Chevauchant son nouveau cheval de bataille, il nous lamina quotidiennement avec son projet, alternant dans son discours les avantages à en retirer et faisant planer d'obscures menaces pour l'avenir de mes enfants si nous n'acceptions pas. Sans tenir aucun compte de mon avis et tout en arguant qu'il n'était pas normal qu'un beau-père n'ait aucun droit au regard de la loi, il se renseigna alors sur les démarches à accomplir pour l'adoption plénière de mes enfants, seul moyen qu'il avait trouvé pour leur faire porter son nouveau nom.

En désespoir de cause, je tentai de lui suggérer qu'il pouvait envisager l'adoption simple; celle-ci permettait aux adoptés de ne pas voir effacer leur filiation de l'état civil. L'idée ne me paraissait pas plus souhaitable, mais elle m'éviterait au moins le pire.

– Dans une adoption simple, m'objecta-t-il, les droits acquis sont insuffisants pour former une vraie famille recomposée.

Je demeurai sceptique. Une sourde intuition me faisait craindre que l'objectif de mon mari était en fait d'obtenir toute autorité

sur Natacha et Louis-Yoshiki. Fort heureusement, la loi 93-22 du 8 janvier 1993 venait d'édicter l'interdiction de l'adoption plénière des enfants du conjoint et, je l'avoue, cette nouvelle me procura un immense soulagement. Mon mari, quant à lui, fulmina. Cette loi lui faisait l'injure de lui refuser l'adoption plénière, il allait tout entreprendre pour la modifier. Aussitôt, il prit un avocat, écrivit partout : aux ministres, aux députés, au Garde des Sceaux, aux journaux. Il mit en route une nouvelle procédure. Le tribunal de Grande Instance de Paris rendit son jugement le 24 novembre 1993 et rejeta sans appel sa requête en adoption plénière. En mon for intérieur, je ne pouvais que me réjouir.

En cas d'adoption simple, seule solution qu'il lui restait désormais, mon mari pouvait demander à accoler le nom du père d'origine de l'enfant au sien : l'adoptant. Ce dernier point me semblait le seul acceptable. Je restais toujours opposée, cependant, au scénario d'une adoption, même simple. Je voulais garder à mes enfants leur filiation. Elle avait un sens, elle était la perpétuation du souvenir de mon amour défunt, j'en étais fière. Continuant à s'obstiner, mon mari mena ouvertement campagne auprès de mes enfants pour les inciter à me faire accepter son idée d'adoption simple. Il alla jusqu'à faire pression auprès de mes parents afin qu'ils produisent des écrits favorables à son projet.

Monsieur souhaita également que mon fils change de prénom. C'était tellement inconcevable pour moi que je ne pus maîtriser ma colère et lui opposai un refus catégorique. Ce prénom composé avait été un choix réfléchi de son père et moi. Louis, parce que nous trouvions ce prénom élégant, facile à prononcer en japonais, et son deuxième prénom, Yoshiki, qui, tout en faisant référence à sa lignée paternelle, signifiait « brillant ».

Si monsieur ne réclama plus que mon fils change de prénom, il s'acharna néanmoins pour me faire céder sur l'abandon du nom patronymique de Louis-Yoshiki.

En secret, j'écrivis au responsable de notre dossier d'adoption et lui spécifiai mon désir de conserver le nom paternel de mon fils. Par respect pour Louis-Yoshiki, je décidai toutefois de le consulter. Nous étions en septembre 1992, il venait d'avoir 10 ans. « Changer de nom pour moi, me dit-il, c'est pas grave. » J'étais perplexe : alors que j'y tenais au plus haut point, mon fils, lui, ne semblait pas tenir au nom de son papa. Si ce n'était pas important pour lui, pourquoi le serait-ce pour moi ? Au Japon, le marié peut choisir de prendre, officiellement, le nom de sa femme. Les descendants portent alors le nom patronymique de leur maman. Le nom patronymique de mon fils était issu de la lignée maternelle. Son grand-père avait préféré, de façon très moderne, prendre le nom de son épouse.

Je décidais de me ranger à l'avis de Louis-Yoshiki. Peut-être voyais-je le mal sans raison; comparé à moi, en dépit de son très jeune âge, mon fils faisait preuve de détachement, d'un calme exemplaire. Avec une facilité que je ne m'expliquai pas davantage, Natacha donna également son accord et la procédure fut lancée.

L'audience par les juges en vue de statuer sur l'adoption simple de Louis-Yoshiki eut lieu en novembre 1994. Un collège constitué de trois juges souhaita m'entendre seule. Ils me convoquèrent à l'écart dans une petite pièce. Ils me demandèrent, solennellement, si j'étais d'accord avec cette adoption simple, si j'étais d'accord pour la suppression du nom paternel de mon fils au profit du seul nom de monsieur-adoptant. Enfin, ils me demandèrent si je n'étais pas sous influence.

Je voulais dire la vérité, je tenais au nom de mon premier époux plus que tout, mais je me suis entendue répondre « Non, je ne suis pas sous influence. » Monsieur était là, dans la pièce à côté, il m'attendait. Les juges l'informeront de suite de ma requête. Je savais l'enfer que je vivrais avec les enfants si je m'opposais à son projet. J'ai ajouté que mon fils m'avait donné son accord, ce qui était vrai.

Ce que j'ignorais et n'appris que bien plus tard, c'est qu'au début du processus, en 1992, avant même que la loi soit promulguée sur la restriction à l'adoption plénière, monsieur avait pris soin de faire pression sur Natacha pour la rallier à sa cause. Alors qu'elle avait 14 ans, le 23 septembre 1993, il parvint à obtenir d'elle qu'elle écrive sous sa dictée ceci :

« Je soussignée Natacha... née le... donc ayant plus de treize ans..., je suis consciente que j'abandonne mon nom de famille patronymique pour celui de L..., je suis d'accord pour l'adoption plénière. Je consens également à changer de prénom et cela me fait d'ailleurs très plaisir. C'est pourquoi avoir les mêmes droits que ma sœur Aline me paraît normal. Depuis le mariage de Monsieur L... avec ma mère, je l'appelle papa de mon propre choix. »

Mon mari avait donc tout fait, à mon insu, pour persuader mes enfants du bien-fondé de sa démarche et effacer leur histoire. Ce n'est qu'au cours de l'année 2006, peu après le prononcé du jugement de notre divorce que j'ai pu découvrir tous ces écrits, son journal intime dans lequel il déclarait explicitement être capable de tuer Aline et les lettres, enfin, qu'il adressait souterrainement à mes enfants pour l'adoption. « C'est un privilège qui risque de vous passer sous le nez définitivement si vous ne m'écoutez pas », leur écrivait-il. « Plus tard, ce sera trop tard et les regrets seront inutiles. Plus tard, quand vous vous heurterez aux difficultés et aux murs que dresse la société, vous prendrez conscience que ne change pas de nom qui veut. Votre "papa" peut le faire parce qu'il est diplômé d'une grande école. »

Mes enfants muselés, déjà sous emprise, ne m'avaient rien dit des manœuvres de mon mari : « Ce sera un secret entre nous », pouvait-on lire, « Vous éviterez ainsi d'avoir à révéler votre passé. »

Il leur faisait croire que leur statut d'orphelins de père était quelque chose de honteux, bon à dissimuler, à bannir de leur passé. S'ils étaient adoptés par leur beau-père, ils auraient l'immense

chance d'acquérir des droits supplémentaires. Si leur mère, à savoir moi, devait disparaître, ils bénéficieraient de tout. Comment mes enfants auraient-ils pu saisir l'absurdité de ses arguments, leur aberration ? Comment pouvaient-ils comprendre que derrière toute cette pseudo bienveillance, il ne cherchait qu'à me léser, à détourner et gérer ce qui leur revenait à eux de prime abord ?

La procédure s'étira sur près de deux ans, ce qui permit à Natacha de prendre conscience à 16 ans du caractère définitif des écrits forcés qu'elle avait produits et dont j'ignorais alors l'existence. Courageusement, alors qu'elle entamait la période la plus tourmentée de sa vie, elle refusa l'adoption de manière ferme et définitive. Je n'ai pas réussi à la préserver, à la sortir du long tunnel dans lequel elle commençait à s'enfoncer, mais je me réjouis de la maigre consolation qu'elle ait pu au moins préserver son identité, une victoire qu'elle ne doit qu'à elle-même.

Quant à mon fils Louis-Yoshiki, je m'en voudrai toute ma vie d'avoir voulu respecter son avis plutôt que de me fier à mon intuition, d'avoir cru à ce que je prenais par orgueil pour de la maturité, de la sagesse, au lieu d'avoir compris que mon petit de dix ans avait été acculé par la force de persuasion malsaine de son beau-père. Ce n'est que le 10 avril 2006, soit 13 ans après les faits, que Louis-Yoshiki me remit un courrier qui nous était destiné, à mon mari et moi. Il s'adressait à son beau-père en ces termes :

« Et toi qui m'as fait changer de nom. Pendant une période, pour montrer je ne sais quoi, tu venais dormir à côté de moi, dans ma chambre. Mais tu ne me demandais même pas mon avis, tu venais pendant une heure et moi je feignais de dormir. J'ai détesté ça. Le changement de nom, tu me l'as imposé. J'étais au collège. Tu venais me dire que cela te donnerait la force de continuer, car entre vous, c'était la guerre. Ne nies jamais être venu me voir en slip, sans doute avec quelques cachets dans le ventre et dire qu'il fallait le faire si je t'aimais, me demandant si je voulais que la famille aille mieux. Alors, j'ai accepté, devant même me forcer à dire à ma mère que non, je

n'étais pas sous influence, que j'étais d'accord, et qu'un nom, ce n'était rien. (...) Je n'oublie pas comment Natacha et moi avons été humiliés et frappés. (...) Ma décision est irrévocable... Je ne vous demande plus rien, donc ne me demandez plus rien non plus. Avec vous, on ne peut arriver qu'à une rupture, sinon on devient fou. »

À la date de ce courrier, mon fils a disparu de ma vie. Comment ne pas comprendre que fuir cet enfer familial devenait sa seule chance de survie ? Monsieur avait obtenu de Louis-Yoshiki qu'il change de nom et l'insuffisance de mon intervention avait indirectement fait de moi sa complice. En relisant ces dernières pages, je n'ai pas de mots assez forts pour décrire ma douleur, la frustration de n'avoir pu rétablir à temps la vérité à mes enfants et l'horreur que j'éprouve devant l'ignoble manipulation de celui que je ne peux considérer aujourd'hui que comme un monstre.

L'histoire de Natacha

Depuis trois ans, entre 1991 et fin 1993, les relations avec Natacha sont de plus en plus conflictuelles. Ma fille a physiquement grandi, elle devient plus forte. Elle est désormais en capacité de répondre à son beau-père. Il se risque moins à la gifler, mais il continue à utiliser la persécution verbale, la provocation. La scolarité de ma fille devient chaotique. Alors âgée de quatorze ans et demi, Natacha trouve refuge au sein d'un groupe de jeunes gothiques, adopte leur code vestimentaire, leurs accessoires : piercings, bracelets à clous et chaînes tranchant sur la délicatesse des dentelles. Entre elle et moi, la tension est palpable. Excitable, souvent agressive, elle passe ses nuits dehors, sèche les cours, fugue, refuse mon autorité.

En décembre 1993, Natacha disparaît plusieurs jours d'affilée. Je crains pour sa sécurité, je redoute la mauvaise rencontre. Sur les conseils de mon mari, je m'adresse à la Brigade des mineurs. Nous finissons par la retrouver.

Le Dr D. me suit déjà depuis deux ans. Il me propose de rencontrer Natacha, puis monsieur. Au cours de cette même année, Natacha avait exprimé son souhait de partir en pension; le Dr D. me l'avait déconseillé, car il estimait que même si la demande émanait de ma fille, elle vivrait la pension comme un abandon. Cet homme est un expert, il connaît son métier, je lui fais entièrement confiance, il nous aiderait à sortir de l'enfer. Le Dr D. reçoit Natacha et commence la séance par la réprimander pour sa fugue. Estimant qu'elle se met en danger, il nous recommande de la confier pour un temps au service pour adolescents d'un hôpital. Comme je lui ai déjà longuement fait part du naufrage de ma vie conjugale, il me

conseille de faire preuve de patience, de ne pas divorcer. Natacha, m'assure-t-il, ne fait que traverser une crise d'adolescence. Puis il reçoit mon mari, seul à seul. C'est bien d'une crise d'adolescence dont il s'agit, me confirme-t-il, et mon mari ne relève pas de la psychiatrie.

C'était donc moi qui me trompais, forcément. Le chaos que je décrivais semaine après semaine et le comportement de Natacha n'avaient en rien la gravité que je leur conférais. Depuis la plus tendre enfance, on m'avait toujours appris à ne pas remettre en cause l'autorité de ceux qui savaient et le Dr D., lui, savait. Son verdict, néanmoins, me plongea dans un profond malaise. *Quelque chose clochait*. Tous ces actes de violence qui allaient crescendo depuis quelques années, était-il possible qu'ils ne soient que le fruit de ma perception défaillante ? Et je me souvenais encore de ceci : plus jeune, Natacha faisait fréquemment des cauchemars, elle se débattait dans son lit jusqu'à se cogner dans le mur et en avoir des bleus. Un jour de départ en vacances, lors d'une étape de nuit à l'hôtel, Natacha fit un de ces mauvais rêves, hurla. Son beau-père la frappa, car il conduisait le lendemain, il devait se reposer. Ce genre de réaction était-elle *non psychiatrique* comme disait le médecin ?

Suivant les conseils du Dr D., Natacha séjourna donc une semaine à l'hôpital, à la mi-décembre 1993. Des connaissances de monsieur vinrent lui rendre visite. Natacha me rapporta qu'ils parlèrent ouvertement de maltraitance. Cette expression me choqua; dans la bouche de ma fille, elle semblait me désigner comme coupable. J'aimais ma fille. Je ne voulais que son bien. Le Dr D. avait parlé d'une crise d'adolescence, pas de maltraitance. Je minimisai ce que Natacha me reprochait. Elle se mit en colère contre moi. De malentendus en incompréhension réciproque, tout dialogue finit par devenir impossible.

À l'issue de cette semaine, le psychiatre du service me reçut. Il me dit trouver Natacha très intelligente. Sans m'informer davantage

de son état, ce qui m'offusqua quelque peu, il me recommanda, dans l'intérêt de ma fille, de l'éloigner du domicile. Une de mes amies d'école primaire, mariée, mère de deux jeunes enfants, se proposa de prendre Natacha chez elle. Elle habitait l'immeuble à côté du mien. Cette solution me paraissait envisageable. Natacha rejoignit leur famille dès sa sortie de l'hôpital. Le lendemain, elle sonna à la maison dans la nuit. En constatant que j'avais rangé sa chambre, ma fille ne le supporta pas. Elle me donna des coups de pied, m'insulta, me tordit le poignet pour me traîner dans la rue en chemise de nuit. Aline assiste au spectacle du haut de ses 5 ans.

– Tu vas payer tout le mal que tu m'as fait, jure Natacha, je vais te terroriser, tu vas me cracher 1000 balles, tout de suite !

Comment n'ai-je pas compris ce soir-là de quel mal elle voulait me parler ? Pourquoi avais-je pris la liberté de ranger sa chambre en son absence ? Pouvait-elle interpréter autrement mon geste que comme une façon de lui signifier qu'elle n'avait plus de place à elle dans ma vie ? Natacha, effectivement, n'avait aucune place digne de ce nom dans notre famille, elle était maltraitée; comment ai-je pu être déboussolée et aveugle à ce point pour ne pas le voir ?

Durant ces deux dernières semaines de décembre 1993, les manifestations de violence se multiplient. Natacha veut « crever », elle sort tous les soirs. Dans le désarroi et l'impuissance la plus absolue, une nouvelle fois, sur les conseils de monsieur, j'écris au procureur de la République pour solliciter d'urgence un rendez-vous chez le juge pour enfants. Je suis complètement perdue, il faut que je m'en remette à d'autres puisque je n'ai plus aucune prise sur ma fille. Je me sens minuscule face aux autorités, à la justice. Incapable de rédiger, de faire les démarches appropriées, monsieur me dicte les courriers ou les tape, je les signe. Parfois, sur un brouillon qu'il me laisse, il y a un post-it sur lequel il a écrit « Je t'aime ».

Le 24 décembre 1993, le juge pour enfants confie par ordonnance la garde provisoire à mes amis, M. et Mme T., le temps de demander une mesure d'investigation et d'orientation. Le 26 janvier 1994, un

éducateur de la Protection judiciaire de la Jeunesse est nommé. De ma salle de bain, j'ai une vue sur la fenêtre du salon de mes amis. Le soir, je me mets à ma fenêtre pour voir si la leur est allumée ou éteinte, s'ils dorment, j'essaie d'apercevoir Natacha. Je n'ai plus aucune nouvelle directe d'elle. Mes amis s'arrangent pour ne pas me répondre au téléphone. Je me sens bafouée, niée en tant que mère, j'en viens même à être jalouse de mes amis qui ont le droit de s'occuper de ma fille et semblent mieux s'en sortir que moi. Je ne mesurais pas alors combien il était délicat pour mon amie, comme elle me le confia ultérieurement dans une lettre, à la fois, de soutenir ma fille et de m'écouter moi. Elle choisit, à juste raison, le parti de ma fille.

Durant toute cette période, j'ai été tiraillée entre ma profonde tristesse, le sentiment de culpabilité, mon amertume de mère rejetée et les discours vindicatifs que mon mari ne cessait de tenir contre Natacha : « Elle met à mal la famille, disait-il, elle ne cherche qu'à nous nuire. »

En février 1994, je suis informée par le lycée de Natacha qu'un voyage scolaire est prévu à Prague. M. et Mme T. me font savoir qu'ils pensent que ce voyage serait profitable à Natacha. Je donne mon accord, règle les frais du voyage.

– Comment, s'insurge mon mari ! Tu vas confier à ta fille un passeport pour qu'elle aille à l'étranger alors qu'elle a fugué ?

Il met tellement l'accent sur mon irresponsabilité que le doute m'envahit. Et si, en effet, je pensais mal ? Et si ce n'était pas dans son intérêt que je la laisse partir ? Finalement, je fais annuler ce voyage et en demande le remboursement. Il tarde à venir, je ne m'en inquiète pas, mais monsieur fait un esclandre pour que j'écrive et réclame ce remboursement au lycée, il finit même par déposer lui-même une plainte contre le chef d'établissement.

Notre réputation est faite ! La mienne aussi, hélas. Que pouvait penser Natacha de tout ce scandale alors qu'elle n'avait plus aucun contact avec moi ? Lorsque je me suis rétractée pour ce voyage,

je pensais le faire pour sa sécurité. Ce fut une erreur de plus de ma part. Natacha ne pouvait que considérer ce refus comme une sanction. Je n'avais fait qu'accroître, malgré moi, le ressentiment qu'elle éprouvait à mon égard.

En mars 1994, à défaut de pouvoir lui parler, je lui écris une lettre. Je lui dis mon désarroi face à ses fugues, face à sa violence. Je lui explique combien nous sommes malheureux de son absence et combien elle manque à Louis-Yoshiki, à sa petite sœur Aline. Je regrette, lui dis-je encore, tout cet imbroglio juridique sans fin qui nous sépare :

Natacha, quand te reverrai-je autrement qu'aux rendez-vous du juge ? Reviens-nous, un petit peu, on a besoin de toi, même si on a tant de défauts à tes yeux. Nous sommes ta famille.

Maman.

Aline et Louis-Yoshiki déposent aussi leurs petits mots dans la boîte aux lettres de mes amis. Nos signes vers elle restent sans réponse.

Quelques jours plus tard de ce même mois, je suis convoquée chez le juge : M et Mme T. ne veulent plus accueillir ma fille à leur domicile. Leur responsabilité devient trop difficile à assumer : Natacha n'écoute rien, sort toujours la nuit et perturbe leur famille.

« Ils m'ont jetée », dira-t-elle avec tristesse.

Pour la période d'avril à juin 1994, il est décidé que ma fille sera confiée au foyer *Les Pléiades*. Natacha obtient de ne pas être hébergée là-bas, mais d'être placée en chambre individuelle, dans un immeuble à loyer modéré, où elle serait indépendante, avec un budget alloué mensuellement par le foyer. Je suis très réticente à la savoir seule, mais on m'assure de la présence d'un gardien, du suivi régulier, très sérieux, des éducateurs. *Les Pléiades* refusent de me

communiquer l'adresse de Natacha. Je ne comprends pas pourquoi on me prive des nouvelles de ma fille. Pendant trois mois, je ne sais rien d'elle.

Natacha finit par me contacter. Son quotidien a été un véritable supplice. Livrée à elle-même dans cette chambre dite de bonne, elle a vécu dans l'effroi. L'immeuble, me dit-elle, est occupé par toutes sortes de gens plus ou moins inquiétants. La nuit, elle n'osait pas se rendre aux toilettes de l'étage. Le budget dont elle disposait ne s'avérait pas suffisant pour qu'elle mange à sa faim et, trop jeune encore, elle ne savait pas le gérer. Les éducateurs, de fait, ne jouaient pas leur rôle de suivi comme il fallait : elle restait cloîtrée dans sa chambre et ne se rendait que très peu au lycée.

Natacha souhaite réintégrer le domicile. Le 8 juillet 1994, la juge ordonne la mainlevée de la mesure qui la confie aux *Pléiades*. J'accepte sa proposition d'un suivi à notre domicile par deux éducatrices dans le cadre de l'A.É.M.O. (Action Éducative en Milieu Ouvert). Natacha refuse de rencontrer les deux femmes, elle ne leur fait pas confiance. De nouveau, tout repart comme avant : hurlements, bagarres, insultes. Monsieur continue de provoquer ma fille et, dépassée par les réactions de Natacha que je suis incapable de décrypter, je ne gère pas les crises comme il conviendrait, j'attise moi-même sans le vouloir sa colère. Au cours d'une visite chez ma gynécologue, je lui expose l'engrenage dans lequel je me trouve. Elle connaît mon histoire, ma solitude; il lui vient l'idée d'héberger Natacha chez elle, le temps, pense-t-elle, de voir venir. La praticienne est sous le charme de ma fille qu'elle voit depuis qu'elle est petite, Natacha accepte son invitation. La compassion et l'altruisme de ma gynécologue seront inopérants. En grande détresse, ma fille demeure ingérable, son séjour chez elle est vite écourté. De cette période je ne sais pas grand-chose. Natacha me dira juste être revenue de « là où on ne revient pas » sans vouloir s'étendre davantage car, ajoute-t-elle, « Tu ne pourrais l'entendre. »

Mes parents se proposent de prendre leur petite-fille à leur domicile. Ils sont déjà âgés. Ma mère a ses habitudes, Natacha est

toujours aussi difficile. À la suite d'une altercation, elle s'en prend aux baies vitrées de l'appartement, manque de les briser. Ma mère ne consent plus à garder sa petite-fille chez elle.

Retour chez nous. Novembre 1994. Monsieur vient de se montrer odieux avec elle. Natacha ouvre les fenêtres, crie, expulse sa rage, jette dans la rue ses affaires, menace de mettre le feu avec son briquet allumé à la main, hurle qu'elle va tuer son beau-père. Monsieur prend son manteau, sort, nous laisse au milieu du carnage. Natacha se saisit d'un cendrier en cristal et, malgré ma tentative pour la retenir, projette par la fenêtre l'objet qui va se fracasser sur le trottoir à deux pas de son beau-père.

Les choses ne s'arrangent guère, mais Natacha consent au moins à se rendre deux fois par semaine pour un suivi au Centre médico-psychologique.

Si Natacha est démolie, je le suis aussi. J'ai encore trop peur d'aborder le sujet du divorce, mais je tente, une nouvelle fois, de demander à mon mari la possibilité d'une séparation momentanée. Le 27 décembre 1994, je me lance, avec toutes les précautions oratoires possibles. Il n'est pas question de le priver de sa fille Aline, lui dis-je. Il viendrait avec ses clefs quand il voudrait. Il louait à son nom un appartement pour sa mère, il avait donc à sa disposition un quatre pièces à Rungis. Ce serait provisoire, le temps d'avoir les idées plus claires, de prendre la distance nécessaire pour apaiser les tensions au sein de la famille, souffler.

Mon intervention, à mon grand étonnement, ne déclenche chez lui aucune animosité particulière. Le soir même, ni Aline ni lui ne rentrent au domicile. Ni le lendemain, ni le surlendemain, ni le jour d'après. Que faire ? Je ne peux signaler leur disparition si vite. Il est le père, Aline est sa fille. Nous ne sommes pas divorcés, ni même séparés, monsieur est toujours « MONMARI ». Je suis nouée d'angoisse. Au bout de trois jours révolus, Aline me téléphone.

Le message est clair. Je ne reparlerais plus de séparation. Tout pouvait recommencer.

Le 17 février 1995, la juge clôture le dossier d'assistance éducative pour Natacha. En substance, elle note : « Pas de volonté, pas d'assistance éducative. » Mes parents et moi finissons par louer un studio à Natacha.

Le 1^{er} février 1996, la juge clôture définitivement son dossier. Natacha est majeure.

Le 18 janvier 1998, après des mois de silence, Natacha reprend contact avec moi. Elle est très malade. Au service des urgences de l'Hôtel-Dieu, elle est diagnostiquée diabétique insulino-dépendante.

En 2001, j'entreprends une thérapie commune avec ma fille qui se solde par un échec cinglant.

Au début de l'année 2002, Natacha part vivre à Poitiers. À partir de cette date, je ne reçois plus aucune nouvelle de sa part.

Le 29 août 2007, mon divorce est prononcé.

L'été 2008, je trouve l'adresse de ma fille à Poitiers. Je tente une rencontre qui n'aboutit pas.

Aujourd'hui, vingt ans plus tard, je relis avec effroi toutes les déclarations que j'ai adressées aux diverses instances durant cette période si sombre avec ma fille Natacha. J'ai l'impression d'avoir été une autre que moi-même. Je me rends compte à quel point les propos et les formules que me soufflait mon mari étaient virulents, le compte-rendu des comportements de Natacha affolants et la plaçaient dans une position de mouton noir. Au moment de relire, avant de signer, une formulation brutale me faisait parfois frémir, je me demandais si on ne pouvait apporter une nuance, mais monsieur me déclarait que je n'y connaissais rien, qu'il fallait dire les choses ainsi si on voulait qu'elles bougent.

Je repense au calvaire que Natacha a vécu lorsqu'elle a été diagnostiquée pour son diabète, à la force qu'elle a eue, à sa rage de vivre, à ma pitoyable impuissance.

Je repense à la violence de la dernière séance de notre thérapie commune en 2001 alors qu'elle avait 23 ans, aux paroles malheureuses que j'ai prononcées contre elle parce que j'étais moi-même perdue et qu'elle me hurlait toute sa souffrance et sa haine.

Quand Natacha s'est définitivement éloignée de moi, dans les cahiers qu'elle a laissés, j'ai lu ce que ma fille pensait de moi. J'étais « celle qui me pollue, qui ne me voit pas, de qui j'attends ce qui ne vient pas ». Comme elle me l'avait aussi crié un jour, notre « merde familiale » gâchait sa vie et elle vomissait mon style bourgeois, ma façon de m'habiller, mes bijoux. Des mois durant, je me suis détestée, je me suis haïe, torturée. J'ai été habitée par l'idée d'avoir fait du mal à ma fille. J'avais été élevée par une mère dominatrice, perverse, étais-je vouée à suivre une logique héréditaire qui faisait aussi de moi une mauvaise mère ? Natacha ne voulait pas croire à mon propre traumatisme avec ma mère, comment le lui reprocher ? Elle aimait ses grands-parents et ne voyait pas leur part d'ombre, de quel droit pouvais-je lui demander de faire autrement ? Sa colère à elle et mes larmes à moi sont restées incomprises. J'ai fait tout ce qui était en mon pouvoir pour tenter de lui donner ce qui m'avait manqué et j'ai échoué. Au moment où Natacha a disparu de ma vie, je lui ai envoyé des courriers chez ses amies, des lettres pour lui expliquer combien j'avais compris que j'étais responsable, coupable, je lui redisais mon admiration, mon amour et mon inquiétude pour elle. Quand j'ai appris qu'elle le vivait comme du harcèlement et qu'elle disait de moi que j'étais « rusée, manipulatrice », j'ai cessé de lui écrire. Jamais je n'ai su lui prouver ce que j'avais dans mon cœur, jamais je n'ai pu lui expliquer l'emprise sous laquelle je me trouvais avec son beau-père.

En dépit de tous ces déboires, Natacha a réussi ses études supérieures. En 2010, j'ai appris par Internet qu'elle exerçait comme psychologue clinicienne.

Lui demander pardon, encore une fois, c'est la seule prière que je voudrais que ma fille entende. Aujourd'hui, je pleure devant mon écran, ma blessure est encore vive. Bien que cela me déchire, Natacha est en droit de me renier. Je ne peux que respecter son refus de me revoir, c'est l'unique façon qu'il me reste de l'aimer.

En finir

Un jour, suite à une énième dispute avec monsieur, j'avale tout ce que je peux trouver de tranquillisants dans l'armoire à pharmacie puis je vais me coucher dans la chambre de Natacha, pièce désormais inoccupée. Il peut se mettre à genoux, essayer de me faire tout le chantage du monde pour m'obliger à revenir dans le lit conjugal, cette fois, je ne céderai pas. Je vais en finir avec lui, trouver la paix, enfin.

Je l'ai entendu appeler le pédiatre des enfants. À leur bref échange, je comprends que celui-ci lui conseille de me faire hospitaliser. Je m'engourdissais peu à peu, enveloppée dans un coton de plus en plus épais, les voix autour de moi devenaient lointaines, puis inaudibles. Je ne fus pas hospitalisée. Louis-Yoshiki me relatera plus tard que je restai ainsi pantelante pendant trois jours.

Dans cet état de demi-conscience, je prononçai, paraît-il, des paroles odieuses contre mes enfants. Je m'en pris également à un livre d'art, un des rares cadeaux de monsieur, et le gribouillai avec rage. Ce que me racontait mon fils me chagrina et me remplit de honte. Nul souvenir ne me restait de ces trois jours et je ne savais pas pourquoi je m'en étais prise à mes enfants. J'appris longtemps après en lisant un article médical que j'avais sans doute subi ce qu'on appelle un syndrome paradoxal, un risque, en cas de surdose de tranquillisants, de voir se transformer l'état de profonde léthargie en signe de forte excitabilité.

Mon fils m'en voulut, sans que je le sache, pendant des années. Il fut le gardien de ma vie durant ces trois jours. Dans ce climat

mortifère, il considérait mon geste de désespoir comme la volonté de l'abandonner, lui et ses sœurs. Ce n'est que le 10 avril 2006 qu'il m'adressa ce courrier et me rappela cet épisode :

«le jour où j'ai su que je n'aimais plus ma mère. Même plus de haine non plus... As-tu oublié ? Sans doute... Tu m'as fait vivre ce jour-là un cauchemar. Alors que tu étais nue, j'ai dû te faire manger, mais tu étais tellement fracassée que c'est moi qui portais la cuillère à ta bouche et dès que je lâchais ton épaule, tu tombais de ta chaise. Après t'avoir emmenée pisser, quand je t'ai recouchée, j'ai regardé par la fenêtre en maudissant les gens dehors qui marchaient, mais je ne t'en voulais pas, c'était juste fini dans mon cœur. »

Dans cette lettre, j'appris aussi que monsieur avait pris la décision de ne pas me faire hospitaliser. Il avait fait un mot à mon jeune fils de 12 ans pour excuser son absence au collège afin qu'il reste à la maison pour s'occuper de moi.

– Tu n'as même pas pris assez de médicaments pour mourir, me reprocha aussi Louis-Yoshiki.

De qui pouvait-il tenir ce genre de discours sinon de son beau-père ? Monsieur n'avait pas estimé nécessaire d'appeler les urgences. Qui d'autre avait pu convaincre mes enfants que j'avais joué la comédie ?

Suicide par prédation : crime facile, impuni. Le prédateur a beau jeu de dire ensuite : « Je vous l'avais bien dit, elle est malade, ou fragile, ou dépressive, ou folle, ou psychiatrique. »

L'autre en était arrivé à me vider de mon âme, à me dévitaliser, à me voler jusqu'à mon envie de vivre et de voir grandir mes enfants. Il avait aspiré de l'intérieur tout ce que je possédais de joie, de bon sens et de chaleur humaine.

Monsieur me prenait tout tel un vampire.

Il est la mort. Il vit de ce qu'il prend à autrui.

Première tentative de divorce

J'étais profondément meurtrie de ne plus voir Natacha. Louis-Yoshiki vivait dans la crainte. Je le sentais malheureux. Aline, du haut de ses 7 ans, semblait être la seule à aller bien.

Je venais de lancer une procédure de divorce qui avait été notifiée à monsieur.

Un soir de mars 1995, il rentra ivre à la maison. Une fois de trop, il s'en prit à mon fils. Jusqu'à présent, jamais Louis-Yoshiki ne lui avait répondu. Il préférait se faire tout petit. Il menait sa vie de collégien sans se faire remarquer, se montrait poli, sensible, tranquille. Il pratiquait le handball très régulièrement, sport qu'il appréciait particulièrement.

Très remonté ce soir-là par l'annonce officielle de ma demande en divorce, monsieur s'en prit à moi. Exaspéré, Louis-Yoshiki se permit de jeter vers lui une bouchée de son dîner. Monsieur se jeta sur lui, le plaqua au sol et commença à le frapper. En luttant contre mon mari, je réussis à saisir mon fils, j'attrapai sa petite sœur, emmenai les enfants dans une autre pièce, verrouillai la porte puis j'ai appelé la police.

Les agents arrivent, mon mari les accueille sereinement. Entre-temps, il a rangé en vitesse la cuisine, fait disparaître toute trace de bagarre. Il prétend que mon fils s'est jeté sur lui avec un couteau, mais son haleine fortement alcoolisée le trahit. Les agents lui demandent s'il a bu, il ne répond pas, mais ne peut le nier. Les policiers lui intiment l'ordre de ne pas dormir au domicile. Il refuse d'aller à l'hôtel et négocie la permission d'aller dormir dans notre

voiture au garage : « Le garage n'est pas notre domicile, vous en conviendrez, messieurs. »

Les agents acceptent. Il a l'ordre de ne pas revenir à l'appartement de toute la nuit et je ne dois pas hésiter à les rappeler en cas de problèmes. En se rendant au garage, monsieur défèque dans l'escalier.

Comme je l'avais craint, sitôt le processus de divorce mis en route, mon mari se déchaîne. Je vis dans la terreur de ses cris, de ses yeux mauvais, de son rictus cynique mi-je-me-moque-mi-tu-vas-voir. J'attends dans l'angoisse l'audience auprès du juge et l'ordonnance de non-conciliation qui me permettra enfin de ne plus devoir vivre sous le même toit que lui. Natacha habite seule dans un studio, je me terre dans sa chambre désormais vide, je la ferme au verrou. Je n'ose même pas sortir pour me rendre aux toilettes. J'entends claquer les portes, le bruit de ses va-et-vient de fauve en cage. La nuit, il déménage ses affaires et les miennes. Il s'empare de tout ce qu'il peut : mon chéquier, mon sac à main, mes bulletins de salaire, mes agendas, mes documents administratifs. Il œuvre avec rage et méthode. Il subtilise tout ce à quoi je tiens : les souvenirs de mon premier mari, les photos de mes enfants bébés ; même les quelques sculptures que je tiens de mon grand-père artisan bronzier, il me les vole.

Ma panique est à son comble. Je le sais capable de tout. Pour mettre Natacha à l'abri, je ne lui ai pas communiqué l'adresse du studio où elle habite, mais je redoute un passage à l'acte sur Aline : un kidnapping ou, sur un coup de folie plus définitif, un meurtre. Je redoute aussi qu'il ne contraigne Louis-Yoshiki à le suivre.

Il me menace, mais pour que les enfants le voient ou l'entendent bien, il vient parfois pleurer, sangloter, prostré derrière la porte de la chambre où je me suis réfugiée. Il gémit son malheur, il me supplie le plus fort qu'il peut de lui ouvrir : il désire dialoguer, il ne veut que le bien de notre famille, il m'aime, il m'aime, pourquoi suis-je si méchante avec lui ?

Au petit matin, mes enfants se plaignent : ils n'ont pas pu dormir et, franchement, je ne suis pas gentille avec papa, il veut seulement parler, pourquoi est-ce que je refuse de lui ouvrir ma porte ?

À ceux qu'il rencontrait ou qu'il côtoyait pour la première fois, il me dépeignait comme une femme calculatrice : j'étais « intéressée » quand je l'avais épousé; j'étais « intéressée » quand je demandais le divorce. Il disait à qui voulait l'entendre que j'étais une mère indigne et lui un pauvre homme maltraité qui tentait de sauver son mariage. Dans le quartier, on commençait à me regarder de travers. Je voulais épargner à mes enfants l'étalage de mon malheur et je ne trouvais pas les mots simples pour tout expliquer sans les impliquer, alors à ceux qui s'interrogeaient, me demandaient, je répondais à côté.

Monsieur continuait de boire, m'insultait copieusement. Craignant pour ma vie et sans personne vers qui me tourner, j'écrivis à la police de mon quartier puis à mon avocate pour la presser de faire en sorte que la séparation soit actée le plus vite possible. Je ne mangeais plus, je ne dormais plus. J'avais perdu dix kilos en quelques semaines.

Monsieur me harcelait au téléphone, inondait mon répondeur de messages lorsqu'il devait s'absenter. Je recevais de sa part courrier recommandé sur courrier recommandé. Ces lettres n'étaient qu'un tissu de mensonges éhontés, la lecture de chacune d'elle me plongeait dans un état de stress intense. Comme il m'adressait ces envois chez mes parents, ils finirent par lui intimer l'ordre de cesser de faire croire que j'avais quitté le domicile conjugal.

Parfois, il abreuvait Aline de propos délirants :

– Je ne veux pas que ta mère fasse de toi une deuxième Natacha. Apprends à être sociable et pas une inadaptée, comme ta sœur, Natacha. Maman n'aime que Natacha et Louis-Yoshiki. Il n'y a rien pour toi ici, elle te séquestre. Je vais t'acheter plein d'affaires neuves parce que ta mère, elle, ne t'habille que de vieux trucs. Il

y aura un juge pour surveiller ta mère et être sûr qu'elle s'occupe bien de toi.

– Ce n'est pas mon problème, entendais-je ma fille répondre avec aplomb du haut de ses sept ans. Et toi, tu m'entraînes.

Je fournis à mon avocate les certificats médicaux attestant des violences que j'avais subies, ainsi que des témoignages accablants qui décrivaient son comportement. Monsieur avait fini par choquer certaines personnes autour de nous; parmi les amis, le personnel scolaire, les médecins et même des personnes moins proches, je n'eus pas de mal à en recueillir une vingtaine. Munie de mes certificats médicaux et de mes attestations, le juge prononça rapidement la séparation. Je n'entendis plus parler du divorce pour faute dont se prévalait monsieur. Le juge ordonna également un bilan psychosocial, car monsieur persistait à me décrire comme une mère indigne. Ce bilan fut confié à un organisme mandaté par l'état : l'association Jean Coxtet, située dans le neuvième arrondissement de Paris.

C'est le Dr R., médecin psychiatre, qui se chargea de l'affaire. Aline et Louis-Yoshiki furent d'abord entendus seuls, le bilan se poursuivit ensuite avec eux en ma présence, puis en la présence de mon mari. Natacha, hors foyer, ne fut pas convoquée.

Dans les extraits de son rapport concernant mon mari, le Dr R. écrivait, je cite :

« (...) Monsieur L. ne manifeste aucune émotion particulière en évoquant son passé; ni la guerre ni son départ du Laos ne lui paraissent avoir posé de difficultés (...) C'est avec la même réserve qu'il évoque ses années de mariage avec Madame L... Quand il l'a rencontrée en 1986, elle avait, dit-il, un passé chargé. (...) L'ordre qu'il avait donc apporté dans sa nouvelle famille supposait une autorité certes ferme mais surtout bienveillante, qui n'avait rien à voir avec cette réputation de terrorisme domestique dont Madame L. essayait injustement de l'accabler. (...) Il affirme que toutes les allégations de son épouse sont fausses ou exagérées.

Il soutient que Natacha et Louis-Yoshiki le considèrent vraiment comme leur père, parfois sévère peut-être mais avant tout aimant. (...). Monsieur affirme aussi que Monsieur K. [le père décédé de mes deux aînés] ne s'était jamais intéressé à sa fille, qu'il est reparti au Japon au moment où Madame L. aurait été enceinte d'un autre homme (...) Finalement, Monsieur K. aurait mis comme condition à son retour en France que Madame L. avorte. (...) Monsieur L. estime enfin que sa femme, en raison du déficit affectif qui aurait marqué sa relation avec sa propre mère, aurait développé une névrose de préjudice, illustrée par son rapport pathologique à l'argent et par sa déplorable tendance procédurière. »

Concernant la partie avec Louis-Yoshiki, le Dr R. écrit :

« (...) Sa position est dénuée de toute ambiguïté; il affirme avec force son souhait de vivre chez sa mère. (...) Dès que l'on évoque ses relations avec Monsieur L..., son père adoptif, il se raidit nettement et manifeste une angoisse (...) Il insiste cependant sur sa filiation; son père, Monsieur K., reste une image de référence très solide et il se plaint que Monsieur L. lui ait pris certains objets attachés à son souvenir. (...) Il ne fait pas de doute que Louis-Yoshiki reconnaisse très clairement Monsieur K. comme son père et l'évidente distance qu'il entend conserver avec monsieur L. ne semble pas avoir été sensiblement modifiée par l'adoption qu'il considère avec indifférence. (...) À ses yeux, cette adoption n'était pas désirée, pourtant il a accepté, "pour avoir la paix". (...) Louis-Yoshiki raconte avec un peu plus de facilité quoique rapidement, la peur que provoque chez lui la violence physique de Monsieur L., laquelle se serait exercée, selon ses dires, aux dépens de sa mère autant que de lui-même. (...) À l'écouter, anxieux mais déterminé, il dresse un portrait certes succinct, mais bien éloigné de l'image paternelle attentionnée et bienveillante que Monsieur L. donne de lui-même. »

Enfin, voici ce que l'on peut lire pour l'audition d'Aline :

« Bien qu'elle semble très attachée à ses deux parents, elle dit préférer continuer à habiter chez sa mère (...) Mis en présence de Monsieur L., leur père et beau-père devenu père adoptif puis de leur mère, les deux enfants Aline et Louis-Yoshiki ne modifient guère leurs attitudes. Autant Aline reste joueuse, gaie, aussi proche de son père que de sa mère, autant Louis-Yoshiki garde ses distances, attendant tête baissée entre les épaules que l'épreuve prenne fin. Il ne regarde pas monsieur L. et semble se protéger d'un éclat qu'il redoute ».

Le juge entérina une résidence séparée le 16 mai 1995, des droits d'hébergement au père pour Aline, préconisa la liberté de se rendre ou de ne pas se rendre chez monsieur pour mon fils et m'attribua deux pensions alimentaires.

Mon mari avait voulu adopter mon fils de manière plénière, mais Louis-Yoshiki ne semblait pas mériter les mêmes avantages que sa propre fille. Il sut en convaincre le juge. Pour mon fils, je touchai une pension de 1500 francs, soit 269 euros, et pour ma fille Aline, une pension de 2500 francs, soit 449 euros.

Sitôt que j'eus le droit de changer les serrures de mon appartement, je le fis. Ce fut, instantanément, un grand soulagement physique. Monsieur loua un appartement pour y recevoir notre fille Aline. Quant à Louis-Yoshiki, il prit l'option de ne jamais s'y rendre.

Sur la demande de son père, Aline me volait des affaires. Si ma fille ne me l'avait pas raconté plus tard, je ne m'en serais jamais rendu compte.

11

Sérénade

Mon mari hors de vue, la procédure suivait son cours. Je continuais néanmoins d'être assaillie de lettres recommandées : je refusais de donner des goûters à Aline, je ne l'habillais pas, il était obligé de tout lui acheter, je la maltraçais, je l'affamais.

Je ne répondais pas à ces accusations et laissais mon avocate s'en occuper.

De plus en plus souvent, je sentais de nouveau de la part des gens dans la rue, chez les commerçants, des regards furtifs vers moi ou au contraire fuyants. Comme m'en avertirent longtemps après la mère d'une amie d'Aline et plusieurs langues qui se délièrent, monsieur poursuivait en fait son entreprise de dénigrement, séduisait et cherchait à recueillir des témoignages contre moi, poussait la sournoiserie jusqu'à racoler des inconnus.

Quelques mois plus tard, fin août 1995, je trouve chez moi, à ma grande stupeur, la photocopie d'un extrait de livre, *Les mots qu'on a pas dits*. Il y est question des paroles d'une chanson d'Yves Duteil :

*J'ai fait le chemin à l'envers
Sans savoir où j'arriverais
J'ai fait la route en solitaire
De jamais plus en désormais
Pas pour apprendre à me connaître
Mais pour savoir te reconnaître
Et peut-être aussi pour renaître avec toi
Pour que nous soyons plus heureux*

*Et puis pour savoir être deux
J'ai fait le chemin allant vers toi.*

Je reste interdite devant ce message par chanson interposée. Est-il possible que monsieur souhaite enterrer la hache de guerre, dois-je même y voir la volonté d'une réconciliation ? Je déplorais les médisances qu'il avait répandues et l'absence de communication qui compliquait la vie d'Aline. Intriguée par ce semblant de premier pas, je me figurai que ce serait peut-être l'occasion de renouer le dialogue, ne serait-ce que dans l'intérêt de notre fille.

J'acceptai de le retrouver dans un café. À ma stupéfaction, l'homme en face de moi n'est plus le même. Ni arrogant, ni agressif, mais humble, conciliant, tempéré. Dans l'attitude corporelle, il semble même avoir perdu de sa raideur. Avec ce divorce, reconnaît-il, il a pris une claque : il veut changer, sincèrement, il se rend compte du mal qu'il a fait, il a pris la décision de consulter un psychiatre.

– Donnons-nous une deuxième chance, dit-il. Cela ne te coûte rien de suspendre la procédure un moment. Tu verras que j'ai vraiment changé et si ce n'est pas le cas, tu pourras toujours la relancer.

Intérieurement, je frémissais. Pour la première fois, j'avais devant moi l'homme enfin apaisé que j'avais toujours espéré voir un jour. Allais-je passer à côté d'une chance de réussir quelque chose, même post divorce ?

Rapidement, il me proposa de visiter l'appartement où il logeait et accueillait notre fille. Aline s'en réjouissait. J'acceptai.

Au bout de quelque temps, la petite commence à me rapporter qu'elle va bientôt avoir une belle-mère. Je tressaille. Une belle-mère ? Mais qui ? Et que sait-on de cette femme ? Qui me dit qu'elle ne va pas faire de mal à ma fille ? Je ne peux m'empêcher de montrer mon agacement. Mon mari cherche à me calmer, me rassure. Une future belle-mère pour notre fille ? Rien n'était encore

sûr, les choses entre nous allaient progressivement s'améliorer, il avait bien compris le message du divorce et, pour évoluer, comme il me l'avait dit, il comptait consulter.

Son revirement de ces dernières semaines me rendait perplexe, je lui en fis part.

– Avant, c'était la guerre, dit-il calmement, plus maintenant.

Je pointai la perfidie de sa stratégie dans cette procédure.

– À la guerre, tous les coups sont permis, me répondit-il avec un trait d'humour.

Il prenait la peine et le temps d'expliquer, le ton était différent. Au fond de moi, je sentais un tout petit espoir renaître. Peut-être tenais-je un peu à lui malgré tout, peut-être rêvais-je encore à cette part de lui qu'il ne montrait qu'aux autres. Et s'il ne devenait que cette part-là ?

Il saurait se montrer patient, dit-il, mais si ça ne devait vraiment plus marcher entre nous, il n'aurait plus le choix : il devrait se « résoudre », effectivement, à refaire sa vie avec une autre.

Très vite, il exprima alors son envie de revenir vivre avec moi. Il m'énuméra ses arguments :

- 1- C'était pour le bien d'Aline.
- 2- Nous aurions moins de frais qu'avec deux appartements.
- 3- Nous ne serions plus obligés d'accompagner Aline d'un lieu à un autre.

En deux semaines, il se réinstalla chez moi. Je ne le voulais pas. Si nous devions reprendre nos relations, je souhaitais que l'on reste chacun chez soi, mais j'étais dans l'incapacité de dire non.

Pour la deuxième fois de ma vie, je me laissai imposer sa présence.

Lorsque Natacha apprit le retour de son beau-père au domicile, elle me mit en garde :

– Tu es dupe maman, il n’a pas changé, il porte un masque, tout ça n’est qu’une mascarade.

Pour mon plus grand tort, je n’ai pas voulu l’entendre. En fervente catholique, mon avocate, elle, se réjouissait ouvertement de mon désir de suspendre la procédure, elle m’y avait encouragée pour le bien-être de mes enfants.

Quelques semaines après la reprise de vie commune, il n’est plus question de thérapie pour monsieur : il n’en a pas les moyens. Il me reproche ensuite d’avoir manipulé Louis-Yoshiki pour qu’il ne vienne pas le voir lorsqu’il habitait seul. Il ne me rendra pas les photos de mes enfants bébés avec leur papa : « Ça t’apprendra, dit-il, à m’avoir obligé à vivre avec un fantôme et, de toute façon, les photos, je les ai jetées. »

Je bouillonnais de rage contre moi-même. Quelle stupide naïveté de ma part ! Que se passait-il en moi pour qu’à chaque fois, je m’illusionne à ce point ? Comment pouvais-je me faire coincer ainsi comme une misérable souris ? Je décidai d’abandonner ma thérapie avec le Dr D. qui avait tant insisté pour que je ne divorce pas ; je contactai mon avocate pour lui dire mon souhait de reprendre la procédure de divorce que j’avais suspendue.

Le temps de la sérénade était définitivement révolu : tout recommençait comme avant. Malgré les promesses qu’il m’a faites de ne plus en parler, de nouveau, monsieur me ravale au rôle de procréatrice ; je suis sommée d’honorer mon contrat, je suis exhortée de lui donner un deuxième enfant.

Jour et nuit, il me harcelait sur ce sujet :

« Tu ne m’aimes pas. »

« Tu refuses le bonheur de notre famille. »

« Je te demande juste de le faire et après, c’est moi, exclusivement, qui m’en occuperai. »

« Je vais en faire un à une autre femme qui me le laissera et tu seras obligée de l'accepter chez nous. »

« Je vais payer une mère porteuse. »

« Je vais divorcer, j'expliquerai aux enfants que tu es malade, que tu ne sais pas ce que tu veux. »

« Tu veux divorcer. Après, tu leur expliques qu'on reprend la vie commune; ensuite, tu veux encore divorcer. Les enfants vont te prendre pour une folle, ils ne voudront plus te croire. »

Ce dernier argument est celui qui m'ébranle le plus. J'avais déjà eu tant de difficultés à expliquer à Louis-Yoshiki la reprise de vie commune. J'appréhendais son jugement si je changeais encore d'avis. Quant à Natacha, notre relation était déjà bien altérée, elle m'en voulait d'autant plus que je ne l'avais pas écoutée : « Tu m'as trahie maman. »

Je m'usais de querelle en querelle avec monsieur. Un autre enfant, encore, toujours; un enfant, maintenant, là, tout de suite, sinon gare. Je n'en pouvais plus, j'étais à bout de nerfs, cela faisait exactement huit ans qu'il m'empoisonnait la vie sur ce sujet, j'avais tout entendu, il fallait que ça cesse.

Bientôt, mon avocate me fit savoir que ma procédure ne pouvait être reprise. Les délais de suspension étaient dépassés, elle avait pris la mesure de demander une radiation. Il fallait tout recommencer à zéro : je craquai.

Céder pour ne plus être traquée, pour ne plus être persécutée. Céder sur tout, tout le temps, pour pouvoir respirer. Je n'ai plus une once d'énergie pour me battre. Tout me devient indifférent, hormis mes enfants, et je n'existe plus.

Monsieur exigea de moi que je lui signe des documents : l'un pour affirmer que je me réconciliais avec lui, l'autre pour une reconnaissance de dette fictive. Je dis bien une reconnaissance de dette fictive, que j'ai écrite de ma main, sous sa dictée. Je savais

qu'il ne fallait pas le faire, mais s'opposer à lui était au-dessus de mes forces. Céder pour pouvoir vivre.

Je pris rendez-vous chez ma gynécologue. Monsieur m'accompagna pour être sûr que je fasse retirer mon stérilet. Il pressa ma gynécologue de questions sur le délai d'attente avant que je tombe enceinte. Quelque peu interloquée, celle-ci lui répondit qu'à mon âge, à quarante ans passés, cela pourrait être long, ça pouvait même ne pas arriver du tout. Cette annonce le mit de fort mauvaise humeur.

Au rendez-vous suivant, seule avec elle, ma gynécologue me fait part de son profond embarras face à l'attitude de monsieur. Elle ne comprend visiblement pas pourquoi j'ai accepté qu'il m'accompagne si c'est pour exercer une telle pression.

Que lui répondre ? Expliquer quoi ? J'étais sous emprise. Cela ne se raconte pas.

Sur un seul rapport dans le mois qui suivit notre visite chez le médecin, je tombai enceinte. Mon corps avait décidé. Avoir un bébé, un enfant, avait toujours été un bonheur en soi, ma seule source de joie. Ce qui rendait ce bonheur inatteignable, c'est uniquement la réalité de ma vie avec cet homme-là.

Je savais que je serais encore livrée à moi-même pour tout assumer : mon travail à temps plein, trois enfants au domicile à ma seule charge, plus mon aînée en dehors du foyer, et l'obligation, toujours, de me soumettre à la volonté de monsieur pour éviter les crises.

Je réclame l'achat d'un lave-vaisselle, il a cette parole magnifique : « Non, un lave-vaisselle, ça tombe en panne. » J'ose le raconter à une amie qui, outrée, me dit : « Dis-lui que toi aussi, tu vas tomber en panne ! »

Je redoutais, comme pour Aline, un accouchement dans la douleur à l'hôpital public : un anesthésiste débordé et pas de péridurale. Je pris la décision d'accoucher en clinique privée. Ma

douleur n'était pas son problème, monsieur refusa d'apporter la moindre contribution financière.

Nathan naquit en octobre 1996, avec quelques semaines d'avance. Mon mari avait gagné la partie : un fils. Mais dès que je vis le bébé, tendrement posé sur mon ventre, l'euphorie me submergea, j'oubliai ma perte, mes défaites : cet enfant est mon amour, mon bonheur. Ce jour-là, je ne savais pas encore que Nathan me donnerait tout le courage et la force dont j'avais besoin pour me relever.

En janvier 1997, anticipant mon décès, monsieur exige un testament en sa faveur. Pour avoir la paix, une fois de plus, je m'exécute. En 1991, déjà, il avait adressé à mes parents un long courrier pour leur demander de l'argent en vue d'investir dans l'immobilier et *« d'acquérir un petit toit au nom de L., (...), un simple petit toit de sécurité dans l'éventualité d'une catastrophe que je ne souhaite pas »* (sic). Il se lamentait sur le coût exorbitant de l'éducation des enfants. Il justifiait sa demande en fustigeant cet égoïsme culturel français *« organisé et même consacré par le droit »*, il insistait sur la nécessité de laisser aux enfants un patrimoine, d'assurer leur avenir au cas où leur mère disparaîtrait ou, lui d'abord en fait, car ajoutait-il dans une parenthèse, c'est *« probable et statistique »*. Enfin, il se disait affligé par mon égoïsme parce que je lui refusais une donation au dernier vivant.

Mes parents s'indignèrent à juste titre face à l'incorrection de sa demande et à tous ces arguments alambiqués. Malgré les mystères qu'il faisait sur son salaire et ses deniers personnels, avec son C.V. de surdiplômé, il était difficile de croire que les ressources financières de monsieur seraient problématiques dans un avenir proche ou même, comme il l'écrivait, pour assurer ses « vieux jours ».

J'ai vécu mon premier échange de regard avec Nathan comme un coup de foudre. Je ne me lassais pas de le regarder, d'écrire dans mon journal ma joie d'être avec lui, je ressentais au plus profond de moi l'amour infini que je portais à mon nouveau-né, mais au vu des conditions de sa conception, j'appréhendais les retombées psychologiques éventuelles dont pourrait souffrir plus tard mon fils; je craignais plus que tout, malgré l'exaltation que sa présence suscitait en moi, que ma tristesse de femme ne rejaillisse sur lui et ne l'atteigne. J'aimais mon fils, c'est une évidence, mais il me paraissait désormais essentiel, aussi, de comprendre pourquoi je ne pouvais me défendre.

Une fois par semaine, je me résous donc à consulter dans un centre psychothérapeutique, *L'Élan Retrouvé*, à l'Institut Paul Sivadon, au nord de Paris.

Je me souviens de mes séances avec Mme G., pendant près d'un an et demi, jusqu'à ce que j'arrête en raison de sa retraite. Mon bébé allongé à mes côtés, je racontais bribe par bribe ce qui s'était réellement passé autour de la naissance de mon fils; Mme G. recueillait ma parole désabusée. Nathan se montrait d'un calme olympien, ne pleurait pas, ne s'impatiait pas; nous n'avions jamais à nous interrompre. Parfaitement réveillé, le bébé paraissait même disponible, attentif. Parfois, il s'endormait paisiblement.

J'exprimais à Mme G. la peur que mon petit ait pu ressentir mes angoisses et l'ambiance négative qui précédait sa venue au monde. « Il aura déjà entendu toute son histoire même s'il n'en comprend pas les termes exacts », me dit-elle, « Cela ne peut être que bénéfique pour lui. Vos inconscients se sont parlé. »

Ce jour-là, j'ai su que Nathan et moi empruntons définitivement le bon chemin.

La famille agrandie, le divorce hors de ma portée, je me devais d'essayer, malgré tout, de sauver quelque chose. Espérais-je encore que monsieur puisse un peu changer ? Sans doute, car au bout de

quelques mois, en dépit du marasme persistant, je décide de me tourner vers une thérapie familiale. Sûrement motivé par l'assurance qu'il n'a rien à se reprocher, monsieur adhère à ce projet avec une facilité étonnante.

Durant plus d'un an, l'Unité d'Accueil et de Psychothérapie Familiale, portant l'acronyme aussi curieux que saugrenu S.P.A.S.M., nous reçoit tous les cinq à raison d'une séance par mois. Seule Natacha, qui refusait alors tout contact avec nous, ne participe pas.

Lors de ces séances, nous étions réunis avec le Dr M. dans une pièce équipée d'une glace sans tain. Derrière ce miroir se tenaient deux observateurs psychologues. Sitôt que quelque chose, attitude, propos, interaction, leur paraissait nécessaire d'être approfondi, les deux thérapeutes appelaient le Dr M... Une courte pause s'ensuivait alors pour nous, durant laquelle, en aparté, ils se réunissaient pour discuter. Le Dr M. revenait ensuite vers nous, orientait la discussion dans la direction qu'il lui paraissait utile de creuser.

Les premiers mois, les enfants furent présents. La parole leur était souvent donnée, mais ils restaient muets. Louis-Yoshiki avait l'air de ne surtout pas vouloir intervenir ou il ne désirait pas envenimer les choses. À huit ans, Aline n'avait rien à dire. Quant à Nathan, lové dans le kangourou, il dormait tranquillement contre moi.

Concluant que les enfants allaient bien, les trois thérapeutes les dispensèrent de venir. Dès lors, seuls monsieur et moi étions conviés. Un jour, ulcérée par ses commentaires mensongers, j'éclatai : je le qualifiai de pervers et quittai la séance de mon propre chef. L'occasion était trop belle, il en profita pour convaincre aisément les thérapeutes que j'étais l'élément perturbateur. Au bout de quinze mois de prise en charge, nos psychologues estimèrent que nous allions mieux, nous pouvions désormais cesser de venir.

Le dépit m'abattait, le sentiment de tourner en rond. Je ne croyais vraiment plus en rien, mais le cauchemar continuait,

j'avais besoin de quelqu'un pour continuer à accueillir ma parole. On m'indiqua l'adresse d'un cabinet privé spécialisé en thérapie familiale. J'entamai une tranche de psychothérapie auprès du Dr L.

L'histoire de Louis-Yoshiki

De 1996 à 1999, les trois premières années de l'existence de Nathan, son père fut presque totalement absent de nos vies. Il s'était fixé un objectif : passer un concours pour quitter ses fonctions d'ingénieur dans le privé et entrer dans la fonction publique comme hors cadre. Informaticien dans un ministère, il bénéficiait d'une formation accordée sur son temps de travail. Plus rien n'existait autour de lui que son but à atteindre. Redevenu étudiant, il restait en province la semaine pour sa formation et ne revenait que le week-end, il ne percevait plus de salaire mais une bourse. Pas un instant, il ne s'inquiéta que nous soyons désormais cinq personnes à la maison, avec le loyer du studio de Natacha que mes parents et moi devions régler et sa propre mère à charge. Lui, fanfaronnait-il, il lui suffisait d'un bol de riz et d'une paire de tongs !

Une fois de plus, je vidai ma tirelire et sollicitai l'aide de mes parents. La semaine se déroulait au calme, mais je voyais arriver avec appréhension les vendredis soirs. Lors de ses congés d'étudiant, le plus souvent tendu, crispé, incapable de s'adresser normalement aux enfants sans crier, il recréait un climat d'animosité permanent. Il s'en prenait même à sa propre fille de 10 ans avec qui il arrivait à des conflits aigus sur des exigences toujours plus exorbitantes. Il continuait à vitupérer contre Natacha alors qu'elle était hors foyer : c'était elle la responsable, elle avait failli détruire notre vie de famille.

Je n'aspirais qu'à une chose : qu'il reparte pour sa semaine en province. J'avais certes à tout gérer seule, mais au moins je ne vivais pas dans l'angoisse. Louis-Yoshiki suivait sans grand intérêt

sa scolarité de seconde. Sa vraie vie était ailleurs, dans son club de handball. Plus il progressait dans sa pratique sportive, moins le lycée le motivait. Comme il était réellement passionné de sport, Louis-Yoshiki rejoignit une section sport-étude handball dans un lycée en grande banlieue. Cette expérience ne lui apporta pas la satisfaction attendue, il réintégra le lycée de notre quartier jusqu'en terminale. Il reprit les entraînements de manière assidue tous les soirs et les week-ends; il participait à des matchs.

En 2000, monsieur fut en poste à Paris pour apprendre son futur métier de directeur. Être un directeur parmi les autres ne lui plaisait pas. Il exigea d'obtenir un logement de fonction, mais le laissa vacant puisque nous avions déjà un domicile : mon appartement. En juin de cette même année, Louis-Yoshiki obtint son Bac. Il était majeur, il m'annonça alors sans discussion possible son prochain départ pour le Japon avec un aller simple. Il allait y tenter sa chance, simplement muni d'un sac à dos et de quelques adresses de clubs de handball nippons. À l'aéroport, je pleurai sans savoir s'il s'agissait d'un au revoir ou d'un adieu. Il ne reprit contact avec moi que bien des mois plus tard, une fois son statut de sportif assuré.

Grâce à sa persévérance, il fut convié à jouer en essai dans un club commandité par Toyota. Puis, l'un des dirigeants du pool de direction prit la décision de l'intégrer dans l'équipe amateur de la firme. Très vite, il se fit remarquer, on lui proposa alors de faire partie de l'Équipe nationale japonaise de handball. Lors d'un passage éclair en France avec son équipe, malgré la frustration de ne pas profiter davantage de sa venue en privé, j'eus le plaisir et la fierté de le voir jouer à l'occasion d'une rencontre France-Japon.

Trois ans plus tard, Louis-Yoshiki rentra à Paris. Il souhaitait faire une pause dans sa carrière sportive, reprendre des études universitaires. En avril 2004, il s'installa dans le studio libre laissé par Natacha. Elle avait quitté la capitale avec un ami sans m'en informer. Mon fils était rentré du Japon amoureux. Elle s'appelait Misao. Elle était prête à suivre mon fils et préparait sa venue définitive en France. Mon fils prit conscience de la réalité compliquée de sa

situation : il avait 22 ans, il allait devenir étudiant, peu d'argent. Misao, elle, allait tout quitter pour lui. Louis-Yoshiki fit un rapide aller-retour au Japon, ils mirent fin à leur relation.

Aline était en seconde. Elle se concentrait sur une scolarité exemplaire dans un nouvel établissement scolaire très éloigné de notre domicile, un choix de son père. Petite et menue, elle effectuait de longs transports pour s'y rendre, affrontait les bousculades, les grèves. Comme le souhaitait monsieur, pour parfaire sa maîtrise de l'anglais, elle suivait en plus du lycée des cours le mercredi après-midi au British Council. En dépit de son emploi du temps surchargé, Aline se montrait d'une endurance inouïe, ne se plaignait jamais. Malgré cela, je m'inquiétais pour sa santé; le moindre souci lié à l'un de mes enfants me mettait dans un état d'émotivité incontrôlable pour lequel je me fustigeais. Durant toute cette période, j'étais sujette à des malaises, à d'angoissantes sensations de mort imminente qui pouvaient m'envahir et me paralyser dans la rue, le métro, n'importe où.

En février 2008, bien que son grand-frère lui ait fait promettre de garder le secret, Nathan m'annonça que Louis-Yoshiki repartait au Japon, cette fois pour y vivre. Depuis deux ans, comme pour Aline, mon fils refusait toute communication avec moi, je n'avais aucune nouvelle de lui, hormis ce que Nathan glanait çà et là et me rapportait spontanément. En fait, je croyais que Louis-Yoshiki travaillait toujours à temps partiel à la station-service d'un ami de monsieur. Face à ma peine, Kimié, une amie japonaise qui connaissait mon fils depuis qu'il était tout petit, se proposa de faire la médiatrice. Après l'avoir rencontré, elle me rapporte qu'elle est persuadée que Louis-Yoshiki a conscience de mon chagrin, mais que selon elle, « quelque chose » l'empêche de se présenter à moi maintenant. Elle ne doute pas que nous finirons par nous retrouver. Trois mois plus tard, par ses relations, elle m'apprend que mon fils, faute d'avoir trouvé du travail, est parti en Nouvelle-Guinée puis qu'il se trouve en réalité en Nouvelle-Calédonie. Toutes ces années, j'ai tenté d'adresser des messages sur les Facebook des amis de

mes enfants, ceux qui avaient assidûment fréquenté la maison et me connaissaient bien. Aucun, absolument aucun, ne m'a répondu. Sans information fiable, je m'enlisais semaine après semaine dans les effroyables sables mouvants de toutes ces approximations et ces on-dit.

En début 2009, quand Kimié revint en France de son séjour au Japon, je pus enfin avoir quelques nouvelles de Louis-Yoshiki. Elle avait réussi par miracle à le contacter au téléphone alors qu'il se trouvait chez un tiers : mon fils a quitté la Nouvelle-Calédonie pour revenir au Japon. Il cherche du travail, mais l'économie japonaise est sinistrée. Il ne donne aucun autre détail sur sa vie, refuse de communiquer ses coordonnées. Kimié est aussitôt recadrée lorsqu'elle aborde ses relations avec moi : « Chacun sa vie désormais. Moi j'ai ma vie. Maman la sienne. » Fin de la conversation.

En désespoir de cause, j'écumais tout ce que je pouvais trouver au sujet de Louis-Yoshiki sur Internet : en juin 2010, j'apprends qu'il est champion toutes catégories de Daïdo-juku. Par le biais d'un site dédié à ce sport, je tente de lui faire passer un message. Aucune réponse. Au mois de mars, le tsunami et la centrale Fukushima tiennent le monde entier en haleine, je ne sais même pas dans quelle région du Japon mon fils se trouve, je me ronge les sangs. Pendant des semaines, j'adresse des messages sur les réseaux sociaux de tous ceux qui le connaissent quand enfin je reçois une réponse de l'un de ses contacts : tout va bien. Je n'apprends rien d'autre, mais le soulagement est immense.

Plus tard, toujours sur Internet, je lis que Louis-Yoshiki est devenu compétiteur professionnel de M.M.A. Je n'ai jamais entendu parler de M.M.A., je me renseigne sur cette discipline : ce que j'en apprends me met dans un état de choc. Anciennement appelé U.F.C., Ultimate Fighting Championship, ce sport a été créé pour que des champions venant de diverses disciplines d'arts martiaux s'affrontent. Dans cette sorte de combat sanglant de gladiateurs, tous les coups sont permis. L'absence de règles dans ce sport fait fuir

les annonceurs aux États-Unis et L'U.F.C. fait faillite. L'instance officielle est rachetée en 2002. Le *free fight* renaît alors sous le nom de M.M.A. : Mixed Martial Arts, un sport interdit en France, car considéré à juste titre comme trop violent d'autant plus qu'il a déjà entraîné des décès. Savoir que mon fils a fait le choix de cette pratique me fait donc craindre pour sa vie. Je prends conscience qu'après être devenu champion du monde de Daïdo-juku, là où les combattants ont encore droit au port d'un casque, mon fils a atteint le stade ultime de la violence autorisée en sport.

À 31 ans, Louis-Yoshiki a gagné ses quatre premiers combats de M.M.A. par K.O. Mais pour combien de temps encore ? Comment voir sans souffrir mon fils intégrer cet univers-là et ne pas comprendre ce choix de carrière comme l'aboutissement de tout ce qu'il a vécu ? Au bout de l'effroi, sans pouvoir ni le contacter ni lui parler, je me désagrége au fur et à mesure que je vois mon fils ou son nom apparaître ici et là sur l'écran de mon ordinateur.

En février 2013, depuis plusieurs semaines, j'ai réussi à me mettre par Internet en relation avec un compétiteur de M.M.A. Louis-Yoshiki doit combattre le 31 mars; je confie à mon interlocuteur bienveillant mon projet de me rendre au Japon dans l'espoir de retrouver mon fils à cette date et pouvoir enfin lui parler. Mon correspondant de M.M.A. me répond par le mail suivant :

« Venir au Japon n'est pas une bonne idée, du moins pour entrer en contact avec votre fils, mais je comprends tout à fait la motivation. De plus, le M.M.A. peut être dangereux si on n'a pas l'esprit à ce qu'on fait. Je vous déconseille d'aller le voir, en tout cas avant son combat. Maintenant, si vous décidez d'y aller, oui, préparez-vous psychologiquement à entendre DES CHOSES VRAIMENT BLESSANTES. Je ne peux pas choisir pour vous, j'aimerais que tout soit simple, hélas... »

Mon correspondant, de toute évidence, en sait plus que ce qu'il veut me dire et tente comme il peut de me protéger tout comme de me mettre en garde. Pendant plusieurs jours, je rumine les termes :

« des choses vraiment blessantes ». Je n'arrive plus à réfléchir, le sommeil me déserte. Faut-il tenter quelque chose, oui ou non ? La vie peut s'arrêter demain, je ne le sais que trop bien. Puis-je renoncer à essayer de revoir mes enfants alors qu'enfin, je trouve une opportunité ? Comment accepter cette inconsolable proximité virtuelle sur Internet avec mon fils, sans rien d'autre que le vide derrière ?

La machine à fantasmer s'est mise en marche : à quoi bon me présenter à mon fils après le combat pour être rejetée sans la moindre chance que nous puissions avoir une réelle explication ? Je serais loin, seule, sans personne pour me ramasser dans la douleur du rejet. Y aller, est-ce courir au-devant de la fin de tout espoir ? Et si j'allais au Japon incognito ? Juste pour le voir, en spectatrice anonyme ? Je ne le gênerais pas et je le reverrais, au moins une fois ! Ou alors mon fils se souviendrait en me voyant de l'amour que nous nous portions lorsqu'il était enfant, un déclic se produirait. Pourquoi ne pas emmener Nathan aussi ? Je l'ai si souvent vu triste d'avoir perdu contact avec son grand frère. Si les deux frères se retrouvaient, mon grand fils comprendrait-il alors ce que mon cœur de mère ressentait ?

L'illusion est une hydre à plusieurs têtes. Une tête est coupée, une autre repousse. L'illusion de pouvoir changer le cours des événements qui vous tue lentement.

Non, ne pas y aller : si ma présence le déstabilise, Louis-Yoshiki se mettra en danger dans ses combats. Il lui faut, tant qu'il pratique, garder sa rage pour se protéger, être prêt à en découdre avec je ne sais qui je ne sais quoi et ne pas prendre des coups. Il faut que je ne fasse rien qui puisse le mettre en danger. Crois-tu, pauvre de toi, que les nœuds en chacun de vous vont se défaire par ta seule présence ? Des nuits à rêver du bonheur de retrouver mon fils, mes autres enfants, des nuits à écrire des pages d'un roman impossible : les revoir !

En décembre 2005, Louis-Yoshiki me disait encore : « T'inquiètes pas maman, si tu crois qu'on n'a pas compris ! Si c'est ton choix, trace ta route, notre tendresse t'est acquise ».

Non, arrête ce rêve, là, tout de suite. Pleure si tu veux, mais ne fais pas ce voyage sans retour.

L'indifférence, le rejet, être ignorée à ce point : une violence brute, propre et sans bruit. L'indifférence totale de ceux que vous aimez, vos enfants ; cette exclusion de leur cercle comme s'ils faisaient partie d'une secte avec monsieur et qui me détruit depuis des années parce que je suis responsable et parce que je suis restée avec cet homme, ce qui fait de moi une coupable.

La loyauté des uns envers les autres dans la fratrie. La force de l'influence redoutable que mon mari exerce sur mes enfants ; ce qu'il continue sans doute de leur raconter de mensonger dans mon dos afin de les liguer contre moi. La modération que je dois apporter à mon infinie détresse pour respecter chacun de mes enfants selon leur histoire propre. Et Nathan, écartelé entre ce qu'on lui demande de taire et l'attachement qu'il a pour moi, mon amour pour lui que je dois à tout prix préserver des coups de griffes extérieurs, mes dilemmes pour qu'il se sente libre, entièrement, et non pris en otage.

La décision

Un matin du printemps 2005, impossible de me lever pour aller travailler. Je me sens défaillir, je retrouve cette même sensation de mort imminente, de poitrine broyée que j'ai déjà plusieurs fois affrontée et qui m'a conduite aux urgences des hôpitaux Bichat et Tenon. Je me traîne au sol jusque dans la chambre d'Aline pour lui demander d'appeler les pompiers. Elle se met en colère, elle n'a pas que ça à faire, sinon elle va être en retard, rater son contrôle de maths, que je me débrouille ! Aline est en classe de Première Scientifique. Conformément aux vœux de son père, ses résultats scolaires comptent plus que tout au monde.

Seule avec Nathan, dans l'incapacité de téléphoner moi-même, mon petit bonhomme réussit à appeler les pompiers. Très fièrement, il m'annonce quelques jours plus tard qu'il est le seul de toute son école à qui cela est arrivé, d'être « amené par deux pompiers ».

Toute la journée sous perfusion, dans le couloir saturé des urgences de l'hôpital, je me sens partir. Je n'ai pas de téléphone sur moi, aucun moyen de demander à quiconque d'aller chercher mon fils à 18 heures à la sortie d'école; l'hôpital règle les urgences du corps, pas les problèmes d'intendance. En début d'année, nous avons été prévenus : un enfant qu'on ne vient pas chercher part au commissariat. Même à supposer que j'arrive à la prévenir, je ne peux compter sur Aline qui sort tard de ses cours et doit passer cinquante minutes à faire le trajet de retour. Quant à monsieur, il travaille en province.

Malgré mon état, je décide d'enlever ma perfusion et de m'éclipser en douce, je prendrai un taxi. Mais le médecin arrive.

Il veut me garder, je peux tout de même signer une décharge et je sors, me rends tant que bien que mal à l'école de Nathan dans un état second. De retour du lycée, Aline s'énervait, car elle est arrivée en retard le matin à cause de moi. Je n'ai pas la force ni de me fâcher ni de raconter ce que fut cette journée pour moi. D'ailleurs, à quoi bon ? Aline semble persuadée que je joue une espèce de comédie tant son père a dû lui rabâcher que je me complais à faire ma victime.

Cela faisait maintenant quatre ans que j'étais en analyse. Je savais désormais ce que je voulais et ce que je ne voulais plus. Je devenais capable de me réserver du temps pour moi. Je n'étais plus simplement au service de tous. Je revendiquais un peu de liberté. Ce temps que je me réappropriais, je le passais souvent chez l'une de mes amies pour discuter de nos chemins d'analyse réciproque. Elle seule était en capacité de me comprendre. Je ne voulais plus me laisser dicter ma conduite par quiconque. J'osais enfin demander à Aline quelque service. Je sortais retrouver mon amie et elle me gardait Nathan. Il était âgé de 9 ans, autonome pour jouer, lire. Aline pouvait sans problème se consacrer à son travail scolaire. Mon amie habitait près de chez moi. Souvent, je faisais dîner les enfants, je passais la soirée chez elle puis je rentrais. J'en avais vraiment besoin, mais je restais joignable. Parfois, je disais juste aux enfants que j'avais eu une dure journée et que je ne me sentais pas disponible : « Alors ce soir, on va faire simple pour le repas, m'excusais-je, et puis chacun ses petites activités et après, hop, dodo. Ne vous inquiétez pas. Demain, tout ira mieux. » Ils ne s'en formalisaient pas. Ils aimaient même en plaisanter jusqu'à imiter mon timbre de voix et l'intonation que j'y mettais. C'était si drôle que j'en riais.

Je regrette de ne pas avoir davantage expliqué à Aline ce besoin nouveau de liberté. Je craignais qu'elle ne le comprenne pas et

qu'elle en parle à son père. Ma décision de divorcer devait encore mûrir. Je ne voulais rien laisser deviner qui puisse la compromettre. Je m'en faisais la promesse, je ne serais plus une victime sous emprise.

Je profitai d'un banal dîner en famille où nous étions réunis tous les quatre un soir de décembre 2005 pour leur annoncer mon intention de divorcer. J'étais enfin prête. Louis-Yoshiki avait 23 ans et venait encore se joindre à nous pour dîner. Aline était âgée de 17 ans, Nathan en avait 9. Il n'y eut aucune réaction hostile de leur part à mon annonce. Voyant que j'étais décidée, Louis-Yoshiki m'encouragea même à tracer ma route : « Si tu crois qu'on n'a pas vu comment tu es écartelée, maman. » Je leur expliquai que ce ne serait pas simple, je craignais de perdre leur affection. C'est à cette occasion-là que mon grand fils me répondit que leur affection m'était acquise.

Mon avocat notifia à monsieur ma demande de divorce à l'amiable le 6 janvier 2006 et le tribunal l'enregistra le 21 février.

Dès le début du mois de février 2006, j'écrivais dans mon journal : « Aline se montre de plus en plus hostile à mon égard. Elle devient de plus en plus exigeante, cherche le conflit, elle a changé d'attitude vis-à-vis de moi. Que se passe-t-il ? »

Lorsque je tentais d'en discuter avec elle, Aline m'expliquait que pour éviter les tensions à la maison, elle préférait se rendre le plus souvent possible chez ses copines. Je connaissais bien ses amies, je les avais souvent reçues chez moi. Je pensais effectivement que cela représentait une bonne alternative, provisoire, pour ma fille alors en terminale. Elle serait ainsi à l'abri, le temps que le juge prononce l'ordonnance de non-conciliation.

Aline restait de moins en moins à la maison, me téléphonait régulièrement pour me dire de ne pas m'inquiéter, qu'elle souhaitait être au calme chez ses amies pour travailler. Elle se montrait rassurante, me disait chez qui elle était, je pouvais la joindre. Elle

passait prendre des affaires propres et en changer. Je lui faisais confiance comme je l'avais toujours fait.

En mars, je notai aussi chez Louis-Yoshiki un changement d'attitude. Il ne venait plus dîner à la maison comme il le faisait avant, ne me téléphonait plus, ne me donnait plus de ses nouvelles. Lorsque je l'appelais, il me répondait d'une façon froide, lapidaire. « Mais non, tu te fais des idées fausses », me disait-il. Il était juste occupé. Dans l'attente de clarifier ma situation juridique, je ne voulais pas provoquer de discussions trop animées.

Nathan me réclamait sans cesse de voir son grand frère. Il ne comprenait pas pourquoi il ne le voyait plus. À sa naissance, Louis-Yoshiki avait toujours été très protecteur avec lui, Nathan était très admiratif de ce grand frère d'un mètre quatre-vingt-cinq. Souvent, je retrouvais mon petit bout endormi dans le lit de son frère. Celui-ci travaillait à son bureau tout en veillant sur lui.

Je fis part à Louis-Yoshiki du besoin qu'éprouvait Nathan de le voir. Il prit ma requête d'une bien curieuse façon. De fort mauvaise humeur, il me pria fermement de ne plus tenter de le manipuler au travers de Nathan. Cette accusation me blessa, je lui dis que je me faisais l'écho de son petit frère à qui j'avais promis de l'appeler, mais Louis-Yoshiki continuait à se montrer irascible, refusait de me croire.

La situation avec Aline empirait. Elle ne passait que pour me donner son linge sale et me réclamer de l'argent. Elle refusait toute discussion au prétexte qu'elle était pressée. Je ne souhaitais pas entrer en conflit avec elle. Je pensais préserver notre relation si j'évitais les heurts. Tout s'apaiserait avec une situation juridique claire. Nous avions toujours été proches, je ne voyais pas comment les choses pourraient changer.

Les semaines passaient. Je notais dans mon journal : « Aline devient de plus en plus froide avec moi, dure, exige de l'argent, n'éprouve aucune compassion. Elle se montre jalouse de Nathan. Pourquoi ? »

Fin mars, mon facteur habituel me fit part de son étonnement : le courrier de ma fille Aline était maintenant réexpédié en province au domicile de fonction de son père. Or rien n'avait été acté par le juge. Notre résidence était parisienne, Aline devait y être normalement domiciliée. Je profitai de sa venue pour lui en parler. Très à l'aise, sans animosité, Aline m'expliqua que c'était beaucoup mieux pour s'inscrire en prépa, beaucoup plus sûr pour son courrier d'être domiciliée en province chez son père, ce n'était qu'une formalité.

J'insistai quand même : je ne voyais pas de lien entre être domiciliée chez son père et avoir plus de chance d'entrer en prépa. « Pas la peine que tu t'inquiètes, me répéta Aline, ce n'est qu'une formalité. » Je connaissais l'ambition et la rigueur de ma fille pour ses études. Je n'allais pas lui gâcher ses chances à cause de mes inquiétudes de mère trop zélée.

Peu après, Aline m'exprima son souhait d'être interne. Cette fois, je n'y comprenais plus rien. Notre domicile était situé à un quart d'heure du lycée où elle postulait pour entrer en classe préparatoire. Elle avait ses repères à la maison, la vie lui serait simplifiée. Je m'étais toujours chargée de toute l'intendance, je continuerais, elle pourrait se consacrer pleinement à ses examens. Face à cette évidence, le ton d'Aline se durcit : c'était son choix, je n'avais pas à m'en mêler, et, en tant qu'interne, elle travaillerait mieux. Comme je n'étais toujours pas convaincue, Aline devint plus agressive, refusa de me parler davantage, se boucha les oreilles pour ne plus m'entendre et partit sur-le-champ. Encore une fois, je me disais que la situation était particulière, mais une fois l'ordonnance du juge rendue, le cadre deviendrait plus propice aux discussions constructives, tout serait plus simple pour tout le monde. Je ne me rendais pas compte qu'en réussissant à convaincre Aline de vivre en internat, monsieur cherchait en fait à « exfiltrer » sa fille afin de me couper entièrement d'elle.

Au mois d'avril, monsieur changea d'avocat pour la deuxième fois.

Désormais, Louis-Yoshiki m'envoyait carrément promener lorsque je lui téléphonais. Un jour de contrariété, je me sentis en droit de lui rappeler les termes du contrat que nous avions établi lui et moi à son retour du Japon. En échange du logement gratuit et des consommables que je payais, je lui demandais de temps en temps de garder Nathan pour que je puisse bénéficier de plages de repos. Il n'y voyait pas d'objection, trouvait cela équitable, cet arrangement se passait bien en général. Je lui rappelai donc les services que je lui avais rendus : le logement en échange de presque rien du tout de sa part, il pourrait au moins être aimable avec moi au téléphone. Immédiatement, mon grand fils se mit en colère : gratuit, c'était encore trop cher payé. Il quitta le studio, jeta les clefs du logement dans ma boîte aux lettres et disparut de ma vie. J'étais sidérée, mais le pire allait venir. Il m'adressa une lettre où il me décrivait comme « surnoise, perverse, manipulatrice ». Il m'y accusait de « faire du noyautage, de ronger de l'intérieur, d'aimer faire souffrir ». J'étais dévastée. J'en pleurais des nuits entières sans comprendre pourquoi on en était là. Quelque chose que je ne voyais pas se tramait en dehors de moi. Un mal qui se répandait comme une contagion. Quelle faute avais-je donc commise pour mériter de si graves accusations ? En demandais-je vraiment trop ou étais-je devenue paranoïaque ?

Je suppliai mon avocat d'accélérer la demande d'audience auprès du juge. Je perds mes enfants, lui écrivis-je, je coule. À tout moment, il peut se passer un drame. Monsieur revient dans la semaine, en pleine nuit ou n'importe quel jour. Il me menace. Il a des yeux de fou. J'ai peur, je me terre dans ma chambre, j'ai touché le fond.

Fin avril 2006, désespérée, j'écrivais dans mon journal :

« Aline ne vient plus, ne me répond plus au téléphone, laisse son répondeur en permanence. Je ne sais où la joindre. Où est-elle ? Elle me fuit comme la peste, pourquoi ? Louis-Yoshiki a vidé le studio. Il a disparu. Où est-il ? Pourquoi ? Mais pourquoi ? »

À la fin de ce même mois d'avril, Aline sonna à la porte. Étonnée, soulagée, je voulus en profiter pour lui demander ce qui se passait, pourquoi ce silence, où était-elle, que faisait-elle, mais elle ne m'en laissa pas le temps. Elle se disait très pressée, ne pouvait discuter avec moi, on verrait après. Il fallait que je règle la cantine du dernier trimestre, là, tout de suite, c'était déjà trop tard. Avec le plus de tact et de douceur possible, je tentai de prolonger le dialogue. Aline, une fois de plus, se boucha les oreilles et partit promptement avec mon chèque. Tout devenait absurde. Je ne savais plus comment réfléchir ni à quoi réfléchir.

L'audience

Le 2 mai 2006, jour décisif, jour d'audience auprès du juge. Nous sommes convoqués pour être entendus avec nos avocats respectifs. La panique me paralyse. Je n'ai plus de jambes, je me rends au palais de justice comme un animal qu'on mène à l'abattoir. Un rendez-vous préalable avec mon avocat n'a pas pu calmer mon angoisse grandissante. Je lui ai pourtant donné mes consignes : il parlerait à ma place. J'étais sûre de ne plus avoir de voix. La voix : mon problème ! Combien de fois Natacha m'a dit que la voix de petite fille que je prenais dans certaines circonstances l'énervait au plus haut point. Je ne voulais pas être une petite fille apeurée au palais de justice. Je ne parlerais pas. J'indiquai à mon avocat que je n'acceptais aucun renvoi d'audience pour quelque motif que ce soit. Il était certain que monsieur tenterait le renvoi. De renvoi en renvoi, il chercherait à gagner du temps, le temps de me faire du mal, le temps de me faire craquer. Les vacances judiciaires approchaient et je risquais d'attendre la rentrée scolaire pour une nouvelle audience.

Monsieur s'est présenté comme à son habitude : à l'aise, imperturbable, vide d'émotion. Dans le petit espace où nous attendons, je me suis placée hors de son regard. D'emblée, son avocat présente dix-huit nouvelles pièces à son dossier. Selon la loi, mon avocat aurait dû en prendre connaissance avant l'audience pour être en mesure d'y répondre. Comme il a été convenu entre nous, il s'oppose au renvoi sans même connaître la teneur des pièces remises au juge. Le risque que je prends n'a que peu d'importance au regard d'une séparation rapide.

Au cours de l'audience, je prends connaissance des termes d'un courrier que ma fille Aline a adressé au juge. À sa lecture, je m'effondre en larmes. Je ne m'attends pas du tout à ce qu'elle tienne de pareils propos à mon égard. Je ne l'ai pas revue depuis des mois et je pensais naïvement que l'audience allait la faire revenir vers moi. Pour bien appuyer ses propos écrits, Aline veut même être entendue. Je suis hébétée : pourquoi Aline se retournait-elle contre moi ? Dans cette lettre, ce n'étaient même pas ses mots. J'y retrouvais le style de son père.

Ma fille explique qu'elle est en perpétuel conflit avec moi, que je suis très autoritaire, tyrannique, et qu'elle se trouverait bien mieux avec son père. Elle précise que je suis devenue folle, qu'elle ne veut plus de contact avec moi. J'apprends également ce jour-là qu'Aline loge en fait depuis deux mois chez un couple d'amis de son père; ces derniers hébergeaient ma fille mineure et ne m'en avaient pas informée. Aline elle-même avait prétendu séjourner chez ses amies habituelles, je lui avais fait confiance, j'étais abasourdie de tant de duplicité : Aline avait trahi la confiance que j'avais toujours mise en elle, elle m'avait menti, portait de fausses accusations contre moi devant le juge. Qu'avait donc raconté mon mari à ce couple d'amis pour qu'ils acceptent d'héberger ma fille mineure pendant plus de deux mois, pour qu'ils la soustraient de ma garde alors qu'ils devaient bien s'imaginer que j'étais sans nouvelles d'elle ? Comme je le compris plus tard, si Aline ne m'avait pas menti, j'aurais pu demander à mon avocat d'agir, d'exiger de savoir où elle était. Ces gens-là auraient été confrontés à l'illégalité d'héberger sans mon consentement une mineure, même s'ils pensaient le faire pour son bien. Que ma fille ait menti de son propre chef ou qu'elle ait été incitée, comme je le crois, par son père, cette dissimulation a tranquillement permis à monsieur d'exécuter sa manœuvre pour effacer Aline de ma vie. En attendant, ce cataclysme m'achevait, écrasait toute ma capacité à penser.

Monsieur présenta alors au juge ma relation avec Aline comme « dysfonctionnante », « acrimonieuse », il me prétendait

« maltraitante ». Il demanda à ce que je sois déchuée de l'autorité parentale sur ma fille. C'en était trop. J'en restai muette de stupeur. Je fus prise de malaise et dus sortir de l'audience. Je me liquéfiai en sanglots, assise sur les marches du palais de justice.

J'avais toujours tendrement choyé ma fille. Si l'on devait me faire un reproche, c'était plutôt celui d'avoir toujours cédé à ses caprices et de l'avoir gâtée. Comment ne pas soupçonner qu'Aline s'était laissé embrigader par son père pour me nuire ? Je perdais la notion de temps, de lieu, je n'entrevois plus que les eaux sombres de la Seine où j'avais envie de me jeter. Je regagnais ma liberté au prix de la perte de mes enfants. Je n'avais que faire de cette liberté, je n'avais pas voulu cela. Mon avocat sortit de l'audience et me retrouva sur les marches. Mesurant la profondeur de ma détresse, il me proposa d'aller nous asseoir dans un café pour discuter.

Pendant mon absence, monsieur prit la parole et dressa de moi le portrait qu'il voulait :

- Je montrais de l'animosité vis-à-vis de ma fille Aline.
- J'avais de la haine vis-à-vis de mon mari d'origine asiatique, j'étais raciste.
- J'opposais et divisais mes enfants entre eux.
- J'étais en perpétuel conflit avec mon fils Louis-Yoshiki.
- Tous les enfants avaient été obligés de se regrouper autour de leur père, lui, le pivot familial.

Dans ces conditions, pourquoi un juge ne croirait-il pas ce qu'on lui présente comme le résultat d'une situation ancienne ? Pourquoi obligerait-il une jeune fille de dix-sept ans et demi à voir sa mère si elle se montre ouvertement hostile à cette idée et accrédite les propos du père ?

Les manipulations de monsieur portaient leurs fruits. Toutes les conditions avaient été créées pour que la justice devienne partie prenante de l'aliénation paternelle.

L'hallali

Alors que je n'avais informé personne de ma décision de divorcer, pas même mes amies, l'une d'elles me raconta l'étrange coup de fil qu'elle venait de recevoir de monsieur. Il souhaitait lui annoncer la nouvelle : je demandais le divorce, j'étais, lui disait-il comme avec regret, « bien malade ».

Dans l'attente de l'ordonnance du juge, monsieur m'inondait de messages téléphoniques. J'en fis faire un constat d'huissier. C'étaient toujours les mêmes suppliques culpabilisantes : Où était la femme qui, avait-il cru, aimait ses enfants ?

Mon répondeur était saturé de déclarations faussement sincères sur sa bonne volonté, ma supposée incompréhension, mon renoncement au bien de notre famille, toutes ces impostures qui le montraient en mari et en père désespéré, souffrant, mais disposé à être raisonnable, conciliant. Je m'étais trop souvent laissée abusée par la simulation de ces actes de repentance. Ses talents d'acteur ne marchaient plus : dans la surenchère, il ne devait même plus se rendre compte, malgré la froide maîtrise dont il était capable, que son cinéma avait atteint le summum du grotesque.

Sylvie, une amie magistrate, me mit en garde sur les risques inhérents à cette période de non-droit où le couple est encore marié : les kidnappings d'enfants se produisent toujours à cette époque. Malgré tout le mal que je pensais de monsieur, je n'arrivais pas à imaginer qu'il serait capable de cela. Sylvie m'enjoignit de parler de cette éventualité au directeur de l'école primaire de Nathan. Je ne me voyais pas le faire. J'étais bien trop timide pour déballer publiquement mes problèmes. De plus, je n'y croyais vraiment pas,

je n'allais pas devenir aussi paranoïaque que monsieur. Mon amie réussit toutefois à me convaincre de la nécessité absolue d'en parler. Elle se porta garante de mes propos auprès du chef d'établissement qui m'accueillit avec circonspection. Monsieur avait réussi à me discréditer partout, même au sein de l'école de mon fils. Je ne serai jamais assez reconnaissante de la sagacité de mon amie. Sa caution sur ma bonne santé mentale et sur mes dires fut notre planche de salut, à Nathan et moi.

Par un heureux hasard d'organisation, le 15 mai en après-midi, veille de l'ordonnance du juge, je me trouvais à mon domicile quand je reçus un appel de l'école : on m'engageait au plus vite à venir chercher Nathan, dans sa classe, car ensuite, plus rien ne pourrait être fait pour empêcher mon fils de sortir normalement de l'école avec ses camarades. Il n'était pas tout à fait 16 h 30. Alors que monsieur était censé être à son poste de travail à cinq cents kilomètres de Paris, il était arrivé en voiture, il s'était présenté pour venir chercher son fils. Il avait expliqué quelques jours avant à la maîtresse que je séquestrais notre fils, que je l'empêchais de lui parler au téléphone, qu'il n'avait pas vu Nathan depuis quinze jours. La maîtresse s'était émue devant les plaintes de ce père bafoué. Le domicile était toujours conjugal, monsieur en avait les clefs. Certes, il travaillait en province, mais revenait régulièrement tous les week-ends. Il voyait Nathan comme il le souhaitait. La maîtresse l'ignorait. Ce jour du 15 mai, Nathan devait sortir comme d'habitude à 18 heures et, comme d'habitude, je devais venir l'attendre à la porte. En un éclair, je compris que le kidnapping était en marche. Je courus vers l'école, monsieur attendait devant dans sa voiture, on me fit entrer par un autre accès que l'entrée principale. Essoufflée, je frappai, entrai dans la classe. Sous les réflexions désobligeantes de la maîtresse que monsieur avait au préalable inféodée, j'emmenai mon fils par la main. Sitôt réfugiée chez moi avec Nathan, je téléphonai à mon médecin. Elle connaissait en détail mon calvaire, elle me fit deux arrêts maladie d'une durée de quatre jours : l'un pour moi, l'autre pour mon fils, le temps que le

juge rende son ordonnance et que le statut de Nathan soit défini. Désormais, si monsieur tentait de m'enlever mon fils, je pourrais faire intervenir la justice.

Furieux, nullement gêné de ce qu'il avait tenté quelques heures auparavant, monsieur vint nous retrouver plus tard dans la soirée à la maison. Le domicile était encore conjugal. Je ne pouvais légalement rien faire pour lui en interdire l'accès. Ce qu'il n'avait pas réussi à accomplir à la sortie d'école, il tentait à présent de le faire en direct. Nathan ne se laissa pas manipuler, il ne voulut pas le suivre : « Je suis bien là où je suis; j'ai mal au ventre ». Il se réfugia dans son lit et se tourna face au mur, dos à son père.

– Tu manques à tes frères et sœurs, lui dit-il, il faut venir les retrouver. Aline n'est pas loin et prépare son Bac. Louis-Yoshiki travaille à la station-service chez des amis de papa. Viens les retrouver, tu leur manques beaucoup. On est une famille.

Je me tenais là, tout près de Nathan. Je voulais lui épargner toute scène de violence, mais il était hors de question que son père l'emmène de force. Puis, brusquement, monsieur se lança dans un monologue sans fin sur la nécessité pour Nathan de faire l'É.N.A., ou Sciences-Po. « Je sais, je sais », murmurait Nathan le visage toujours face au mur. Il ne bougeait pas de son lit. De guerre lasse, monsieur finit par partir.

Affolée par les tentatives de mon mari, je téléphonai de suite à mon avocat : il me confirma que sans la transcription de l'ordonnance du juge, je ne pouvais rien faire.

Le 16 mai en après-midi, jour où le juge devait rendre son ordonnance, on sonna à ma porte. Je repassais du linge au fond de l'appartement, je décidai de ne pas ouvrir. Comme j'en avais pris l'habitude depuis qu'un individu s'était introduit chez moi par la fenêtre, j'avais juste positionné la chaîne de sécurité.

Au bruit du tour de clef dans la serrure, je réalisai que c'était Aline, mais à cause de la chaînette, elle ne pouvait entrer. Elle avait clairement dit au juge qu'elle ne souhaitait plus me voir. Que

venait-elle faire ? Submergée par l'émotion, je ne me manifestai pas. Aussitôt partie, Aline me téléphona. Sans me laisser le temps de lui expliquer la raison de mon inertie alors qu'elle était à ma porte, elle m'attaqua : « Je suis dans mon droit, jusqu'à ce soir, de prendre librement mes affaires. » Je ne voulais pas être ainsi contrainte de manière agressive. Je souhaitais l'inviter à revenir plus calmement, pas à la sauvette, ni dans l'énervement. Je voulais me donner du temps et l'occasion de discuter avec elle de tout ce qui s'était passé. Aline était venue dans l'après-midi, elle me pensait absente et croyait pouvoir récupérer ses affaires sans me rencontrer. Le lendemain, j'aurais eu le droit de changer mes serrures et elle n'aurait pas pu venir sans me le demander. Elle voulait agir à mon insu, n'avoir aucune discussion avec moi. Avait-elle conscience de ce qu'elle faisait ? Ce qui m'effondrait le plus, c'était de constater que son père avait vraisemblablement réussi à la persuader que ce qu'elle faisait était légitime et que je lui voulais du mal.

Un quart d'heure plus tard, je recevais un message de la police sur le répondeur de mon portable : « Bonjour, Monsieur M., du commissariat. J'aurais voulu m'entretenir avec vous concernant les affaires de votre fille Aline qui se trouveraient à votre domicile. Elle souhaite les récupérer. Je vous prie de m'appeler. »

Complètement déstabilisée, je rappelai aussitôt le numéro qu'on m'avait laissé. Un fonctionnaire de police m'informa qu'il arrivait de suite pour prendre les affaires de ma fille. Deux hommes sonnèrent peu après à ma porte, dont Monsieur M. Je sanglotais, mais je demandais des explications, qu'un procès-verbal soit dressé, un reçu, un document signé. « Puisqu'on vous dit que c'est à l'amiable », me répondit l'un des agents.

À l'amiable avec ma fille ? C'est tout ce que je désirais. Alors pourquoi la police venait-elle à mon domicile ? Déjà, les fonctionnaires se dirigeaient vers la chambre d'Aline.

– Putain, il va falloir faire ça en deux trois fois ! Ça rentrera jamais dans la Scénic !

Je compris qu'Aline, accompagnée par son père, se trouvait en bas de l'immeuble dans la voiture de police. Je leur demandai de dire à ma fille de monter, mais ils me répondirent qu'elle ne voulait pas. Ils me prièrent de leur fournir des sacs de voyage. Plantée devant la porte de la chambre d'Aline, toujours en pleurs, effarée, je les regardai vider la pièce de tout ce qu'elle contenait. Ils remplirent les sacs de vêtements, de livres, d'objets personnels, poussèrent le zèle jusqu'à soulever le matelas et déplacer l'armoire. Ils descendaient tout à deux : cartons, boîtes en plastique de rangement, sacs de voyage pleins. Ils comptaient revenir plus tard pour finir, je me suis récriée : « Non, réussis-je à dire entre deux sanglots, c'est déjà trop dur comme ça, vous prenez tout en une fois, vous partez, et c'est fini. »

Le lendemain 17 mai, le dispositif de l'ordonnance fut remis à mon avocat par le greffe du tribunal de grande instance. Je pouvais dès lors changer les serrures, ce que je fis.

Anéantie par ce qui venait d'arriver, je ressassais à l'infini le comportement d'Aline, le chagrin m'étouffait. J'appris par la suite que monsieur avait en fait déclaré à la police que ma fille ne pouvait pas récupérer ses affaires parce j'avais déjà fait changer les serrures. Sans chercher à vérifier la véracité de ses dires, la police avait donc déboulé chez moi. Dès que je pus recouvrer un peu mon calme, j'adressai une lettre recommandée à Mme la Commissaire de mon arrondissement pour une demande de rendez-vous. Mon avocat me le déconseillait, mais je tenais à dire ce qu'une citoyenne honnête attendait de la police. J'aurais dû l'écouter.

Madame la commissaire me reçoit dans le mois. Sans même me proposer de m'asseoir, elle aboie :

– Vous étiez d'accord. Vous avez empaqueté les affaires. Mes fonctionnaires ont agi sur mes instructions.

– Madame, écoutez-moi. Cela ne s’est pas passé comme ça. Je vais vous expliquer.

– Je sais, j’ai lu votre courrier. Votre fille l’a dit, vous avez fait changer vos serrures le 16 mai.

– Mais Madame, j’ai la preuve que je ne les ai changées que le lendemain, le 17. Le serrurier peut en témoigner, voici sa facture...

Tout d’un coup, perdant tout sang-froid, elle se lève comme un ressort :

– Vous êtes une grande malade qui doit se faire soigner, une hystérique !

Avant d’arriver au commissariat, je me sentais au contraire pleine de sang-froid, j’étais venue pour rétablir la vérité, non pour provoquer sa fureur.

– Les divorces, ça ne me regarde pas.

Comprenant qu’elle ne m’écouterait pas, je me levai.

– C’est ça ! Allez-vous faire soigner, vous en avez besoin, fit-elle en m’accompagnant vers la sortie. Vous êtes une grande malade, et je vais porter plainte contre vous pour dénominations calomnieuses.

Hébétée par ses paroles, je me cognai contre la porte vitrée qui donnait sur la rue.

– Vous voyez, vous ne trouvez même pas la sortie !

Rire général des hommes autour de nous. Sur un banc, non loin du commissariat, j’aurais voulu hurler.

Mon avocat porta finalement l’affaire auprès du préfet de police. Le 3 juin 2006, il adressa ainsi une plainte au procureur de la République :

« Madame L..., qui n’a jamais commis la moindre infraction pénale, ne comprend pas que des fonctionnaires aient pu, en l’espace de quelques dizaines de minutes, sous la pression psychologique de leur qualité, la contraindre à leur ouvrir son domicile pour s’emparer

de l'intégralité des objets, vêtements et souvenirs de sa fille mineure. Madame L. est extrêmement traumatisée par la cruauté morale dont ont ainsi fait preuve ces fonctionnaires. En espérant qu'une enquête de l'inspection générale des services permette de restaurer la confiance naturelle que tout citoyen respectueux de la loi doit naturellement éprouver à l'égard des forces de l'ordre... »

Entre-temps, une fois l'ordonnance rendue le 17, j'appris ce qu'étaient les principales exigences de monsieur :

- *Le versement pour lui d'une pension pour l'entretien de notre fille Aline de 1000 euros par mois, indexée et rétroactive : « Madame en a largement les moyens ».*
- *Le remboursement de la moitié de ses frais de transport entre son travail et le domicile de madame pour voir son fils.*
- *Me débouter d'une pension alimentaire pour Nathan, car j'avais des revenus fonciers.*
- *La déchéance de mon autorité parentale sur Aline : j'étais maltraitante.*

Si ces exigences financières devaient être respectées, il ne me resterait pour vivre avec mon fils que 945 euros, soit le seuil de pauvreté en France. Je ne percevais plus d'argent de mes beaux-parents japonais décédés. Je n'avais pas, comme le prétendait monsieur, de revenus fonciers. Restait la chance d'être la propriétaire de mon appartement. Mais de gros travaux avaient été votés, les charges de copropriété allaient devenir trop lourdes, je prévoyais à moyen terme de devoir déménager.

Mon avocat n'eut aucun mal à rejeter les compensations en argent que réclamait monsieur. Il percevait un salaire de cadre supérieur avec des primes d'astreinte, bénéficiait d'un logement de fonction, disposait gratuitement d'une voiture, du téléphone, d'un ordinateur, son salaire était son argent de poche. Je ne lui devais donc pas les frais de ces allers-retours entre l'est de la France et

Paris, je ne fus pas non plus condamnée à lui payer une pension alimentaire, mais je n'en perçus pas non plus pour Nathan, malgré notre différence de revenus. Enfin, à mon plus grand soulagement, je ne fus pas déchuée de mon autorité parentale sur Aline. Je n'estimais pas les arrangements financiers équitables, mais j'acceptai toutes les résolutions. J'y voyais là une manière de prouver à Aline ma volonté de ne pas chercher les conflits.

Le 25 juillet 2006, j'ai été auditionnée par l'I.G.S. : la police de la police. Aucune infraction n'était retenue sur la violation de mon domicile par la police : j'avais ouvert ma porte. J'étais en droit de refuser leur intrusion à mon domicile. J'ignorais ce droit. La plainte de mon avocat auprès du procureur fut classée sans suite.

Malgré l'ordonnance du 16 mai qui stipulait clairement que j'étais désormais chez moi, monsieur persistait à garder les clefs et la jouissance du garage qui lui servait de remise. Il fallut la ferme intervention de mon avocat pour qu'il respecte la décision et ne vienne plus rôder dans la rue ou faire d'incursions dans l'immeuble. S'il advenait que quoi que ce soit disparaisse dans le garage, se permit-il cependant de me menacer, il me réclamerait des dommages et intérêts. En fait, je n'avais jamais eu accès à cet entrepôt, car lui seul en possédait la clef. Plus tard, en faisant ouvrir pour la première fois la porte de son antre, je découvris ce qu'il y avait stocké : sur près de quatre mètres de hauteur s'élevaient partout des dizaines et des dizaines de grands cartons contenant des monceaux de papiers, prospectus, publicités, notices périmées, post-its écrits, enveloppes vides, livres, magazines et journaux ainsi qu'une réserve de photos que je ne connaissais pas, le tout annoté de dates, d'heures, de noms de lieux, de prix ou de commentaires sur les circonstances d'achat. Monsieur vidait l'autre de sa substance,

mais se remplissait en coulisses de mille choses inutiles, collectionnait, ramassait tout sans trier dans une sorte de clochardisation propre.

En juillet 2006, on me coupa le gaz, car malgré mes démarches auprès de la poste, monsieur volait le courrier à mon nom d'épouse. Le 27 juillet, il y eut, pour la troisième fois, une tentative de cambriolage à mon domicile. De nouveau, je fis intervenir le serrurier. Comment ne pas penser aux menaces de mon mari lorsqu'il avait démenagé ses affaires et qu'il m'avait déclaré avec rage qu'il reviendrait ?

Ce mois-là, j'appris aussi fortuitement par la bouche de Nathan qu'il y avait eu « entente cordiale » entre mes parents et monsieur. Dès l'annonce de ma demande de divorce, mes parents ne m'avaient ni appelée ni soutenue, raison pour laquelle j'avais cessé tout contact avec eux. Surprise, je recevais un courrier de leur part :

« Sans doute un grand changement est intervenu dans ta vie, nous n'avons jamais cherché à en connaître les causes et sommes restés parfaitement neutres. Pour une bonne et franche entente réciproque, et dans l'intérêt de Nathan, nous avons pris l'engagement d'aller l'attendre à la sortie de l'école le vendredi soir ou le samedi matin lorsque son père sera dans l'impossibilité de le faire. Il viendra alors le chercher chez nous. »

Mon père, alors âgé de 85 ans, avait une vue plus que mauvaise; ma mère, quant à elle, conduisait trop vite. L'âge avait diminué ses facultés de concentration et, multipliant les imprudences, elle avait déjà eu un accident. J'avais depuis longtemps expressément interdit à mes parents de conduire et de convoyer mes enfants. Trop heureux de contourner cette interdiction sur « ordre » du père de Nathan, ils s'apprêtaient à entamer une ère de relations amicales avec monsieur maintenant que tout était « normalisé ».

Consciente du risque que je prenais pour Nathan en m'éloignant de mes parents, je renouai mes relations avec eux. Ils m'avouèrent que monsieur leur avait mis la pression pour qu'ils prennent Nathan quand il le leur demanderait. Par la suite, ils m'apprirent aussi que monsieur ne cessait de les harceler au téléphone : il leur demandait de l'argent pour payer les études et les frais d'internat pour Aline, son budget restreint ne lui permettait pas de lui offrir des vacances; ensuite, il estimait qu'à chacune de ses visites, Nathan était insuffisamment vêtu et qu'il se voyait ainsi contraint de compléter sa garde-robe. Puis la teneur de ses messages changea : leur fille, son ex-épouse, à savoir moi, avait glissé dans la folie et relevait des hôpitaux psychiatriques.

Mon ex-mari m'avait déjà extorqué des documents, dont un testament en sa faveur, il voulait me voir déchu de mon autorité parentale, il s'alliait à mes parents contre moi, il ne m'avait pas fait hospitaliser lors de ma tentative de suicide, il s'était consciencieusement appliqué à me faire passer pour folle auprès du plus grand nombre qu'il pouvait.

Je commençais à toucher les fruits de mes cinq ans d'analyse, je commençais à comprendre toutes les ficelles dont il avait usé avec art pour manipuler son entourage et parvenir à ses fins.

Début juillet 2006, malgré mes courriers, mes appels téléphoniques réitérés au lycée, je restais toujours sans nouvelle de ma fille Aline. Je n'avais pourtant pas été déchu de mon autorité parentale, mais je ne recevais ni bulletins scolaires, ni informations sur son orientation, ni même ses résultats du Bac malgré mes demandes. Aline était mineure. J'en saisis mon avocat.

Par l'intermédiaire de son avocat, monsieur imposait les dates auxquelles il pouvait recevoir Nathan. Je restai sans aucune nouvelle de mon jeune fils durant quatre semaines de vacances d'été. Je ne vivais plus. Je comptais les jours. Je craignais le pire : ne pas voir mon fils revenir. Je lui avais fourni un téléphone portable qui restait

muet : « On ne téléphone pas à une folle », telle était la consigne paternelle. Durant le temps du père, mon fils ne me donnera jamais aucun signe de vie. Il est des interdits qu'il est difficile de braver tant ils sont intégrés avec leurs menaces en cas de violation.

J'appris qu'en réalité, Nathan n'avait pas vu son père du mois entier. C'est Aline, encore mineure, qui s'en était occupée. Elle respectait à la lettre les ordres de son père. Pas une minute elle ne put ou ne voulut penser que j'étais morte d'inquiétude, sans nouvelles pendant trente jours de mon fils de 9 ans.

Alors qu'elle avait déjà été sollicitée de la même façon huit mois auparavant, vers la fin du mois d'août, une de mes collègues psychologue et amie reçoit un nouvel appel de monsieur. Elle en témoigne ainsi :

« Monsieur dit que le divorce est bien entamé et qu'il m'appelle, car il veut faire une médiation. Il me redit les sentiments qu'il a pour son ex-femme et enchaîne sur le fait qu'elle est fragile, qu'elle va très mal. La preuve : ses grands enfants ne veulent plus la voir ni lui parler. Je lui réponds : "Et pour cause !" Il rétorque : "Comment veux-tu que j'empêche ma fille de 18 ans de parler et de voir sa mère !" Je lui réponds qu'on peut toujours manipuler un enfant ou un ado. Il rajoute que son ex-épouse va mal : "La preuve, son fils Louis-Yoshiki, qui n'est pas le mien, ne veut pas lui parler non plus. Sais-tu qu'il est venu chez moi dans l'est ?" De nouveau, je lui demande le but de son appel. Il me dit qu'il souhaite une médiation. Je lui réponds que lorsqu'un enfant ne veut plus parler à l'un des deux parents, l'autre en est en grande partie responsable et je lui précise que c'est la professionnelle qui parle : je suis psychologue clinicienne depuis 35 ans. Il me dit qu'il ne les a pas achetés avec de l'argent, parce qu'il n'en a pas. Je lui dis qu'effectivement, il a bien dû faire ce qu'il fallait pour que ces grands enfants ne puissent plus parler à leur mère et ce qu'il a fait durant le processus de divorce est innommable. Je lui redemande le but de son appel. Il raccroche. »

Puis mon amie précise qu'elle a déjà fait une attestation le 14 décembre 2005, pour le même style de propos que monsieur lui avait tenus.

En septembre 2006, monsieur fait à mon avocat la proposition suivante : que je vienne passer Noël avec lui et les enfants. Je n'ai pas revu mes enfants depuis des mois. J'étais remplie de chagrin, je mourrais d'envie de les retrouver. Mais à quoi cela rimait-il de le faire en la présence de monsieur ? Je savais mes enfants déjà sous emprise. Je ne pouvais m'empêcher de soupçonner qu'il prévoyait son numéro de grand seigneur dans l'unique but de les impressionner ou de me récupérer encore. Accepter sa proposition n'avait, dans ces conditions-là, aucun sens pour moi. Mais refuser servait aussi ses intérêts : il pourrait ainsi démontrer aux enfants qu'il déployait toute sa bonne volonté pour mettre en œuvre un rapprochement et que moi seule m'y opposais. Quand j'étais encore sans défense, je me faisais proprement rouler, humilier. Mais en étant mieux armée, en devant constamment me mettre à la place de monsieur pour déjouer ses plans, je prenais inmanquablement le risque, alors, d'être soupçonnée de paranoïa. Privée de la possibilité d'adopter la bonne décision, piégée au jeu du ni oui ni non, ma capacité d'agir devenait nulle et, une fois de plus, j'étais disqualifiée. Monsieur avait réussi à accréditer auprès de mes enfants qu'il tenait à moi, à la famille, mais que j'étais aussi une cause perdue. Savoir que je lui échappais et qu'il n'avait plus de maîtrise sur ma personne, en même temps, lui était insupportable.

Je ne voulais pas, néanmoins, renoncer à retrouver un lien avec mes enfants. En novembre 2006, j'appris de la bouche de Nathan l'endroit où se trouvait la station-service dans laquelle travaillait Louis-Yoshiki à temps partiel. Je ne l'avais pas revu depuis sa décision de rompre. Je décidai de le rencontrer sur son lieu de travail, dans le quartier d'Austerlitz. Il m'éconduisit froidement : « Pour le moment, je ne veux plus te voir, je n'ai rien à te dire ».

Le patron de la station était un ami de monsieur. Je ne pouvais prendre le risque de m'imposer plus longtemps. Je ne voulais pas nuire à mon fils par ma présence trop voyante. Si cela était répété, je craignais qu'il perde son emploi ou que monsieur lui fasse des ennuis. Mon fils avait besoin de ce travail pour vivre. Il avait déjà bien caché les difficultés qu'il avait eues au Japon et je me doutais que sa vie, même s'il ne m'en disait plus rien, n'était toujours pas facile. Je remontai sur mon vélo et m'éloignai le cœur en miettes. Plus loin, je m'arrêtai sur le trottoir. Aveuglée par les larmes, je ne voyais plus devant moi. Je me raccrochais à ses mots, mon fils a dit : « pour le moment ».

La valse des postes

À l'époque où je rencontrai monsieur, il était employé dans une société internationale. Vite insatisfait du poste qu'il occupait, il le quitta. Entre 1987 et 1995, il lui arrivait de changer trois à quatre fois par an d'employeur, principalement dans le secteur privé. C'était le plein boom informatique, les compétences de monsieur lui valaient d'être approché directement par les chasseurs de têtes. Chaque nouvel emploi allait être celui où il s'épanouirait. Or, le plus souvent, avant même la fin de la période d'essai, monsieur faisait état des problèmes qu'il avait à affronter : il travaillait trop bien, trop vite, son zèle gênait les autres, il suscitait la jalousie. Je m'étonnai de cette instabilité professionnelle, il me renvoya à « ma stupidité de femme » d'abord puis « d'inculte qui n'avait pas fait d'études supérieures ». La rotation rapide du personnel, arguait-il, était nécessaire dans le monde informatique et je n'y connaissais rien. Selon lui, il changeait souvent d'emploi, car on lui mettait des bâtons dans les roues ou encore on ne savait pas juger son travail à sa juste valeur. De plus, les employeurs plus éclairés ne manquaient pas et continuaient de solliciter son expertise, preuve supplémentaire s'il en est de ma stupidité.

Monsieur fit un temps le projet d'ouvrir une école de maths. Il voulait être son propre patron, ne plus « être victime des autres ». Il se disait pédagogue. Ce que j'avais vu au sein même de notre famille m'en faisait douter. Lorsque je lui rappelai cette réalité-là, il se moqua de moi : « Qui étais-je donc pour parler de ses capacités d'enseignant à lui, ingénieur d'élite ? ».

Après avoir à peu près écumé tous les postes possibles dans le privé, Monsieur décida de se tourner vers des missions dans le service public. La même rengaine reprit : on l'empêchait de mener à bien le projet pour lequel il était payé, il ne s'entendait jamais ni avec ses supérieurs ni avec ses collègues. Il s'inscrivit alors à ce concours de la fonction publique pour devenir directeur d'établissement, le passa avec succès et prit en 2001 son premier poste en province. Au bout de quelque temps, il fut gentiment prié de s'en trouver un autre. Ce qu'il fit, dans la même région. Mais à peine deux ans plus tard, il fut également prié de partir. Bouger tous les deux ans, m'expliqua-t-il sans ciller, était bon pour sa carrière. Puis il prit un nouveau poste de directeur dans un autre département au sud de Paris. Après trois mois d'exercice, monsieur fut brutalement suspendu de ses fonctions avec mise à pied immédiate dans l'après-midi, sitôt la notification faite. Une sanction prononcée par le Directeur régional faisait état de « son arrogance, ses propos obscènes, son attitude tyrannique et le mépris affiché pour le personnel ». Monsieur me donna sa version à lui du motif de son renvoi : il faisait les frais d'un complot du maire de N.

Mis à pied, monsieur réintégra à mon grand regret le domicile pour plusieurs mois. Le titre de directeur lui fut retiré. Il lui appartenait, s'il voulait retravailler, de se trouver lui-même un poste, mais seulement en tant qu'adjoint. Au Ministère, personne ne souhaita l'aider dans sa recherche. Monsieur tenta de faire du lobbying auprès de la direction pour retrouver son titre, mais il n'eut pas gain de cause, il dut poursuivre sa carrière en tant que simple adjoint.

Face à cette mesure disciplinaire, monsieur ne montra ni émotion ni rancœur particulière. Huit mois après, en 2003, il parvint à convaincre le directeur d'un établissement dans l'est de la France de le prendre comme adjoint. Moins de deux ans après, ce dernier le pria de se chercher un nouveau poste. En 2004, toujours dans l'est de la France, il rejoignit un autre poste d'adjoint. Mais là encore, il fut remercié.

Le pouvoir et le contrôle qu'exerçait monsieur sur la famille et les proches fonctionnaient bien. Leur mise en œuvre dans le monde du travail s'avéra plus ardue.

En mai 2006, comme l'on a vu, l'ordonnance du juge nous autorisait à vivre séparément. Je sais toutefois, sans précisions de dates, que la ronde des postes a perduré.

L'histoire de Nathan

Selon les termes de la loi, monsieur devait venir chercher son fils chez moi, mais il décréta que Nathan devrait l'attendre dans un lieu qu'il déciderait. Les premières fois, le lieu de rendez-vous était fixé chez les amis de son père, à la station-service. Aucune explication pour s'y rendre n'était donnée à Nathan, et comme il n'était pas question pour moi qu'il se déplace seul, je l'accompagnais discrètement puis je me retirais afin de lui éviter des ennuis. Un gros chien montrait ses crocs. Louis-Yoshiki n'était pas toujours présent à la station. Nathan m'avait avoué que l'animal le terrorisait, mais il ne voulait rien en dire à son père de peur de se faire gronder vertement.

Au début d'octobre 2007, Nathan me confia qu'il l'obligeait à prendre le train seul. Il redoutait ces trajets en solitaire, mais il avait eu ordre de ne rien me dire si je posais des questions. Monsieur s'arrangeait pour que je ne puisse pas le contacter, il avait même refusé de me communiquer son adresse mail personnelle car, disait-il, j'allais le polluer avec toutes mes « conneries ». Nathan me suppliait de ne pas faire d'histoires, mais j'envoyai à monsieur un message via son mail professionnel pour le sommer de ne pas laisser notre fils voyager seul, faute de quoi j'en saisiserais le Juge aux Affaires familiales. Cette même année, Nathan me fit aussi part de sa crainte de ne plus revoir Aline. Son appréhension s'avéra juste, il ne revoyait plus sa sœur. Après des recherches assidues sur Internet, moins d'un an plus tard, je finis par apprendre qu'elle avait intégré l'École des Mines. Aline avait tellement travaillé, elle méritait ce

succès, je regrettais amèrement de ne pas pouvoir partager avec ma fille l'immense joie qu'elle avait dû ressentir.

En janvier 2008, Nathan me confirma que son père, en raison de son nouvel emploi, avait bien déménagé, mais qu'il était, comme d'habitude, interdit de le dire. Mon avocat rappela le devoir de monsieur de me tenir informée de ses changements de domicile. Malgré l'affirmation contraire de mon fils, l'avocat de monsieur certifia que mon mari n'avait pas déménagé. Nathan, pas plus que moi, ne savions où il allait séjourner exactement. Revenant d'un week-end, il me raconta qu'il avait été confié à des amis de son père. En vérité, ce dernier ne s'était pas du tout occupé de lui et semblait plus intéressé par sa nouvelle petite amie que par son fils.

La marge d'action dont je disposais était très limitée. J'avais adopté comme principe de ne jamais mettre Nathan en situation difficile. S'il souhaitait me parler, je l'écoutais attentivement. S'il se taisait, je ne le questionnais pas. Je ne voulais pas ajouter une quelconque pression ou contrainte à celles qu'il subissait déjà quand il n'était pas avec moi. J'essayais juste d'être vigilante sur ce qu'il rapportait, je connaissais la capacité de nuisance de mon ex-époux et il me fallait évaluer comme je pouvais la façon dont Nathan vivrait tout cela si je devais intervenir. Suite à ce week-end de janvier, Nathan fit des crises d'angoisse et une série de cauchemars abominables dont il sortait terrorisé. Il ne s'aimait pas, me disait-il, il ne voulait pas ressembler à son père, il pleurait.

Pour l'aider à surmonter ses tourments, je lui proposai d'être suivi au Centre Médico Psycho Pédagogique. « On ne va pas se laisser marcher sur les pieds par le C.M.P.P. », me dit-il au bout de seulement quelques rendez-vous. Je reconnus dans cette réaction la signature de monsieur, la confusion qu'il cherchait à semer dans l'esprit de notre fils. « Mon devoir de mère est de te faire aider, lui dis-je simplement, tu dois bien déposer ta colère quelque part. »

Un jour, Nathan m'annonça qu'il allait passer des vacances chez des amis de son père et qu'il lui fallait son passeport. Je désirais en savoir plus, un passeport n'était peut-être pas nécessaire et son père disposait de sa carte d'identité. « Il le lui faut ! », me répéta Nathan en se mettant brusquement dans une colère noire. Pour me convaincre qu'il avait raison, il appela au téléphone « mémé Christine », la dame chez qui il devait passer ses vacances. Elle lui confirma qu'il n'avait pas besoin de passeport. Nathan comprit que son père lui avait menti, il cessa alors de me le réclamer. Avant même que mon avocat n'ait le temps de demander des précisions sur le lieu de vacances, il reçut de l'avocat de monsieur une mise en cause de mon attitude : je refusais de fournir le passeport de mon fils à son client. J'étais sommée de m'exécuter. Je ne m'exécutai pas. La suite me donna raison.

Le 7 juillet, Nathan revint à la charge : son père lui avait promis un beau voyage, il lui fallait donc son passeport sinon, à cause de moi, ces belles vacances dont il rêvait tomberaient à l'eau. De nouveau, je demandai quelques détails. Avait-il vu les billets ? Connaissait-il la destination ? Agacé, Nathan me lâcha qu'ils allaient à Monaco. « Dans ce cas, lui expliquai-je, même la carte d'identité n'est pas nécessaire. » La réplique made-in-papa de Nathan fusa : « Bien sûr qu'on n'a pas les billets, parce que papa dit que s'il les prend et que tu refuses de donner le passeport, il sera dans la merde. » Une fois de plus, j'étais désignée comme la faiseuse d'histoires là où il n'y en avait pas.

Le 3 juillet au soir, retour de week-end chez monsieur. Nathan sonne à la porte. Livide, il exige que je lui remette son passeport tout de suite, dans la seconde, son père l'attend en bas de notre immeuble. S'il ne le ramène pas, ça va être terrible. Nathan pleure, me supplie, crie. Je lui demande de se calmer : je vais descendre, moi, dire à son père qu'il n'a pas besoin de passeport. Nathan me dissuade, tourne déjà les talons, c'est lui qui ira le dire, il préfère. Mais à peine mon fils se retrouve-t-il dans la cour de l'immeuble que j'entends des hurlements s'élever. Quatre à quatre, je dévale

l'escalier. Devant son père en furie, Nathan est en sanglots, recroquevillé de peur.

Un voisin du rez-de-chaussée a assisté à toute la scène. Je reproduis ici son témoignage :

« J'étais dans la cour intérieure de l'immeuble devant la porte de mon domicile lorsque j'ai assisté à une violente altercation dans le passage de l'entrée. Il était environ 17 h 30, le 3 juillet 2008. Un homme de type asiatique d'environ 55 ans s'en prenait à un petit garçon d'une dizaine d'années, lequel pleurait et suppliait son père d'arrêter ce scandale public. Le petit garçon semblait terrorisé et, malgré ses supplications, l'adulte ne cessait de crier. Une autre personne qui fumait dans la cour devant son local commercial a été également témoin de la scène. J'ai été extrêmement choqué par ce spectacle et par l'absolue dureté dont faisait preuve l'adulte à l'égard du jeune garçon. L'homme semblait en état de démence, dans un déchaînement non contrôlé à l'égard de cet enfant. Une dame blonde est descendue et sortie de la cage d'escalier. J'ai compris que c'était sa mère. Elle a tenté de calmer l'homme et de protéger l'enfant. Le déchaînement a redoublé. J'ai entendu la dame dire sur un ton très calme de cesser de faire du chantage à son fils, de cesser de lui faire du mal et de le terroriser. L'homme était hors de lui. Il a fini par partir, toujours en invectivant en menaçant de revenir avec la police. »

Ce témoignage fut remis à mon avocat qui l'adressa à l'avocat de monsieur. Comme il était prévisible, nul passeport n'était nécessaire et Nathan ne partit pas en voyage !

Confié à droite et à gauche, mon fils passa tout le mois d'août sans son père.

En octobre, Nathan se montre de nouveau très angoissé : il dort mal, se montre tantôt agressif, tantôt maussade ou, de toute évidence, déprimé. Je cherche à en comprendre les raisons. Il m'explique que

son père lui demande de prendre seul tous les vendredis soirs le RER C jusqu'à son lointain terminus. Dans la gare, au milieu des inconnus, il a peur. Il ne fallait pas perdre le ticket, ce qui lui était arrivé; il ne fallait pas oublier son téléphone pour que mémé vienne le chercher et il l'avait oublié. Nathan n'en pouvait plus.

Me confier ce que son père lui avait interdit de me raconter était un signe qu'il attendait de moi de l'aide. Pourtant, la crainte des représailles le muselait, il me suppliait de ne rien faire. Mon sang ne fit qu'un tour. Certes, sur son temps, monsieur pouvait confier Nathan à qui bon lui semblait et je ne pouvais m'y opposer, mais il ne devait pas mettre en danger notre fils, Nathan ne devait pas faire les trajets seul. Je laissai un texto sur le portable de monsieur en le prévenant que s'il ne prenait pas les dispositions nécessaires, mon avocat interviendrait. Monsieur se retrouva dans l'obligation de déléguer officiellement les allers-retours de son fils à l'un de ses amis.

Nathan paya cher ce que son père considéra comme un manquement : « Tu n'es pas responsable, pas autonome. Par ta faute, je suis contraint de demander les services de quelqu'un pour t'accompagner. Ta mère te laisse aller au C.M.P.P. et voir tes copains seul, je ne peux pas te faire confiance, vraiment je ne peux pas te faire confiance, voilà où tu en es. » Comment pouvait-il comparer des déplacements chez des copains dans notre rue ou dans le quartier en plein après-midi avec un trajet en RER tard le soir, seul à attendre dans une gare quasi déserte alors qu'on est un si jeune garçon ?

Nathan pleurait souvent, trop. Le peu qu'il me racontait de ses séjours chez son père m'inquiétait. J'informai le C.M.P.P. de son état. Sans meilleure idée, l'équipe me suggéra de ne plus envoyer mon fils chez son père. Mon avocat, lui, me le déconseillait, je ne pouvais me mettre en tort vis-à-vis de la loi, même pour le bien de mon enfant. À part saisir le Juge pour Affaires familiales, il ne voyait guère de solution juridique. Nathan était sans cesse rabroué, culpabilisé, son père saisisait le moindre prétexte pour lui crier

dessus, mais ces violences verbales ne constituaient pas de preuves concrètes. L'usage de la parole est l'arme favorite des pervers. Une arme blanche qui fouille la chair et cisaille le cerveau, une arme tranchante, redoutable, mais volatile.

Nathan n'osait pas demander à son père de passer chez moi pour goûter avant de le rejoindre. Il devait rester seul à attendre, sans dîner, que monsieur revienne après 22 heures du travail. Et comme il avait eu l'audace de braver l'interdiction de me dire la vérité, il se faisait fustiger : *« Voilà, tu t'es mis dans la gueule du loup ! À cause de ton erreur fatale, ta mère fait des problèmes. C'est à cause de toi ! »*

« Erreur fatale, erreur fatale », répétait-il en boucle comme pour hypnotiser Nathan. Cette espèce de danse du scalp, pour l'avoir vécue moi-même, je ne la connaissais que trop bien. Comment pouvait-il rendre responsable son fils de 13 ans de ses propres manquements ? Sachant que nous étions toujours sous la menace de représailles, ni Nathan ni moi ne souhaitions compliquer la situation, mais je ne pouvais accepter que mon fils soit privé de dîner ou qu'il vive dans la terreur.

Maintenir intentionnellement mon fils dans cette situation de précarité et de crainte, c'était aussi, de toute évidence, nuire à ses résultats scolaires. Et si la sempiternelle prédiction de monsieur : *« Tu vas rater ta vie si tu restes chez ta mère »*, devenait réalité ? N'était-il pas en train de mettre tout en place pour cela ?

La marge de manœuvre qu'il me restait pour aider Nathan était très mince. Si je ne me pliais pas aux ordres qu'il m'adressait par l'intermédiaire de son père, mon fils s'emportait et s'il s'emportait, c'est parce qu'il savait qu'il serait le premier à payer l'échec de ce qu'on lui avait commandé de me faire faire. Nathan avait très bien compris la spirale infernale :

– Papa veut en me contrôlant te contrôler, me dit-il un jour avec une concision d'une justesse frappante.

Il comprenait, mais à 13 ans, il ne pouvait se libérer tout seul de l'emprise.

En ce début d'année 2009, Nathan était en pleine déprime : il en avait assez de ne pas être cru, qu'on ne l'entende pas, assez de l'injustice qu'il ne supportait plus et il redoutait les week-ends à venir chez son père.

Il me demandait : « Pourquoi ce sont toujours les gentils qui se font marcher dessus ? »

Que lui répondre ? J'avais toujours prôné la gentillesse, valeur aujourd'hui obsolète. Cette valeur personnelle me rangeait aux yeux de monsieur au rayon « des connes ». La vie était une jungle, pas un monde de Bisounours, il fallait s'y frayer un chemin à coups de machette. J'étais découragée, j'avais tout essayé dans tous les sens : pour Nathan, pour revoir mes enfants, pour faire cesser le harcèlement juridique, et tout continuait. Je compris que le travail quotidien du pervers, c'est de l'être chaque jour pour être nourri, sans trêve, sans repos, sans vacances !

Tout ce que je désirais donner comme signe de mon attachement maternel était interprété de travers, dénaturé, gangrené à l'avance par les discours mensongers de monsieur et leur pouvoir viral de contagion sur mes enfants : s'inquiéter pour ma fille Aline, lui écrire une lettre tendre, lui remettre un paquet pour son anniversaire, « c'était troubler ses études » comme la directrice des études de la prépa, en respectant les consignes d'Aline à mon endroit, me l'avait clairement signifié.

Tous les terrains vers lesquels je m'avançais avaient été minés en amont, les alliances déjà bouclées. Un jour de ce printemps 2009, alors que les destinations de séjour de Nathan étaient toujours incertaines, l'avocat se permit de me dire de cesser *d'espionner son client*. Si je n'avais été si triste, j'aurais pu en rire. L'art de retourner les situations à son avantage, même de la façon la plus rocambolesque !

Cette année-là, Nathan exprima le souhait d'arrêter sa psychothérapie. Pour ne pas l'influencer, je lui proposai de discuter lui-même de cette envie avec son psy. J'appris plus tard que son père avait cherché à l'inciter à interrompre ses visites dans ce lieu de parole libre qui entravait son pouvoir de nuisance.

Les ondes de *Radio Papa* ne devaient pas être parasitées.

Nathan passa un week-end dans la famille de son père. Aline était présente, ainsi que sa grand-mère paternelle, des oncles, des tantes. Le lendemain de ce week-end, avant de se rendre à son cours de taekwondo, il se montra si agressif à mon égard que je pensais en discuter avec lui dès qu'il rentrerait. Je le retrouvai plus tard en larmes dans sa chambre :

« Tu sais maman, ils m'ont traité comme de la merde, ils ne m'ont pas regardé une fois, pas parlé une seule seconde, j'ai essayé de leur dire que j'avais bien travaillé, personne ne m'a répondu, personne ne s'est un peu intéressé à moi; juste une petite fille de cinq ans, alors j'ai joué avec elle. Tout le monde ne s'intéressait qu'à Aline. Ils m'ont traité comme une merde parce que je ne me suis pas fâchée avec toi, et que je t'aime bien. »

Pour son bon plaisir, monsieur avait décidé qu'Aline serait la vedette, l'idole, et que Nathan ne méritait que le mépris. Comment imaginer qu'un père puisse tirer une jouissance quelconque à encenser devant un public l'un de ses enfants pour détruire l'autre sans être révolté ?

Au cours de l'été, pourtant, je perçus au travers du comportement de Nathan une modification sensible dans la tactique de mon ex-époux. Plus aucune insulte ou humiliation ne m'étaient rapportée, Nathan semblait moins sous pression. Je m'inquiétais de ce que cela cachait. Soit mon fils n'en était plus victime, mais je n'y croyais pas, soit il choisissait de ne plus m'en parler. Je compris vite ce dont il s'agissait.

La stratégie d'intimidation ne fonctionnait pas sur Nathan. Aline, elle, avait été cueillie dès le berceau et y avait adhéré tout de suite. Son père l'avait formatée et convaincue que tout ce qu'il désirait pour elle était pour son bien et sa réussite. Il était parvenu à détruire l'affection profonde qui nous unissait les premières années pour faire de moi une mère nuisible à ses yeux. Aline avait fait très vite siennes les affirmations de son père jusqu'à s'éloigner définitivement de moi.

Avec Nathan, la pression terroriste, au lieu de le conduire à me rejeter, l'avait au contraire incité à venir chercher auprès de moi du secours. Constatant son échec, monsieur opta alors pour une autre méthode : celle qui consistait à user de la flatterie, assortie de messages subtilement toxiques.

Il se mit donc à adopter un autre discours, le même style de discours que celui qu'il avait tenu à mon grand fils pour l'éloigner de moi.

« Désormais, Nathan est un grand et sait se gérer tout seul, de manière indépendante. »

« Tu es devenu autonome, lui serinait son père. Puisque tu es maintenant grand et responsable, je n'ai plus besoin de crier, je te fais confiance. »

La visée de ce compliment contenait son revers implicite : Nathan étant maintenant un adolescent solide qui savait voler de ses propres ailes, il pouvait donc très bien se passer de sa mère et ne plus avoir besoin de sa protection.

Premier but marqué par monsieur : « Je sais mener ma vie », me dit bientôt mon fils au cours d'une discussion.

Au travers de sa fille, monsieur avait obtenu son premier trophée : avec son intégration à l'École des Mines, Aline était maintenant apte à tracer sa route seule. Nathan, à présent, allait devenir le nouvel objet de toute son attention, le bon élément sur

lequel miser ses attentes. Du moins était-ce ce que son père lui faisait miroiter.

Cette stratégie de séduction était d'autant redoutable que Nathan, malgré ses souffrances, gardait au fond de lui le vœu d'être enfin aimé de son père. Ce qu'il ne pouvait percevoir, en revanche, c'est qu'il ne s'agissait que de faux-semblant.

Je n'ai moi-même pris conscience des faux-semblants qu'avec le recul que m'ont permis des années d'analyse. De plus, il s'agit d'une prise de conscience douloureuse, car il faut faire le deuil de ses illusions, recevoir en pleine figure la blessure narcissique en s'avouant une fois pour toutes que oui, l'autre n'a rien à faire de vous et ne fait que semblant avec ses « Je t'aime ». Et oui, quand vous croyez vous-même encore aimé l'autre pour ne pas être rien, vous vous mentez à vous-même.

La nouvelle stratégie de monsieur porta ses fruits. Nathan revenait chez moi chauffé à blanc, prêt à me prendre pour cible, m'envoyant ses tirs de missiles tous azimuts. Tout devint prétexte à sa mauvaise humeur, à des attaques infondées, il me prêtait des intentions qui n'étaient pas les miennes. Livré à lui-même durant ses séjours avec son père, il me reprochait alors l'absence de liberté dont il disait souffrir avec moi. Je devais déployer des efforts surhumains pour ne pas entrer dans des conflits stériles qui auraient pourri notre relation et ainsi répondu à l'objectif de monsieur. Je ne pouvais en même temps renoncer à toutes ces règles ordinaires que n'importe quelle mère se devait de fixer pour structurer la vie d'un adolescent. Le soir, je me couchais exténuée, à bout de nerfs, le plus souvent en larmes.

Je ne pouvais plus rien expliquer à Nathan comme je le faisais autrefois. À peine ouvrais-je la bouche que déjà il se bouchait les oreilles, criait. Se boucher les oreilles. Comme pour fuir les bombardements. Trois ans avant, j'avais vu tant de fois Aline faire ce geste lors de sa rupture avec moi. Mon fils me rapporta même un jour que son père lui avait expliqué que se défendre était la

meilleure preuve que l'on était en guerre. J'étais bien l'ennemie perfide et lui le négociateur pacifique. Ma relation avec Nathan, comme je le redoutais, était sérieusement en péril.

Monsieur entreprit ensuite de rappeler à mon jeune fils les conditions de sa naissance. Il avait dû me convaincre d'avoir un quatrième bébé, lui racontait-il, donc, selon lui, je ne pouvais pas l'aimer. Le doute commença à envahir Nathan. Certains de ses amis me confiaient qu'il se posait des questions : « Est-ce que maman ne fait pas semblant ? Qui me dit que ce n'est pas elle qui veut du mal à papa ? Elle ne peut pas m'aimer puisqu'elle ne me désirait pas ! »

Ces soupçons, cette défiance nouvelle mettaient mon cœur de mère à l'agonie. Son père allait-il réussir à accomplir l'exploit d'effacer de la mémoire de mon fils le lien d'amour qui nous attachait si fortement l'un à l'autre ? Lui réécrirait-il une enfance où sa mère serait malfaisante ? Allait-il pulvériser les efforts que j'avais déployés pour protéger de son emprise le seul enfant qu'il me restait ? Comment expliquer à Nathan, aussi, toute la mécanique implacable qui avait été mise en place par son père avant sa naissance sans le noyer dans l'horreur ?

Parallèlement à ce cauchemar, dans le cadre de la liquidation de communauté, je devais mener une âpre bataille pour ne pas être spoliée de mes biens familiaux. Mon ex-époux m'assailait. Changeant d'avocat constamment, il en était à déjà son quatrième et cette manœuvre ne servait qu'un but : me contraindre à rechercher encore et toujours de nouveaux documents et m'empêcher de pouvoir démontrer à son nouvel avocat qui ne maîtrisait pas encore bien son dossier, que les allégations qu'il lui faisait écrire étaient fausses. Mon avocat à moi se voyait alors obligé de rédiger de nouvelles conclusions pour rétablir la vérité à chaque fois. Ce commerce permanent de recherches de documents et de preuves à fournir me pesait jusqu'à la nausée.

À la rentrée de septembre, Nathan prit la décision d'abandonner les entraînements de taekwondo qu'il trouvait trop violents à son

goût et souhaita s'inscrire dans l'ancien club de handball de son grand-frère. Je l'accompagnai dans sa démarche d'inscription et, à mesure que nous approchions du centre, je me sentais pâlir au fond de moi, l'appréhension me submergea et mon cœur commençait à se lézarder. Quand nous nous retrouvâmes dans cette salle de handball, les souvenirs remontèrent alors d'un seul coup : Louis-Yoshiki en plein match, sa haute silhouette, son visage, son regard, sa façon de se mouvoir, les bruits, les exclamations, les odeurs de gymnase.

Mes yeux s'embruèrent, je vacillai tout en essayant de garder ma contenance. Cette partie de ma vie avec mon fils aîné me prit à la gorge, ce temps où j'étais encore sa maman et où j'avais ma place. Soudain, je mesurai le vide que l'absence de Louis-Yoshiki avait laissé. Le sol se déroba quand une voix me sortit du brouillard. Nathan, tout près de moi, se tenait sagement debout. Bouleversée de tendresse, je le contemplai et compris : il me fallait apprendre à regarder le présent en face. Changer d'angle. Me tourner vers l'avenir. Ce club de handball allait désormais être celui de Nathan. Les souvenirs devaient rester à leur place de souvenirs et ne plus me hanter.

Des couleuvres et des perles

Je tenais un cahier dans lequel je consignais les phrases de monsieur que Nathan me rapportait et de ce que lui, Nathan, disait.

Monsieur disait à son fils :

Il ne faut pas que tes copains viennent chez ta mère, sinon elle leur mentira.

La France numéro 1, c'est celle des chefs d'entreprise, celle des études, des Bacs plus 5, des Polytechniciens, la seule vraie France. La France numéro 2, c'est celle des F., la famille de ta mère, la France des feignants. S'ils ont du boulot, c'est parce qu'on leur en a donné un, et c'est pas grâce au mérite.

Si tu restes avec les F., tu rateras tes études. Tu vas rater ta vie comme eux. Ta mère est folle. Elle s'est fait aider pour réussir ses études. Louis-Yoshiki, ton frère lui-même, a dit que s'il reste avec les F., il ne réussira jamais ses études.

Ta mère est millionnaire. Elle a le même salaire que Sarkozy. Et si papy et mammy meurent, elle aura le double du salaire de Sarkozy. Elle a beaucoup d'argent.

Avec une folle, on ne peut pas avoir de relation normale. Tu dois t'affirmer face à ta mère. C'est quoi ces manigances de psy ? Si ça se trouve, elle est de mèche avec la psy. Tu dois t'opposer. Tu n'es pas obligé de l'écouter, d'ailleurs tu pourrais dire que tu es rentré à 22 h parce que tu jouais avec Aline.

Ta mère veut t'empoisonner avec l'eau du robinet. Les filtres ne filtrent pas tout. Si elle ne veut pas t'acheter de l'eau en bouteilles, c'est une mauvaise mère. Tu dois aller chercher des bouteilles toi-même avec ton argent.

Tu dois quitter ta mère, faire comme ton frère, te priver de la bonne cuisine de maman et crever de faim, de froid, plutôt que d'être dépendant d'elle et tout rater. Si ton frère et ta sœur ont choisi de la quitter, c'est qu'ils ont de bonnes raisons. Si tu aimes ton frère et ta sœur, tu dois suivre leur exemple.

Nathan disait :

Pour papa, manipulation, domination, soumission, c'est comme amour et amitié chez les autres.

Plus tard, je ne serai pas un bon père avec mon fils parce que j'ai le modèle : je lui ferai copier des lignes, je lui parlerai de son avenir dans 25 ans, s'il ne sait pas parler cinq langues il sera nul. S'il n'a pas son Bac plus 25 il sera con. Je lui mettrai 20 heures de colle. Je lui crierai sans cesse dessus pour tout. Je le comparerai aux autres. Je le terroriserai.

Je suis comme un culbuto : on me pousse à droite, on me pousse à gauche, on me jette par terre, et je dois me remettre debout.

Il préfère faire compliqué que simple. Il préfère te faire du mal sans se faire du mal à lui.

Quand Aline est là, c'est pas pareil. Il fait le gentil.

Tu sais, il ment tout le temps. Il ne raconte que des mensonges à tout le monde, il joue à la victime et tout le monde le croit.

Il veut garder le contrôle sur moi au travers des parents dans le quartier. Il a demandé à des parents de pouvoir

venir les voir un dimanche, pour leur parler. Ils ont refusé. Il veut garder un œil sur le quartier.

Je ne sais plus ce que je pense, je ne sais plus où j'en suis. Je m'embrouille dans mes pensées. Il faut que je m'occupe sinon je pense trop, ça me stresse trop. Je me déteste, je me sens mal, je me crois manipulateur, je m'en veux. Est-ce que je le suis, maman ?

L'histoire d'Aline

Depuis leur plus jeune âge, mes deux aînés ont été imprégnés des discours que tenait monsieur à mon égard : j'étais née avec une cuillère d'argent dans la bouche et si les enfants ne faisaient pas d'études, ils en seraient réduits à devenir comme moi, une assistante sociale, métier qu'il assimilait, comme l'on sait, à celui de pute ou caissière. Pour Aline, ce genre d'évidence lui fut inoculé dès la naissance et, en digne héritière de son père, elle serait la gloire de sa lignée par opposition au clan méprisable de son ascendance maternelle qui avait hérité de tous leurs biens juste en se croisant les bras.

Aline, du reste, possédait les principales dispositions pour réussir brillamment. Dans tout ce qu'elle entreprenait, même petite, il lui fallait devenir la meilleure, y compris en sport. J'étais impressionnée par son intelligence, son endurance. Douée d'une aisance et d'un charme irrésistible, menue mais d'une détermination tenace, je ne résistais jamais longtemps à ses envies. Son parcours sans fautes à l'école, malgré le contexte familial exécrable, suscitait mon admiration et ma fierté, je me réjouissais d'avoir la chance d'être la maman d'une jeune fille aussi sérieuse : sa réussite, au milieu de mes défaites, m'était d'une grande consolation.

Dès l'annonce de ma demande de divorce, son père se présenta devant Aline comme le seul protecteur et défenseur de ses droits contre une mère irresponsable qui, égoïstement, nuisait à sa fille en voulant rompre. Son devoir était alors de mettre Aline à l'abri d'une bourgeoise qui n'aimait ni les livres ni les études et qui osait sacrifier sa fille l'année de son Bac. Aline avait déjà assimilé l'idée

que «maman est inférieure à papa». Il était donc naturel pour elle de se ranger du côté du plus fort : le meilleur, le seul, le plus apte à lui assurer un bel avenir. Étant programmée par son père au premier jour de sa vie, elle suivit donc son délire sans en percevoir la dimension aliénante.

J'étais toutefois loin d'imaginer que son père allait réussir à la persuader de me fuir. Bien sûr, je pensais à des turbulences à venir, mais je croyais qu'elles seraient de courte durée. Aline et moi avions toujours eu de doux rapports et rien ne me procurait plus de joie que de lui faire plaisir. Quand je compris que son père, alors que rien n'était encore acté par le juge, l'avait incitée à domicilier son courrier chez lui et qu'il avait été à l'origine de sa volonté d'entrer en internat, je réalisai trop tard qu'il pourrait aussi, maintenant qu'Aline était loin de moi, lui raconter à loisir ce qu'il voulait. L'enlèvement sans douleur d'Aline avait été accompli. Quant à ma fille, déjà sous l'emprise de la captation psychique, elle pensait sans doute légitime de me mentir.

Monsieur avait appliqué la même tactique d'exfiltration sur Louis-Yoshiki avec, au vu de la différence d'âge et de personnalité entre mes deux enfants, quelques variantes. Il avait toujours brimé mon fils et ne s'était jamais soucié de lui enfant. Mais lorsque Louis-Yoshiki rentra démuni et sans un sou du Japon, son beau-père, sans que je le sache, se mit à lui rendre de fréquentes visites et commença son entreprise de conquête : comment un jeune homme de 23 ans pouvait donc accepter d'être encore logé par sa maman et être si dépendant d'elle ? N'était-il pas en mesure de s'assumer seul ? Monsieur avait visé juste. Devenu sportif de haut niveau, Louis-Yoshiki avait acquis la fierté d'un samouraï. En appeler à son orgueil et à sa virilité d'homme ne pouvait que faire mouche. Monsieur, en outre, avait des relations ; il l'aiderait à trouver une indépendance financière. C'est ainsi que Louis-Yoshiki n'eut plus besoin de moi du tout. Sans le savoir, il perdit sa liberté d'esprit en acceptant l'emploi que lui proposait son beau-père dans la station-service tenue par ses amis.

Une autre des stratégies de monsieur consistait à transformer les souvenirs tendres de mes enfants. C'est en relisant mes cahiers que j'ai découvert que ce discours pervers avait déjà été tenu à Natacha sur moi dix ans avant. Tous mes soins et mon amour de mère étaient présentés à Aline et Louis-Yoshiki comme de l'abus émotionnel de ma part. J'entravais leur indépendance physique et psychique par mon attention excessive, mes inquiétudes déplacées et, plus tard, surtout, j'étais folle, complètement « psychiatrique ». Tout comme il avait amené Louis-Yoshiki et Natacha à écrire une lettre lors de l'adoption, monsieur arriva à convaincre Aline de témoigner contre moi devant le juge.

Autoritaire, toxique, tyrannique, manipulatrice, harcelante, malade, perverse, folle. Tous ces vocables que mes enfants n'avaient pu entendre qu'en refrains dans un argumentaire très construit et plus subtil de la bouche de monsieur, mes enfants les utilisaient désormais contre moi. La dernière étape du processus d'aliénation, ainsi, était accomplie.

Pour être capable de retracer et d'identifier toutes ces manœuvres, il m'a fallu des années de réflexion et d'analyse, des informations glanées ici et là, des recoupements de divers propos venant de personnes ayant eu affaire à monsieur et dont les langues se sont déliées, sans compter ce que me rapportait Nathan, malgré la crainte qu'il avait de son père. En 2006, quelques jours après le triste épisode avec la police chez moi pour déménager les affaires d'Aline et le passage du serrurier, j'eus accès à tout ce que monsieur avait laissé dans la maison parce qu'il ne croyait pas encore que le jugement de divorce serait prononcé. Je découvris, dans un placard qu'il gardait soigneusement fermé à clef, les diverses lettres échangées souterrainement entre lui et mes enfants lors de ses démarches d'adoption ainsi que les cahiers dans lesquels il inscrivait ses pensées. Certains passages étaient rédigés comme des confidences adressées directement à moi alors qu'il ne me les avait jamais fait lire. Ses agressions physiques et verbales n'y étaient pas niées, il admettait leur horreur, mais il les justifiait avec une sorte

de recul introspectif, mettant tout ça sur le compte de l'alcool ou de ce qu'il appelait son *inconscient libéré*, sa peur de nous perdre, Aline ou moi. Il évoquait les coups qu'il avait portés parce qu'il pensait soi-disant que je voulais favoriser Natacha et Louis-Yoshiki ou monter Aline contre lui; il ajoutait alors cette formule extraordinaire où il expliquait que s'il avait eu recours aux coups, c'était *presque par inadvertance*. Enfin, il écrivait qu'au fond il m'aimait, «il retombait amoureux de moi» parce qu'il voyait dans mes propositions que j'étais capable de le comprendre et qu'il était rassuré de voir que mon intention n'était pas de lui enlever sa fille biologique.

Parfois, il parlait de lui en employant la troisième personne du singulier, comme s'il voulait écrire un roman ou camoufler son identité. C'est à la lecture de ces pages que j'eus la confirmation qu'il était prêt à tuer Aline s'il devait en être séparé et que je tombai sur ces lignes étranges où il évoquait sa propre personne tout en paraissant raconter la vie d'un autre. Elles sont datées du printemps 1993, je les reproduis ici :

« Il décide de remplacer le vin par du Perrier et il va apprendre à s'en foutre. C'est un travail qui prendra du temps, mais il a déjà commencé en s'installant dans la chambre d'Aline pour pouvoir s'inspirer à tout moment de l'insouciance de cette créature de quatre ans. »

La mention explicite d'Aline me fit sursauter, mais c'est surtout l'usage du terme de « créature » qui me choqua. Comment pouvait-on qualifier sa propre fille de quatre ans de créature ? Qui était donc Aline à ses yeux pour qu'il en parle ainsi ? Le jour où pour la première fois fut ouverte la porte de l'antre que constituait le garage, je devais affronter la réalité d'un aspect encore plus sordide de sa personnalité. Non seulement les piles et les piles de cartons remplis compulsivement de tout et de n'importe quoi confirmaient son caractère obsessionnel, mais je découvrais des pochettes pas même décachetées de centaines de photos dupliquées à l'infini que je ne connaissais pas. Certaines représentaient son père mort gisant

sur un lit, mais c'est la découverte de la cinquantaine de photos d'Aline que je n'avais jamais vues qui me foudroya. La petite avait alors sept ans; dans l'appartement que monsieur avait dû louer suite à notre première séparation en 1995, elle y apparaissait photographiée sous toutes les coutures, réveillée, à peine vêtue ou quelquefois nue, alanguie, endormie dans des postures aussi innocentes que lascives que le sommeil lui avait fait prendre. Au fur et à mesure que je les découvrais, mon cœur battait la chamade et je me sentais défaillir. Non, ce n'est pas possible, pensais-je, je dois rêver ou mon esprit, par je ne sais quelle aberration, voyait mal. Des dizaines de photos montraient ici le pied d'Aline, là un gros plan de sa main, ailleurs des objets qu'elle affectionnait, mais il y avait surtout toutes ces photos d'Aline dénudée qui n'avaient rien à voir avec les clichés habituels que prennent les parents sur le vif d'une situation attendrissante. Bouleversée, je les ai montrées plus tard à mon psychanalyste et à mon amie magistrate qui me confirmèrent tous deux leur caractère incestueux. Ces photos étaient bien volées à l'intimité d'une petite fille dans toute son innocence, réduite à devenir sous l'objectif de son père un objet de désir. Pendant des nuits entières, en 2006, je ne trouvais plus le sommeil. Aline était devenue majeure et elle avait déjà rompu tout contact avec moi depuis quelques mois. Je souffrais de son éloignement et de son changement d'attitude. Le souvenir de ces photos recommençait à me hanter, j'étais tiraillée entre l'envie de lui en parler pour lui montrer le vrai visage de son père et l'interdiction de lui en faire part tant une telle révélation pouvait être traumatisante. Je ne voulais que son bien, je pensais à la réussite de ses études à laquelle elle s'accrochait tant, et ne pas entrer, comme son père, dans un processus de perturbation et de destruction. Dans l'espoir illusoire et impossible qu'elles serviraient de pièces à conviction, malgré l'envie de les brûler pour oublier l'épouvante, j'ai conservé toutes les photos. Je savais ne pas pouvoir poursuivre mon ex-époux, car on ne parviendrait jamais à prouver qu'il en était l'auteur et là n'était même pas la question. Monsieur avait déjà assez perverti l'image

de sa fille à travers son regard et je ne me voyais pas aborder ce sujet avec Aline sans mesurer la violence d'une telle démarche pour nous tous. Aujourd'hui encore, je tremble à l'idée qu'Aline pourrait lire ces lignes même si j'ai renoncé au jour lointain où trouver le bon moment pour lui en parler. Il n'est pas de bon moment pour parler de cela à sa propre enfant, même si c'est la vérité.

Lorsque j'ai su plus tard qu'Aline intégrait les Mines, je n'ai rien tenté. J'avais eu des échos par mes sources de ce qu'elle disait de moi. J'abdiquais face à ses propos en apparence irrévocables et je ne voulais pas qu'elle interprète ma venue intempestive comme une nouvelle tentative de lui nuire.

En avril 2010, j'ai lu sur Internet un message laissé public par Natacha à ses amies sur Facebook : « Pride [suivi d'un cœur dessiné], pride [autre cœur]. Super émue, ma petite sœur Aline vient d'être admise à une grande et célèbre université américaine de New York. 50 places pour le monde entier. Trop fière d'elle. »

Je profitai de cette nouvelle pour envoyer une lettre à Aline à cette université aux États-Unis. Je la félicitais, lui redisais que je l'aimais et qu'elle me manquait, je joignais à ma lettre quelques photos de Nathan, de sa vie avec moi. Je ne saurai jamais si elle a reçu mon courrier là-bas, mais elle ne m'a pas répondu. Par la suite, Natacha a fermé son compte Facebook et je n'ai plus jamais rien trouvé de plus personnel sur mes filles.

En février 2012, j'appris qu'Aline travaillait comme ingénieur depuis l'été 2011. Je suppose que les deux sœurs sont toujours en contact et se voient. Pour moi qui les ai perdues, qu'elles puissent avoir un lien d'amour fort et ne pas être dans une entière solitude est ma seule consolation.

La liquidation

Changement de nom, de domicile, d'emploi et d'avocat, calomnies puis compliments, blanc pour l'un puis noir pour l'autre, dédoublement de personnalité, mensonges, manigances, aveux feints, illusion de repentance, secrets, usage de faux. Multipliant les masques, les doubles, les triples tiroirs, le pervers narcissique est insaisissable. Quand il se fait attraper, il retombe invariablement sur ses pattes et se retourne d'un bond contre vous. Retors, habile, il échappe à la justice.

En dix mois, je fus convoquée cinq fois au commissariat pour harcèlement sur plaintes renouvelées de monsieur. Il fallut l'intervention de mon avocat pour démontrer les procédures abusives et obtenir un classement sans suite.

Pour en finir avec l'incessante pression que je subissais, j'avais signé, comme j'en ai fait le récit, deux documents lorsque monsieur s'était de nouveau imposé chez moi à l'automne 1996 : l'un était un testament en sa faveur, l'autre la reconnaissance d'une dette que je ne lui devais pas. Dès le lendemain, monsieur faisait enregistrer ce document de ma main. Il était, bien sûr, dans l'incapacité de dire ou de prouver pour quelle raison je lui devais cet argent.

Après quatre mois de psychanalyse, je trouvais la force de dénoncer chez un notaire ces deux écrits rédigés sous la contrainte.

En 2010, lors de la liquidation des biens de la communauté, quand monsieur produisit cette reconnaissance de dette et le testament, il apprit que je les avais dénoncés. En tout état de cause, le divorce rendait le testament nul et il avait omis, *erreur fatale*, de me faire reporter sur la reconnaissance de dette la somme écrite en toutes

lettres. Nous étions en fin de procédure. Se rendant compte qu'il ne pourrait rien obtenir, monsieur profita du cinquième changement d'avocat pour produire cette fois une reconnaissance de dette tapée à la machine par ses soins avec, cette fois, la somme inscrite en chiffres et en lettres puis, sans vergogne, signée par lui à ma place. Curieusement, à plusieurs reprises dans une conversation avec Nathan, l'expression d'*usurpation d'identité* sortit de sa bouche. Je ne l'avais jamais employée dans ma plainte ou à la maison et, Nathan, trop jeune pour la comprendre, l'utilisait à tort et à travers. Je m'étais fixé pour règle de ne jamais parler de mes procédures à mon fils. D'où sortait-elle ? Je ne peux qu'avoir la conviction que son père, lui, parlait de ma plainte en utilisant ce terme d'*usurpation d'identité* afin de préparer ses arrières.

Je dénonçai la tentative d'escroquerie et l'usage de faux. Face à cette nouvelle reconnaissance de dette tapée à la machine, d'un montant en francs équivalant à 150 000 euros, l'expert donna ses conclusions : Madame n'est pas l'auteure de cette signature, mais on ne peut dire si c'est Monsieur qui en est l'auteur.

Mon avocat argumenta : *« Il s'agit bien de l'utilisation d'un faux, d'une tentative d'escroquerie au jugement de la part de Monsieur L. qui ne pouvait ignorer que son ex-épouse n'en était pas l'auteure. Avec une parfaite mauvaise foi, Monsieur L. a donc décidé de remettre ce document à son conseil qui l'a adressé au notaire. »*

La justice reconnaissait qu'il s'agissait donc bien d'un faux, mais en clair, on ne pouvait prouver que monsieur avait l'intention de s'en servir pour me nuire. Il présentait un faux pour me réclamer un million de francs et, comble d'une hypothèse possible mais absurde au vu des circonstances, il était aussi admis que monsieur pouvait ignorer que la signature sur le document n'était pas la mienne ! Il n'y eut donc pas de mise en examen, pas de sanction. Instruction terminée.

Quoi qu'il en soit, alors que nous sommes en 2014, monsieur continue de sévir à coups de procédures. Abusant du système juridique et surtout de ses failles, il semble vouloir, avec une froideur implacable, maintenir son emprise jusqu'à son dernier souffle. Déterrer le passé pour dénicher le moindre petit os à ronger. Revenir sur des affaires classées sans suite pour fabriquer un nouvel amalgame, inventer un mensonge encore plus gros que le précédent, falsifier un autre fait, surenchérir, détruire. Tout récemment encore, n'hésitant pas à exposer dans ses procédures le passé douloureux de ma fille aînée, il alla jusqu'à transformer en dettes et en préjudice moral l'aide financière que seuls mes parents et moi-même avons apportée à Natacha. Les moyens dont je dispose pour démonter à chaque fois ses manigances procédurières, hélas, ne pèsent pas grand-chose au regard de ses poursuites qui me font parfois penser, tant elles semblent motivées par la démence, à des frappes à l'aveugle, sans objet. Or la justice, malheureusement, ne connaît rien à la perversion. Un mot vaut pour un autre. Les faits tels qu'ils sont présentés, qu'ils soient mensonges ou vérités, peuvent bien s'enchaîner à l'infini. L'accumulation de contradictions ne suffit pas. Les mensonges sont avérés, mais l'intention de nuire ne se prouve pas. Pour trancher, il lui faut des traces de coups, du sang, des témoins. L'on se doute de la virulence et de la dimension vengeresse que peut entraîner n'importe quel divorce. Pour ma part, je n'aspire aujourd'hui qu'à la paix, au répit, ô combien ! Mais face aux attaques de cette hydre infernale que rien ne paraît pouvoir arrêter, je ne peux m'empêcher parfois d'avoir le sentiment que le terme juridique de liquidation, dans l'esprit de monsieur, se double du sens de mise à mort. Où trouver, dans ces cas-là assez de force pour résister ? Comment, surtout, ne pas être exténuée et ne pas craindre qu'une fois de plus, ce ne soit l'infatigable fou qui l'emporte ?

Comprendre

Ma rencontre avec la psychanalyse a été fondamentale. Elle m'a permis de me rendre compte qu'il n'y avait aucune sincérité dans les échanges avec cet homme qui n'hésitait ni à mentir ni à manipuler.

En mars 2002, j'étais suivie par Monsieur D.F., tous les mardis soirs, jusqu'à son décès. Je fis preuve d'une grande assiduité et je n'ai pas manqué une seule séance d'analyse en quatre ans.

Il est parfois très douloureux, par la parole et un travail d'associations, de prendre conscience de son comportement propre, de tout ce que cela sous-tend et des interactions complexes qui en découlent.

Lorsque je rentrais de mes séances, je me sentais encore prisonnière de mes réflexions, travaillée au plus profond de moi. Un jour, alors que je racontais une confrontation particulièrement dure avec monsieur, l'analyste me dit : « Pour être aussi cruel, il a dû vivre des situations cruelles qu'il n'a lui-même pas identifiées comme telles. » J'associai immédiatement cette remarque au souvenir d'un acte de cruauté que monsieur disait s'être volontairement imposé à lui-même. Aucune tradition culturelle ou religieuse ne l'exigeait, mais monsieur était circoncis. Je lui avais demandé, comme cela peut arriver aux jeunes garçons, s'il avait souffert de phimosis enfant. Monsieur éluda la question puis, un jour, lassé de mes interrogations, à ma grande surprise, il m'expliqua qu'il s'était lui-même coupé le prépuce à 16 ans avec une paire de ciseaux. Effarée, je lui demandais pourquoi il en était arrivé à faire cela, comment il avait été soigné, j'imaginai combien cela avait dû

être douloureux et long à cicatriser. Sa réponse fut dénuée de toute émotion : non, il n'avait pas souffert, d'ailleurs il ne se souvenait de rien. C'était pour tester sa résistance à la douleur, ajouta-t-il, mais il était inutile d'en parler maintenant, il n'avait rien à en dire de plus. Le ton était si ferme, je ne me suis plus jamais aventurée à en parler, mais je me souviens avoir trouvé son geste et sa réaction des plus inquiétants et j'ai continué à me poser la question de savoir s'il s'était imposé cette automutilation de lui-même ou si quelque chose, quelqu'un, l'y avait amené.

Dans mes notes, longtemps avant de pouvoir divorcer, en 2002 déjà, j'avais écrit ceci :

« Attendre d'avoir la force de tout remettre à plat dans ce chaos, pour tout reconstruire un jour, autrement... en avoir la force ! »

Je n'avais jamais vu monsieur éprouver un quelconque scrupule ou exprimer un remords sincère. Jamais il n'avait accepté de reconnaître ses erreurs ou ses actions nuisibles à notre rencontre. J'avais trop craint son impulsivité, ses colères, ses menaces sur notre fille Aline. Je n'avais essuyé de lui que critiques, mépris, humiliations. Lors de la reprise de notre vie commune, j'avais voulu croire à ses promesses, or monsieur ne se sentait jamais lié par aucun de ses engagements. Il ne les prononçait que pour obtenir ce qu'il voulait.

Des années après, quand j'ai compris que la situation était inacceptable, j'étais enfin prête psychologiquement pour affronter un divorce. Je n'étais plus dans la confusion qu'il créait. Je ne pouvais alors imaginer que ce que j'allais vivre dans ce divorce à la tronçonneuse serait pire que ce que j'avais déjà vécu : avalanche de procédures judiciaires, plaintes, appels, harcèlement téléphonique, insensibilisation de mes propres enfants qui participèrent au lynchage émotionnel ou juridique contre moi avant de disparaître définitivement de ma vie, persuadés que j'étais devenue leur ennemie.

La passion de monsieur est le pouvoir et le contrôle jusqu'à la destruction de l'autre. Son habileté à présenter les choses dans sa logique propre fait en sorte qu'il obtient toujours, ou presque, ce qu'il veut face aux représentants de l'État. Percevoir la perversion de certains raisonnements demande de l'expérience, ce n'est ni le métier de la police, ni celui de la justice. Pour comprendre les motivations profondes et le fonctionnement des prédateurs comme la réaction des victimes et les raisons de leurs malheurs, il faut être un professionnel, mais comme on peut le constater, il arrive que les spécialistes eux-mêmes se trompent ou ne voient pas. Le Dr D., de fait, n'avait malheureusement pas fait preuve de clairvoyance quand il s'était obstiné à me conseiller de ne pas divorcer. Et en 2001, j'avais eu la plus douloureuse expérience de toutes avec la dernière séance commune de thérapie avec Natacha, celle qui sonna le glas de notre relation. Terriblement désespérée par ce qui s'y était passé, j'avais alors écrit un petit mot à Natacha pour lui dire que dans ces conditions, il valait mieux, afin de pouvoir nouer une relation sereine, ne plus se voir jusqu'à ce que chacune de nous ait fait son chemin.

Aujourd'hui, je ne sais toujours pas si ce sont ces mots-là, plus que le reste, qui ont eu un impact désastreux. Je n'ai cessé de me questionner, de le regretter. Cela fait douze ans de silence, douze ans d'absence, douze ans de peine, douze ans que ma fille a disparu de ma vie. Avec l'analyse, je discerne mieux les facteurs qui ont conduit à ce désastre, mais sans dialogue, ce ne sont encore que des supputations. Je suis passée par tous les stades émotionnels : espoir, incrédulité, désespoir, colère, résignation, somatisation. J'ai tout tenté pour reprendre contact, j'ai écrit des dizaines et des dizaines de cahiers pour hurler ma peine en silence, j'ai adressé à ma fille aînée des centaines de lettres non postées, puis certaines postées là où je croyais qu'elle pouvait être. J'ai surfé bien maladroitement sur Internet des heures durant, des nuits entières pour trouver des traces d'elle comme de mes autres enfants. J'ai rêvé de Natacha encore et encore et je rêvais de ce que je souhaitais : nos

retrouvailles avec tendresse. J'avais affiché sa photo pour la rendre présente, puis je l'ai retirée : son beau visage, son sourire restaient figés, je pleurais trop.

Natacha aurait eu besoin d'une mère forte pour la protéger et sans doute d'être doublement rassurée à la naissance de sa petite sœur. Elle n'avait eu qu'une mère victime, peureuse, fragile. Elle ne le supportait pas. Comme je l'ai déjà dit, elle est en droit de considérer que je n'ai pas joué mon rôle de mère envers elle et de ne plus éprouver que la colère seule. Pourtant, alors même que j'essaie d'accepter de toutes mes forces son choix de ne plus me donner signe de vie, il y a des jours où je n'y arrive pas, je ne peux pas, j'aime ma fille dans l'absence et le vide, j'étreins son fantôme. Même sortie de l'emprise, même en comprenant, la culpabilité sort de la nuit et me poursuit.

Vivre

Cinq heures du matin, des bruits dans la rue, la ville s'éveille. Je n'en peux plus de ce noir. Le sommeil m'a fuie, je prends mon cahier, j'écris : mes sentiments, les événements, les paroles des uns, des autres, mon désespoir. Écrire, c'est cela qui me sauve. Il me faut laisser un témoignage. Mes cahiers sont ce à quoi ressemble ma vie dans sa crudité la plus totale. Ma mémoire est intacte, mais elle pourrait en vieillissant tout transformer, alors écrire, c'est sécuriser mes souvenirs encore frais, en garder la transcription exacte, poser mes traumatismes.

Dans mes cahiers, j'ai tout emmagasiné, remisé, archivé. Comme une personne qui pressent qu'elle est menacée de mort, savais-je intuitivement que je m'en servirais un jour ? Qui me croirait si je n'avais pas gardé tous ces documents, toutes ces traces manuscrites ? Je suis une survivante, je n'ai comme témoignages et preuves que ces écrits. Oui, le chagrin peut attenter à votre vie, vous broyer le cœur. Oui, j'ai failli mourir du désespoir d'avoir perdu mes enfants. Quand l'esprit n'est plus qu'habité, rongé par le doute, le corps se rend malade.

Pour évacuer tout ce stress, je me suis forcée une fois par semaine à faire du sport. Essayer de se concentrer sur un effort physique, garder la forme, me prouver que je n'étais pas au bout du rouleau devint un de mes buts à atteindre.

L'une de mes amies que j'ai rencontrée en salle de gym m'a raconté un jour le décès de sa mère et l'attitude fermée de sa sœur. Cette dernière, hostile jusqu'au bout, n'a pas voulu dire adieu à leur mère mourante. Mon amie s'en montrait très peinée, elle me disait

ne plus arriver à communiquer avec sa sœur. Cette histoire m'a poursuivie pendant des jours et des jours. Le 12 mars 2012, j'en vins à écrire ceci dans mon journal :

« Et si cela m'arrivait aussi. C'est ma plus grande angoisse, mon véritable drame : partir sans avoir revu mes enfants. Je sais que mon cœur est usé de chagrin, je ne tiendrai pas éternellement. »

Certains parleraient de prémonition, je dirai simplement que j'exprimais ma peur la plus grande.

Le 28 mars, je fus adressée en urgence à l'hôpital Bichat. On m'attendait au service des échographies.

Le chef de service me prit immédiatement et avec beaucoup de délicatesse m'informa de son diagnostic : j'avais une volumineuse tumeur qui bouchait partiellement l'oreillette gauche de mon cœur et se balançait au gré du flux sanguin au risque d'obstruer totalement la valve mitrale.

Ce médecin m'expliqua gentiment que je ne pouvais pas rentrer chez moi. Je risquais une mort subite à tout instant. J'arrivais difficilement à le croire.

Pourtant, je me souvenais parfaitement des syncopes, des sensations de mort imminente que j'avais vécues depuis des années lors de tous mes nombreux et précédents malaises. On me dirigea immédiatement vers le service de chirurgie cardiaque.

Section complète du sternum, ouverture de la cage thoracique, arrêt artificiel et incision du cœur, ablation du myxome.

Le mal était enkysté en moi comme la manifestation de tout ce que j'avais enduré et choisissait pour cible l'organe le plus symbolique de ma souffrance.

La mort en option, peut-être la solution. Certainement pas un problème. Mais non, raté.

Je me réveillai avec pour unique compagne une douleur inqualifiable. Quant à mon pauvre Nathan, seul, désespéré, il dut composer avec l'absence de réaction de ses sœurs et de son frère. Je passai bien plus qu'un sale quart d'heure, mais visiblement, ce n'était pas encore le bon moment pour mourir.

Au cours de ces dernières années, mon principal souci a toujours été de procurer à Nathan les moyens de se défendre contre l'influence néfaste de son père. Il se rendait régulièrement au C.M.P.P. Au bout d'un an de séances, l'équipe, estimant que mon fils était en situation avérée de maltraitance psychologique, me proposa de faire un signalement au juge. Mais Nathan, encore sous la terreur de son père à l'époque, n'y était pas favorable. J'exposai à mon avocat les graves difficultés auxquelles était confronté mon enfant. La maltraitance psychologique est très difficile à prouver auprès des juges, m'expliqua-t-il, d'autant que Nathan, par crainte du pire, refusait que j'intervienne. Faute de mieux, un suivi très vigilant par le centre fut donc décidé.

Après mon opération et ma rééducation, bien qu'affaiblie, je décidai de voir les choses autrement. J'entrepris un grand remaniement matériel et psychique : je réaménageai entièrement l'intérieur de mon appartement et me mis à écrire assidûment des nuits entières. Inlassablement, je continuais de déverser ma vie sur du papier, mais je reconstituais aussi les événements sous leur éclairage rétrospectif, je retrouvais mes vieux cahiers, je fouillais, j'exhumais, j'assemblais le puzzle de toutes les pièces qui m'avaient manqué pour comprendre le cataclysme qui, inexorablement,

m'avait emportée. Je réfléchissais dans le silence propice de la nuit. En même temps, je pensais à Nathan. Mes idées étaient en bouillonnement perpétuel. Comment sortir mon fils de l'emprise dans laquelle je le sentais sombrer ?

En ce qui me concernait, le problème était en cours de résolution : je voulais tirer un trait sur tout ce qui m'avait bousillée. Je quittais ma vieille peau de honte, de mésestime de moi, de peur. Je quittais ce besoin viscéral d'être aimée à n'importe quel prix, ce non-respect de moi-même. Peu avant mon intervention chirurgicale, j'étais encore décidée à patienter le temps qu'il faudrait pour revoir mes enfants, à me sentir libre et forte. Je croyais cela possible. On se parlerait de notre histoire. On s'écouterait dans nos souffrances passées. Je reprenais mon destin en main, j'essayais de garder l'espoir.

C'est grâce à mon travail avec Monsieur T., l'analyste qui me suit maintenant depuis huit ans, que s'est formé le projet de faire de mon histoire un livre plutôt qu'une supplique et un testament.

Quand j'ai commencé à rassembler mes notes en 2012, c'était uniquement pour laisser à mes enfants, après ma mort, l'histoire de ma douleur. Puis, peu à peu, au fur et à mesure que je m'attelais à la tâche, l'idée a germé. Pourquoi, au fond, ne pas rendre lisible pour n'importe quel lecteur tout ce matériau intime et brut ? Mais en avais-je le droit vis-à-vis de mes enfants et même vis-à-vis de celui qui a causé ma perte ? En serais-je capable, aussi, alors qu'écrire n'est pas mon métier ? Et finalement, à quoi bon ? J'ai hésité, longuement ; mais au cours de mes séances d'analyse, j'ai fini par lever une à une ces objections : oui, je devais reprendre ma vie en main comme j'avais déjà commencé à le faire, m'investir dans un projet constructif tant que je le pouvais encore, me battre pour que mes enfants aient une chance d'entendre ma vérité de mon vivant. Puis pour celles et ceux qui subissaient peut-être le même sort que

le mien, il ne fallait pas que je m'enterre, mon histoire et moi, avec un testament.

Mon récit, je le sais, n'a rien de glorieux. Je peux juste raconter l'EMPRISE. Celle qui prend ses racines dans l'enfance, induite par le comportement parental, puis sa reproduction dans la vie d'adulte. La lente dépossession de soi, la destruction mise en œuvre par celui avec qui vous êtes juridiquement liée : votre conjoint. Je ne peux que raconter au fil de ce livre comment un individu peut arriver, sans risquer d'être inquiété, à en tuer symboliquement un autre, à vouloir s'approprier ses biens, à phagocyter l'esprit des enfants au point de les amener à se retourner contre celle qu'ils aimaient autrefois : leur mère.

En relisant certaines de mes anciennes notes, combien de fois n'ai-je pas été tétanisée, terrorisée de nouveau comme si je revivais tout avec une acuité infernale ? Les documents, les lettres que j'ai retrouvées me replongeaient dans un état d'agonie, de rage ou de désespoir indescriptibles. Combien de fois, aussi, n'ai-je pas recommencé à trembler de crainte ou d'émotion en écrivant, à essayer mes larmes ?

Dans un courrier qu'il m'adressa un jour, monsieur écrivait qu'il serait mon *lierre*. Je ressens aujourd'hui l'ironique justesse de sa définition de l'amour. Un lierre, oui, qui s'accroche et se développe très vite au détriment de tous les supports sur lequel il pousse, une plante parasite qui s'enroule sur tout ce qu'elle rencontre, qui s'insinue, traverse, étouffe, étrangle, détruit les fondations sous son feuillage tentaculaire et luxuriant.

En ce qui concerne mes enfants, l'achèvement machiavélique a été absolu. Il l'est toujours. Mes trois aînés doivent être intimement persuadés, dans une inversion parfaite des rôles, que je suis la rusée, la mauvaise, la persécutrice, la seule et unique *psychiatrique*. Je sais maintenant qu'il était impossible pour eux de ne pas tenter à leur propre manière de se protéger du couple calamiteux que je formais

avec mon ex-époux et de la nocivité qu'ils ne pouvaient manquer de ressentir. Plus que moi, parce qu'ils étaient petits, ils ont été les premières victimes. Ils sont partis, c'était nécessaire, vital pour leur salut. Mais comment peuvent-ils continuer à ne pas comprendre, après, aujourd'hui, que tout ce que j'ai tenté ensuite était dicté par ma peine et le manque de leur présence ? Comment leur crier que mon amour pour eux m'empêchera à jamais de divorcer de la chair de ma chair ?

Que disent-ils, les autres, ceux qui me sont restés fidèles ou qui me soutiennent aujourd'hui ? Ils disent : « Il faut tourner la page ! »

Je les entends, je les remercie du fond du cœur, je sais qu'ils ne me veulent que du bien, mais quelle expression simpliste, je ne l'aime pas. Elle n'a aucun sens pour moi. Non, je ne veux pas tourner la page, tourner le dos à mon ancienne vie, la rayer, mais j'ai tenté de l'écrire. Il n'est pas question d'oublier, de zapper. Mon passé a existé et se prolonge encore en moi, ma vie n'est pas faite de tranches séparées qui s'ignorent les unes les autres, je ne peux en effacer les souvenirs ainsi, ils sont aussi ce que j'ai été et suis encore.

J'ai eu quatre enfants. J'aime mes quatre enfants ensemble et chacun d'eux séparément avec ce qu'ils sont et ont fait de leur propre histoire. Aujourd'hui, Nathan est le seul à vivre encore avec moi. Depuis des années, je n'ai plus la moindre possibilité de rentrer en contact avec son frère et ses sœurs, je ne suis même pas en mesure de savoir si Natacha, Louis-Yoshiki et Aline se voient entre eux ou s'ils sont en relation avec mon ex-mari. Sur leur silence, je peux apposer tous les mots, tous mes maux, me mettre à tout imaginer, me croire coupable de tout, mais il m'est proprement impossible de *tourner la page* sur trois de mes enfants parce que dans ma vie, un jour, j'ai rencontré la mauvaise personne.

En livrant mon histoire, je ne sais si je me délivre. J'ai réussi à me reconstruire, à sortir tant bien que mal de l'emprise quotidienne.

De toutes mes forces, il m'est seulement permis d'espérer que mes enfants reçoivent d'une façon ou d'une autre la réparation qui leur est due, que les séquelles s'atténuent avec le temps, mais je sens que, tapi au fond de moi, il y aura toujours ce morceau d'existence brisée. Je dois poursuivre l'effort sans fin qui m'est encore le plus difficile : apprendre à vivre dans l'absence de Natacha, Louis-Yoshiki et Aline.

À l'heure où j'écris ces lignes, la liquidation de communauté des biens n'est toujours pas terminée. Monsieur continue à me harceler de procédure en procédure, ni la distance ni le temps ne semblent pouvoir l'apaiser. J'avoue qu'il m'arrive encore de me sentir écrasée, anéantie comme aux pires moments de son emprise sur moi; et malgré l'espoir, malgré l'énergie que j'essaie de préserver en moi, je ne sais si je me sortirai un jour de ce cauchemar juridique.

Que le lecteur juge, que chacun prenne conscience qu'une histoire similaire se déroule peut-être à côté, en silence.

L'isolement tue. Les victimes sont bien souvent invisibles. Écoutez ce qui ne s'entend pas toujours, ouvrez les yeux.

Avant que je n'achève ce livre, Nathan a obtenu son Bac Scientifique avec mention très bien. Il a été admis en classe préparatoire aux Grandes Écoles. Il vient de terminer brillamment cette première année, est promu en deuxième et vise les concours élitistes de HEC, l'ESSEC, ou SCIENCES-PO.

Il a réussi tout seul, je suis fière de lui et de son courage.

Ce livre lui est dédié avec tout mon amour, comme à son frère et à ses sœurs, mes grands enfants.

Remerciements

Mes plus sincères remerciements à Michel T. d'avoir su me convaincre d'écrire ce livre sans attendre et pour son indéfectible accompagnement.

À Brigitte T. pour sa compétence et ses conseils.

Et à Philippe L. pour sa tendre présence quotidienne, ses qualités de correcteur et son inusable bienveillance.

Sommaire

Préambule	11
1 – À mes enfants	13
2 – La rencontre, le mariage	17
3 – La gifle	25
4 – Un ventre	31
5 – La couleur de l’argent	37
6 – La diagonale du fou	39
7 – L’adoption	43
8 – L’histoire de Natacha	51
9 – En finir	61
10 – Première tentative de divorce	63
11 – Sérénade	69
12 – L’histoire de Louis-Yoshiki	79
13 – La décision	87
14 – L’audience	95
15 – L’hallali	99
16 – La valse des postes	113
17 – L’histoire de Nathan	117
18 – Des couleuvres et des perles	129
19 – L’histoire d’Aline	133
20 – La liquidation	139
21 – Comprendre	143
22 – Vivre	147
Remerciements	155

Les Éditions Belle Feuille

Distribué par BND Distribution

Distribution numérique : Agrégateur DeMarque

Web : http://vitrine.entrepotnumerique.com/ressources?publisher=Les+%C3%A9ditions+Belle+Feuille&sort_by=issued_on_desc&view=covers

TITRES PAR CATÉGORIE	AUTEURS	ISBN
Anecdotes de vie		
<i>La magie du passé</i>	Marcel Debel	978-2-9811696-9-3
Autobiographies		
<i>Ça s'est passé comme ça...</i>	Normand Paquette	978-2-923959-65-8
<i>Le crapuleux violeur d'âmes</i>	Monique Richard	978-2-923959-50-4
<i>Une histoire de taxis d'ataxie ou La dernière illusion</i>	Emmanuelle Poirier St-Georges	978-2-923959-67-2
Autofictions		
<i>Tout peut arriver (épuisé)</i>	Roxane Laurin	978-2-923959-47-4
Biographies		
<i>Maman et la maladie « d'Eisenhower »</i>	Anne-Marie Pépin	978-2-923959-54-2
Cas vécus		
<i>Enveloppez-moi de vos ailes</i>	Huguette Lemaire	978-2-923959-48-1
<i>L'insomnie, une lueur d'espoir</i>	Carole Poulin	978-2-9810734-7-1
<i>L'instinct de survie de Soleil</i>	Gabrielle Simard	978-2-9810734-3-3
<i>La mauvaise personne</i>	Charlotte Forest	978-2-924530-28-3
<i>Récit d'un fumeur de cannabis</i>	Stéphane Flibotte	978-2-9811696-4-8
Essais		
<i>Au jardin de l'amitié</i>	Collectif	978-2-9810734-2-6
<i>De l'aurore à la brunante</i>	Viateur Tremblay	978-2-923959-64-1
<i>Gitanes... de mère en fille</i>	Sarah Barbieux	978-2-924530-22-1
<i>Les Jardins, expression de notre culture</i>	Pierre Angers	2-9807865-3-5
<i>Secret de la naissance et de la mort</i>	Claire Giroux	978-2-924530-32-0
<i>Univers de la conscience</i>	Yvon Guérin	2-9807865-7-8
<i>Vivre sur Terre, le prix à payer</i>	Alexandre Berne	978-2-9811696-3-1
Lettres		
<i>Pour toi Jacques...</i>	Louise Tremblay	978-2-924530-03-0

Nouvelles

<i>Ce qui se passe au camping</i> <i>reste au camping !</i>	Vanessa Poirier	978-2-924530-35-1
<i>Cyber-rencontres</i>	Vanessa Poirier	978-2-924530-09-2
<i>La Vie</i>	Marcel Debel	2-9807865-0-0
<i>Lumière et vie</i>	Marcel Debel	2-9807865-1-9
<i>Quelqu'un d'autre que soi</i>	Micheline Benoit	2-9807865-4-3
<i>Une femme quelque part</i>	Micheline Benoit	2-9807865-2-7

Poésie

<i>À la cime de mes racines</i> <i>Un miroir sur ma tête</i>	Mariève Maréchal	2-9807865-5-1
<i>Amalgâme</i>	Angéline Bouchard	978-2-9811691-1-7
<i>Bonheur condensé</i>	Magda Farès	2-9807865-8-6
<i>Fantaisies en couleur</i>	Marcel Debel	978-2-9810734-1-9
<i>L'Arc-en-ciel d'un ange</i>	Diane Dubois	978-2-9810734-0-2
<i>L'imprévu à L'Isle-aux-Coudres</i>	Lucie Marceau	978-2-923959-63-4
<i>Montserrat - Initiateur de</i> <i>changements</i>	Brigitte Jean	978-2-923959-68-9
<i>Odysseus</i>	Claudette Poirier	978-2-924530-29-0
<i>Voyage au centre de la pensée</i>	Brigitte Jean	978-2-923959-68-9
	Louis Rodier	978-2-9810734-8-8

Récits

<i>Ce grand homme que je cherchais</i>	Marc Richer	978-2-924530-25-2
<i>L'Arnaquée</i>	Gisèle Roberge	978-2-9811696-6-2

Récits autobiographiques

<i>La fenêtre de la liberté</i>	Claudette Gauvreau	978-2-923959-55-9
---------------------------------	--------------------	-------------------

Recueils de contes

<i>L'aventure de Vent des Neiges</i>	Sophie Bergeron	978-2-9811696-7-9
<i>Le Diamant inconnu</i>	Pierre Barbès	978-2-9810734-6-4
<i>Contes de l'au-delà</i>		

Recueils de fantaisie pour enfant

<i>L'anniversaire de Marilou</i>	Hélène Paraire	978-2-9810734-5-7
<i>Les oreilles de Marilou</i>	Hélène Paraire	978-2-9811696-2-4

Romans

<i>Deux enfants aux petites valises</i>	Yvette Desautels	978-2-923959-57-3
<i>En quête du passé</i>	Chantal Valois	978-2-923959-58-0
<i>La Ménechme</i>	Chantal Valois	978-2-9811696-8-6
<i>L'anomalie, un aveu</i>	Jean Dychto	EPUB
<i>Le journal d'une blanche</i>	Viviane Mpozagara	PDF et EPUB
<i>Le piège des lucioles</i>	Frantz Mars	978-2-924530-06-1
<i>Les millions disparus</i>	Bernard Côté	978-2-9811696-0-0
<i>Les petits princes</i>	Jean-Baptiste Roberge	978-2-924530-00-9
<i>Lettre à ma Louve</i>	Lise Vigeant	978-2-923959-52-8
<i>Méditation extra-terrestre</i>	Olga Anastasiadis	2-9807865-9-4
<i>Oscar et Hélène dans</i> <i>la naissance de la nouvelle Terre</i>	Fred Ardève	978-2-923959-59-7
<i>Oscar et les</i> <i>Vendanges du Seigneur</i>	Fred Ardève	978-2-923959-53-5
<i>Rose Emma</i>	Gisèle Mayrand	978-2-9810734-4-0
<i>Sous la poussière des ans</i>	Pierre Cusson	978-2-923959-51-1

Romans fantasy*L'Arbre à Bulles :**Tome 1 - Le Leilos*

Anne Gaydier

978-2-923959-60-3

Sciences-fictions*Collection Espadia :**La nouvelle ère de la Terre*

Maxime G. Benjamin

978-2-923959-56-6

Recueil d'événements

Damien Larocque

978-2-923959-49-8

au sein de l'espace

Ce récit, « **La mauvaise personne** », est celui de l'emprise qu'un homme a eue sur ma vie. Pour des raisons que le lecteur pourra saisir aisément, les noms et les lieux ont été modifiés. Mais les propos retranscrits sont ceux qui ont été tenus et la description des comportements et attitudes est conforme à la réalité que j'ai vécue.

Si j'ai pu mettre la distance nécessaire pour écrire l'histoire de ces vingt années de détresse, je le dois à ma rencontre avec la psychanalyse en 2002, année qui a marqué le début d'un processus de prise de conscience. J'avais la confirmation que j'étais victime de maltraitance; je l'ignorais, car je croyais qu'on ne parlait de maltraitance que lorsqu'il s'agissait d'atteintes physiques répétées.

Ai-je été, malgré moi, une cible idéale? Plus prompte à obéir qu'à me rebeller, je me sentais, depuis l'enfance, une petite chose pas très capable. Il ne fut pas difficile à mon bourreau d'exploiter mes failles. Face à ses manipulations, je finissais par douter de tout, de ma perception, de la justesse de mes craintes et de ma colère. Écartelée entre l'intuition que j'avais de la dangerosité de cet homme et mes schémas inconscients personnels, je me laissai enfermer dans le piège, j'acceptais ma situation comme inexorable. La violence verbale et psychologique ne laisse pas de trace matérielle, mais elle effondre tous vos systèmes de défense.

Grâce à ces dernières années d'introspection, pourtant, aidée en cela par deux analystes successifs particulièrement compétents, j'ai pu enfin comprendre ce qui m'avait amenée à subir si longtemps cette vie-là, avec cet homme-là. Non, la victime n'est pas consentante, mais quand plus rien d'autre ne règne que la peur, elle est juste fatiguée, si fatiguée de lutter toujours, tout le temps, qu'elle finit par céder. Jusqu'au jour où elle trouve du secours et la force qui lui manquait pour se libérer de l'emprise à laquelle elle se croyait condamnée. Cette délivrance eut un prix impensable, imprévisible.

